

RAPPORT ANNUEL 2024

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS**



SOMMAIRE

<u>TEMPS FORTS 2024</u>	4
<u>NOS MISSIONS</u>	10
<u>NOS ENGAGEMENTS</u>	12
<u>LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS</u>	13
<u>RÉDUCTION, RÉEMPLOI, SENSIBILISATION</u>	16
<u>LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE</u>	38
<u>DÉCHETS ET COLLECTE EN CHIFFRES</u>	44
<u>VOUS TRIEZ, NOS ÉQUIPES ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE</u>	76
<u>ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)</u>	102
<u>SCHÉMA DE GESTION</u>	111

TEMPS FORT 2024

JOURNÉES NATIONALES DE LA RÉPARATION

Les Journées Nationales de la Réparation ont eu lieu du 18 au 20 octobre 2024 pour la première fois sur le territoire de L'Eurométropole de Strasbourg. La collectivité a soutenu financièrement l'association Halte à l'Obsolescence Programmée pour l'organisation de ce temps fort de la réparation.

Ce grand rendez-vous annuel vise à faire de la réparation une habitude éco-citoyenne, à favoriser le passage à l'action, et à mettre en valeur les acteurs de la réparation et de la durabilité des objets.

Le bilan de ces Journées est très positif sur notre territoire en 2024 : la mobilisation a permis l'organisation de 28 événements (festival de la réparation, repair café, sensibilisation, découverte de métiers, diagnostics, table ronde, ...), avec de nombreuses retombées presse et une belle participation. 5 associations locales de la réparation (Cybergrange, Desclicks, Creative vintage, Bretz'selle et l'AMSED) ont été soutenues dans l'organisation de leurs événements et ont permis d'éviter 250 kg de déchets et de rassembler plus de 430 personnes.

Prochain RDV : du 16 au 19 octobre 2025

Plus d'information : volet réduction - sensibilisation page 29.



L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, 1ÈRE INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE LABELLISÉE « TERRITOIRE ENGAGÉ – ÉCONOMIE CIRCULAIRE » – 4★ !

Après l'obtention des 5 étoiles « Territoire Engagé – Climat Air Énergie », l'Eurométropole de Strasbourg a franchi une étape majeure fin 2024 en devenant **le premier territoire intercommunal de France à atteindre le niveau 4 étoiles du label “Territoire Engagé – Économie Circulaire”**. Une reconnaissance qui salue des années d'engagement de la collectivité mais aussi des habitant·es et des acteur·rices du territoire en faveur du réemploi et de la valorisation des ressources, avec le soutien de l'ADEME Grand Est, notamment dans le cadre d'un contrat d'objectifs Déchet et Économie Circulaire 2020-2023.

Ce label vient reconnaître les actions de la collectivité tant sur la réduction, la gestion et la valorisation des déchets des habitant·es que sur la mobilisation des acteurs économiques en faveur d'une transition vers une économie circulaire, dans laquelle on utilise le moins de ressources possible et qui s'inscrivent dans **sa feuille de route économie circulaire, mise à jour par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2024**.

En 2024, sur son territoire, l'Eurométropole de Strasbourg a collecté :

- **394 kg/habitant** de déchets ménagers et assimilés, soit une baisse de 12% par rapport à 2018 (objectif -6% en 2026 dépassé)
- **207 kg/habitant** d'ordures ménagères résiduelles (poubelle bleue), soit -25% par rapport à 2010 (objectif -50% en 2030).

Le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, Objectif Z, fait partie des éléments forts de la candidature de l'Eurométropole. Il mobilise les citoyen·nes mais aussi les acteurs du territoire grâce à l'appel à projets « Zéro Déchet, Economie Circulaire » dont le nombre de structures subventionnées a quasiment triplé depuis le lancement. En outre, le budget actuel alloué représente plus de 6 fois le budget de 2018. Tous les acteurs sont également mobilisés dans le comité partenarial Zéro Déchet Economie Circulaire qui réunit plus de 200 personnes représentant 140 structures partenaires.

La mobilisation des citoyens pour la valorisation de leurs déchets est également essentielle à cette candidature. Elle est permise grâce à la sensibilisation aux gestes de tri, à la mise en place de la collecte des textiles par 4 acteurs du territoire, à la collecte de l'ensemble des emballages et enfin, à la collecte des biodéchets, qui sera finalisée fin 2025.

Enfin, **les points forts de la mobilisation des acteurs économiques** portent sur le développement de filières de **réemploi**, notamment des vélos, des équipements numériques et du bâtiment et à la mise en place de **démarches d'économie industrielle et territoriale** qui créent des synergies entre les entreprises du Port du Rhin, de la Plaine des Bouchers et de l'axe Nord autour de Reichstett à Bischheim.

Il s'agit désormais d'amplifier les efforts pour continuer à progresser sur l'ensemble de ces volets.



RÉORGANISATION DE LA DIRECTION PROPRETÉ ET GESTION DES DÉCHETS (DPDG)

La Direction de la Propreté et gestion des déchets, créée à la fin de l'année 2023, regroupe les services Propreté urbaine, Collecte et valorisation des déchets ainsi que l'Administration générale et ressources.

Cette structuration vise à renforcer la cohérence de l'action publique par une mutualisation accrue des moyens et la mise en place de synergies opérationnelles entre les différents services.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- accompagner les habitant·es et les acteurs du territoire dans leurs démarches de réduction et de valorisation des déchets ;
- garantir un espace public propre et sécurisé, tout en assurant l'accès de toutes et tous à des équipements sanitaires de base (toilettes publiques) ;
- conduire une politique ambitieuse de transition écologique, intégrant l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles ;
- renforcer la capacité de la direction à piloter des projets complexes et à mettre en œuvre les trajectoires de réduction et de valorisation des déchets, dans un contexte marqué par la transition écologique, les évolutions sociales et sociétales ainsi que par un environnement incertain.

Dans cette perspective, une consultation a été engagée en 2024 afin de sélectionner un cabinet d'accompagnement externe. Le démarrage des travaux est programmé pour le premier trimestre 2025.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT VESTIAIRES-DOUCHES SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION

Les infrastructures de gestion du service de collecte des déchets sont situées sur le site des services techniques de la Fédération (quartier Strasbourg – Meinau). Ce site accueille notamment les agent·es chargés de la gestion administrative du service, ainsi que les agent·es de terrain intervenant sur diverses missions opérationnelles telles que la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et recyclables, la collecte des objets encombrants, ainsi que le transport de bennes ampliroll (issues notamment des déchèteries ou d'autres points de collecte).

Les équipements en vestiaires et douches pour ces agents de terrain ne sont pas satisfaisants car situés dans un bâtiment ancien, insuffisamment dimensionnés et inadaptés aux exigences opérationnelles et d'hygiène inhérentes à des missions exposant fortement les agent·es à des salissures.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agent·es, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a adopté en Mai 2024, une délibération visant à construire un nouveau bâtiment vestiaires-douches dimensionné pour 182 agent·es du service Collecte et valorisation des déchets, correspondant à l'effectif dont la prise de poste quotidienne s'effectue sur le site de la Fédération.

Pour un montant prévisionnel de 3 350 K€ TTC (études et maîtrise d'œuvre comprise), le projet consiste en la construction d'un bâtiment sur 2 niveaux, composé d'une structure mixte bois-béton et intégrant les enjeux de performance énergétique et environnementale, de réversibilité d'usage, d'économie de ressources et de démontabilité.

Le bâtiment sera composé de 7 vestiaires répartis en 6 vestiaires hommes et 1 vestiaire pour le personnel féminin correspondant à la répartition actuelle des effectifs, la conception permettant une évolution future de celle-ci.

Le projet a été retenu à l'issue d'une procédure de conception-réalisation, des agent·es représentant les futurs utilisateurs ont été associés pendant le déroulement de la procédure, de la programmation au choix du titulaire du marché.

Les travaux ont démarré au 2nd semestre 2024 pour un achèvement prévu à l'été 2025.



CBA | Caisse d'Épargne et Crédit Agricole | AH | Atelier d'Architecture | DYNAMI(X) | Bureau d'Étude Structure | SYN/RGETICS | Bureau d'Étude Plastique, Thermique, Acoustique | ECHOES | Économie de la Construction - EPC | SERTELET | Chantier d'Construction R&D



MISE EN SERVICE DE 2 NOUVEAUX VÉHICULES DE COLLECTE DE DÉCHETS 100% ÉLECTRIQUES

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique et énergétique et de la démarche menée en faveur de la réduction de l'empreinte carbone sur son territoire, l'Eurométropole de Strasbourg a fait l'acquisition de nouvelles bennes 100% électriques pour la collecte des déchets ménagers.

Au printemps 2024, 2 nouvelles bennes à ordures ménagères ont ainsi intégré la flotte de 76 véhicules permettant de desservir le territoire de l'Eurométropole. Ce parc de véhicules permet en effet d'assurer la sortie quotidienne de 60 équipages, avec 16 véhicules de réserve disponibles pour garantir le service en cas de panne ou d'immobilisation pour entretien. Il comprend désormais, 30 véhicules fonctionnant au gazole, 29 au gaz, 15 au biocarburant (B100) et donc 2 entièrement électriques.

Ces 2 véhicules électriques de 26 tonnes présentent une performance d'exploitation équivalente à celle d'une benne à ordures ménagères classique et permettent de réduire de 2/3 la consommation d'énergie par rapport aux véhicules à combustion. Des bornes de recharge adaptées ont été installées sur le site des services techniques de la Fédération, chaque véhicule devant être rechargé quotidiennement après sa tournée.

En raison de leur gabarit et de leur autonomie, ces nouvelles bennes électriques, ont été affectées à des équipes de collecte intervenant dans les quartiers Gare et Neuhof de Strasbourg.

Le renouvellement progressif du parc vers des véhicules propres vient à la fois participer à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire grâce à l'évitement de 100 tonnes de CO2 par an et par camion* mais également favoriser les conditions de travail des agent·es, chauffeurs et éboueurs, avec des véhicules moins bruyants et présentant moins de vibrations.

*pour 50 000 km de collecte par an



EXPERIMENTATIONS DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE COLLECTE SÉLECTIVE ET DE COLLECTE INCITATIVE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANT·ES

Dans le cadre du Plan Climat 2030, le territoire a bénéficié en 2023 de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique en complément de la poursuite du déploiement de la collecte séparée des déchets alimentaires.

Ces initiatives se sont révélées prometteuses en contribuant significativement à l'objectif de réduire de moitié la quantité de déchets destinés à la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (poubelle bleue).

Afin de faciliter le tri de tous les papiers et emballages et pour s'adapter au mieux aux nouveaux types de déchets désormais acceptés, quatre expérimentations ont été menées en 2024 sur le périmètre des communes de moins de 10 000 habitant·es de l'Eurométropole :

- 2 expérimentations (sur les communes de Vendenheim et Reichstett) sans changement des modalités de collecte mais avec une amélioration de l'ergonomie et de l'accessibilité des points d'apport volontaire de la collecte des papiers et emballages recyclables ;
- 2 expérimentations (sur les communes de Plobsheim et Achenheim) avec une collecte sélective en porte à porte (bac jaune) couplée à une réduction de la fréquence de ramassage des bacs d'ordures ménagères résiduelles.

En complément de ces expérimentations et afin de faciliter le tri des cartons, des conteneurs d'apport volontaire dédiés uniquement à ce flux de déchets ont été installés sur les 4 communes.

Les premiers résultats sont très encourageants, la collecte en porte à porte du tri sélectif combinée au changement de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles montre une baisse des ordures ménagères résiduelles et une nette augmentation du tri des emballages ménagers, papiers, cartons ainsi que des déchets alimentaires.

Dans les secteurs équipés de conteneurs de tri adaptés, on observe de faibles augmentations des tonnages de déchets recyclables. Par ailleurs, le tonnage des ordures ménagères résiduelles est resté stable en l'absence de modification de fréquence de collecte.

Les évaluations sont basées sur une analyse multicritères (technique, environnemental, satisfaction des usager·ères et financier) permettant une analyse globale des dispositifs mis en place.

Les conclusions seront présentées début 2025 aux élus qui pourront ensuite décider des orientations à prendre pour les prochaines années.



NOS MISSIONS

ORGANISER, GÉRER

L'Eurométropole de Strasbourg assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchèterie.

Elle gère également de nombreux marchés de traitement des déchets ainsi qu'une délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. En parallèle, la collectivité développe régulièrement de nouvelles filières pour lui permettre d'atteindre les objectifs de valorisation.

COLLECTER, TRAITER, VALORISER

L'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les **522 461 habitant·es de ses 33 communes** (population de référence SINOE – ADEME)

La gestion des déchets ménagers, indissociable du développement durable, représente un enjeu important pour la qualité de vie.

ADAPTER, MAÎTRISER, PRÉSERVER

La gestion des déchets est une activité complexe qui doit concilier différents enjeux : apporter un service adapté aux besoins du territoire, préserver l'environnement et maîtriser les finances publiques. L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces 3 enjeux et respecte les prescriptions réglementaires.

SENSIBILISER, INFORMER

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions de terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. En 2024, **61 670 foyers** ont été démarchés à domicile pour être sensibilisés aux consignes de tri et à la bonne gestion des déchets. Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'usager·ères dans la gestion quotidienne de ses déchets.

RÉDUIRE, RÉUTILISER

C'est la base, parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

L'objectif Zéro déchet, Zéro Gaspi mené par l'Eurométropole de Strasbourg est un défi proposé à tous les acteurs et actrices du territoire par l'Eurométropole de Strasbourg : communes, associations, entreprises...

ANTICIPER, DÉVELOPPER

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

Au niveau national, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, adoptée début 2020, a renforcé les objectifs de réduction et de valorisation des déchets de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

L'Eurométropole de Strasbourg fait partie des territoires ambitieux en s'engageant sur des objectifs contractuels à atteindre notamment dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire signé avec l'ADEME en 2020 pour une durée de quatre ans.

LES DIFFÉRENTES MISSIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE

- la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers résiduels, du papier/emballages recyclables et du verre ;
- la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers ;
- la mise à disposition des bacs de collecte, leur maintenance et leur réparation ;
- la collecte des déchets encombrants ;
- la collecte en déchèteries fixes, mobiles et déchèteries spéciales végétaux ;
- l'enlèvement des dépôts sauvages ;
- la sensibilisation des usager·ères à la réduction, au tri et à la gestion des déchets ;
- l'accompagnement et le soutien de la population et des acteurs et actrices du territoire pour la réduction, le tri et la valorisation des déchets ;
- la gestion de contrats de redevance spéciale pour les non-ménages qui souhaitent voir leurs déchets assimilés collectés par la collectivité.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement pour être majoritairement recyclés ou valorisés, notamment :

- **l'unité de valorisation énergétique (UVE)** : valorisation énergétique (cogénération vapeur / eau chaude /électricité) et matière (mâchefers, ferrailles) des déchets ménagers résiduels ;
- **le centre de valorisation des déchets végétaux (CVDV)** : valorisation matière (compost) et énergétique (plaquettes et refus de criblage en chaufferies) ;
- **le centre de tri** :
 - séparation par catégories de matériaux recyclables (papiers, cartons, emballages en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) collectés en mélange ;
 - conditionnement pour transport vers les filières de recyclage.

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce sont les déchets que tout particulier produit dans sa vie quotidienne.

Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou jetables) et les déchets recyclables : papiers (journaux, prospectus, ...), cartons, emballages (en papier ou carton, en acier ou aluminium, en plastique ou en verre), et les déchets organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...). Le Code général des collectivités territoriales (*art L.2224-13 et 14*) stipule que les communes ou leurs groupements doivent assurer l'élimination des déchets des ménages.

Définition

NOS ENGAGEMENTS

Garantir un service public de qualité pour toutes et tous, toute l'année



Agir pour réduire les déchets dangereux et nocifs

Augmenter le recyclage

Développer la valorisation des déchets

Garantir un cadre de vie de qualité

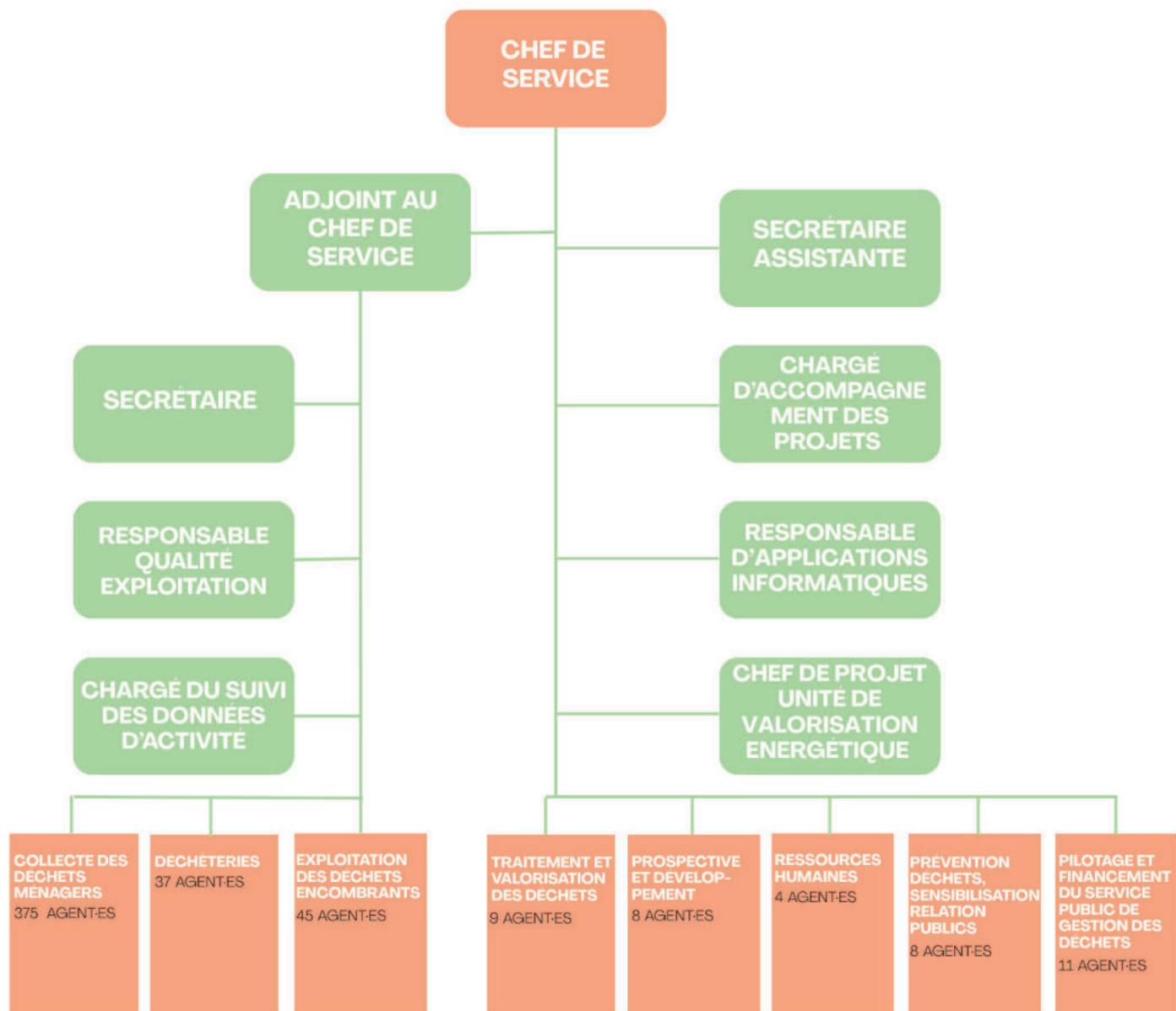
Assurer une maîtrise des coûts

Contribuer à réduire la production de déchets

Préserver notre environnement



LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS





508

Agent·es assurent les différentes missions du service Collecte et valorisation des déchets

Dont **375**

Collectent les déchets ménagers en porte-à-porte

LA FORMATION DES AGENT·ES

En 2024, 197 départs en formation ont été enregistrés pour 438 jours de formation réalisés.

Les actions de formation du service Collecte et valorisation des déchets sont essentiellement liées à la sécurité des biens et des personnes. Un certain nombre de formations sont identiques d'une année sur l'autre, à savoir, la prévention et secours civiques niveau 1 (secourisme), la lutte contre l'incendie, la formation continue obligatoire (FCO) pour les chauffeur·euses et les recyclages du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) pour les utilisateur·trices d'engins spécifiques.

Ces formations sont dispensées chaque année aux agent·es concerné·es, afin de répondre aux obligations réglementaires ou de les initier aux gestes de secours. Les agent·es de déchèterie, préposé·es à l'accueil et à l'orientation des usager·ères bénéficient de formations spécifiques à leur métier : formation sur le risque amiante, lutte contre l'incendie, habilitation aux risques électriques.

La formation au management dispensée à tous les encadrant·es de l'Eurométropole s'est poursuivie en 2024 pour les nouveaux encadrant·es du service, de même que la formation à l'entretien professionnel. Les autres formations sont principalement destinées à accompagner les agent·es plus individuellement dans le perfectionnement de leurs connaissances professionnelles, mais aussi dans leur parcours de carrière professionnelle.

Quelques demandes dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) ont également abouti et ont pu contribuer aux projets personnels des agent·es.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2024, le service a enregistré 45 accidents du travail avec arrêt et 7 accidents sans arrêt de travail ainsi que 11 accidents bénins.

Sur les 52 accidents du travail survenus :

- 60% des sièges des lésions se trouvent au niveau des pieds-chevilles et des mains-poignets ;
- 40% des sièges des lésions concerne les membres inférieurs, membres supérieurs, cou-colonne, tête et yeux.

L'analyse des accidents du travail permet d'une part de procéder à des rappels de consignes et d'autre part de compléter le plan d'action annuel pour la santé et la sécurité au travail.

En 2024, un certain nombre d'actions correctives et préventives ont été poursuivies ou nouvellement mises en place, telles que :

- la réalisation de nouvelles mesures de bruit ;
- le rappel de règles essentielles à la sécurité routière ;
- l'amélioration de l'accueil sécurité des nouveaux agent·es.

Par ailleurs, 8 comptes rendus d'incident pour atteinte à agent·es ont également été rédigés.

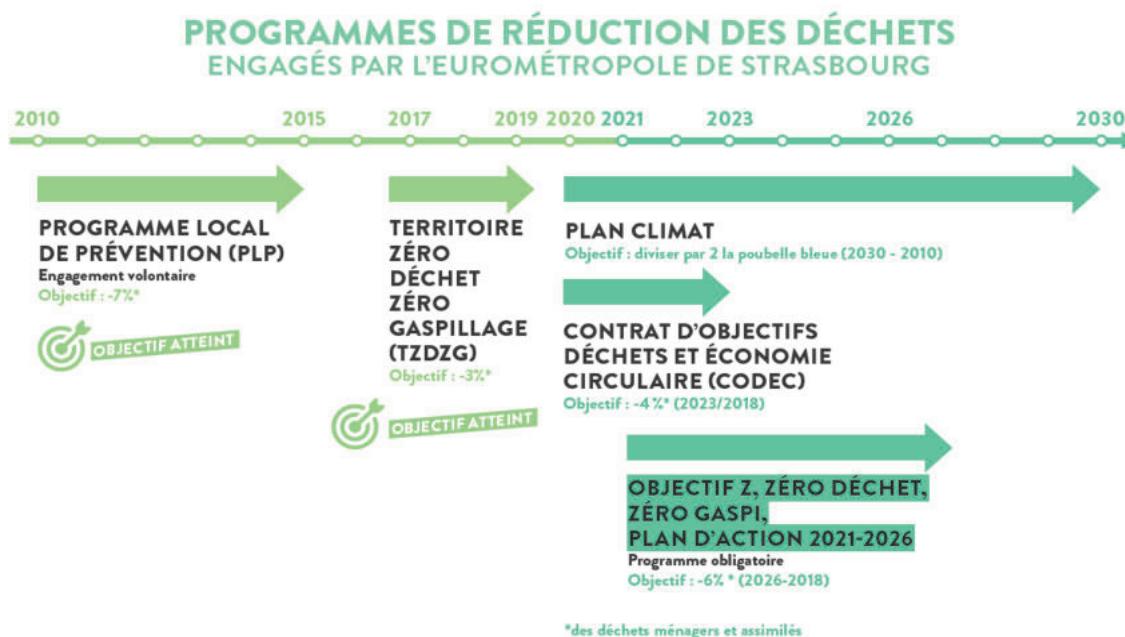
Près de 38 % concernent l'activité en déchèterie et 62% la collecte des ordures ménagères.

RÉDUCTION, RÉEMPLOI ET SENSIBILISATION

PERFORMANCES ET PROGRAMMES D'ACTION

L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique volontariste depuis 15 ans sur différents programmes de réduction des déchets, avec pour objectif d'encourager administrations, entreprises, associations, usager·ères à changer leurs comportements. Ces programmes ont d'ores et déjà permis de mettre en place de nombreuses actions sur le territoire et de mobiliser un réseau d'acteurs et actrices en faveur de la réduction des déchets.

En 2021, l'Eurométropole a lancé un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), rebaptisé « Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi. Plan d'action 2021-2026 ».



Il fixe deux objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) :

- un objectif intermédiaire de - 4 % de déchets entre 2018 et 2023 → cet objectif a été atteint
- un objectif final de -6 % entre 2018 (= 448 kg/hab./an) et 2026 (= 421 kg/hab./an).

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs, le plan d'action Objectif Zéro Déchet Zéro Gaspillage détaille et planifie les mesures à mettre en place. Il s'articule autour de **8 axes thématiques et de 27 fiches actions** qui font chacune l'objet de déclinaisons opérationnelles sur le terrain (plus de 125 sous-actions).



La commission consultative d'élaboration et de suivi, appelée « comité partenarial zéro déchet et économie circulaire » se réunit tous les ans afin de suivre le bon déroulement du programme, la mise en œuvre des projets et l'atteinte des objectifs. Les éléments d'avancement sont consignés dans un bilan complet transmis aux membres et présentés lors d'une réunion annuelle. Les synthèses de ces bilans sont également accessibles au grand public sur le site Objectif Z de la collectivité.

Pour le bilan à mi-parcours du plan d'action, une journée complète a été organisée avec le comité partenarial le 17 juin 2024 afin de présenter :

- le bilan du plan d'action pour l'année 2023 et du contrat d'objectifs déchets économie circulaire
- des pitch solution « accompagnement, aides et financements pour vos projets » (*climaxion, territoire 100% apprenant, FSE/FEDER, SEVE, START-RSE*)
- des pitch acteurs « présentations des projets inspirants par les acteurs du territoire » (*La Renouuelle, Eco-vestiaire, La Ressourcerie évènementielle, La Maison du compost*)
- une table ronde « prêt à passer à l'emballage réutilisable et à la consigne ? État des lieux et solutions sur le territoire » (*Eurométropole de Strasbourg, CITEO, Hoplunch, Uzaje, Zéro Déchet Strasbourg, YSE Consigne, CMA*)
- des visites de sites (*Kaleidoscoop, la Coopette, Les Ateliers Eclairés et Octop'us*)
- un moment d'inspiration et d'ouverture sur le climat.



Le bilan tiré est très positif avec plus de 20 intervenant·es, 90 personnes présentes représentant plus de 70 structures différentes.



394 kg/hab./an

de déchets ménagers et assimilés

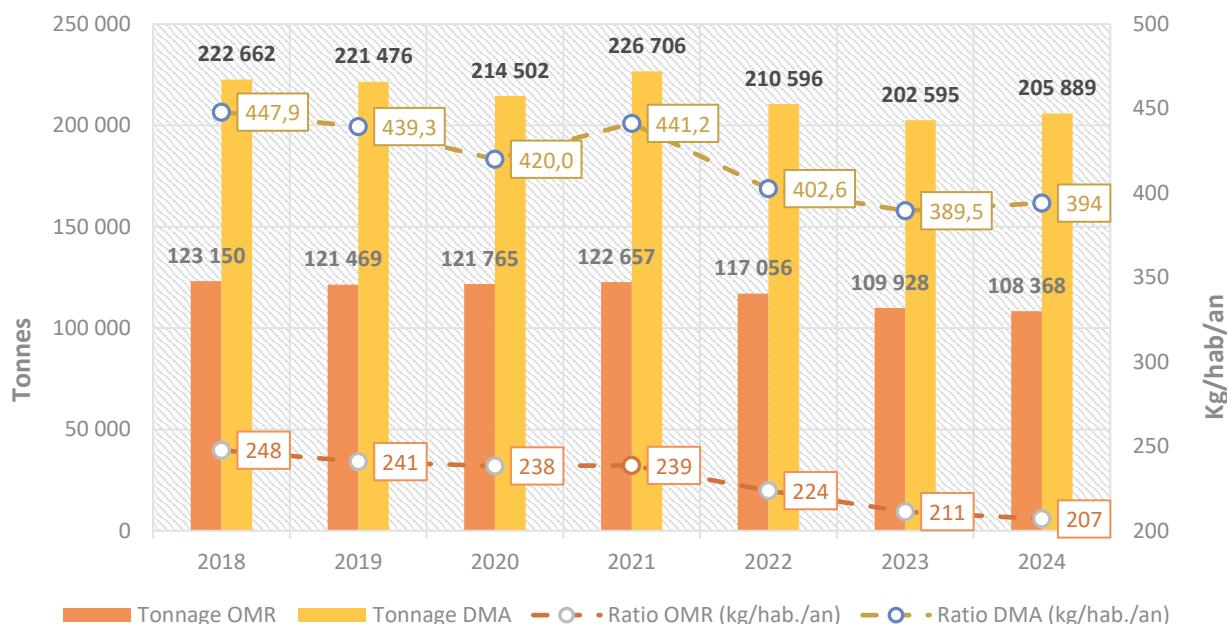
En 2024, l'Eurométropole de Strasbourg a collecté **394 kg de déchets par habitant·e tous flux de déchets confondus** (déchets ménagers et assimilés recyclables et non recyclables).

Cela représente d'ores et déjà une baisse de 12% par rapport à 2018 : pour la 3^{ème} année consécutive, **les objectifs à atteindre en 2026 sont ainsi déjà dépassés**.

Ces résultats montrent que la politique de réduction des déchets engagée depuis 15 ans par la collectivité porte ses fruits. Le but est désormais de pérenniser cette baisse, et d'inscrire les nouvelles pratiques et changements de comportements réalisés dans la durée.

Il est à noter que cette baisse importante de nos quantités de déchets qui touche l'ensemble des flux s'explique aussi en partie par la conjoncture économique, cette même situation s'observe au niveau national.

Évolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets ménagers assimilés (DMA) - en base population SINOE :



L'Objectif Z, Zéro déchet, Zéro Gaspi est un défi proposé à tous les acteurs et actrices du territoire par l'Eurométropole de Strasbourg : citoyen·nes, communes, associations, administrations, entreprises... C'est l'opportunité à saisir pour changer les habitudes individuelles. C'est aussi un élan collectif pour faire converger toutes nos énergies vers un objectif commun : réduire la production de déchets, stopper le gaspillage et faire de nos déchets une ressource.

Parmi les actions menées, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne le développement du compostage collectif et individuel, aide à lutter contre le gaspillage alimentaire et favorise l'éco-consommation sur son territoire.

Des travaux sont menés sur l'éco-exemplarité avec la mobilisation des communes, la promotion des alternatives au jetable, la réparation et le réemploi, etc. Un site web dédié au zéro déchet permet d'aider à passer à l'action en partageant les bonnes pratiques et les actualités : objectifz.strasbourg.eu

LE SOUTIEN DE LA POPULATION EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :

242 subventions

compostage individuel et collectif

SOUTIEN AU COMPOSTAGE

En 2024, 242 subventions ont été versées :

- **229 subventions pour le compostage individuel** (40 € de subvention pour l'achat d'un composteur individuel ou lombricomposteur) ;
- **13 subventions pour le compostage collectif** avec un accompagnement pour le montage du projet.

Le nombre de subventions demandées est en baisse ces dernières années. Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires impacte fortement l'activité de compostage sur le territoire et induit une baisse des apports et des projets de nouveaux sites collectifs et individuels. De plus, il y a une confusion pour le grand public entre compostage de proximité et collecte en bornes malgré la communication renforcée sur la complémentarité des dispositifs la création et mise à jour des outils de communication (foire aux questions, brochures, cartographie en ligne des sites de compostage, ...).



En complément des subventions au compostage, l'Eurométropole de Strasbourg soutient financièrement l'association La Maison du Compost à hauteur de 120 000 € par an via une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023-2026. L'objectif principal de la convention est de promouvoir le compostage en complément de la collecte des déchets alimentaires. Elle est construite autour des axes de travail suivants:

- sensibiliser, mobiliser et accompagner les différents publics vers des changements de comportements plus respectueux de l'environnement,
- participer à la réduction des déchets ménagers et assimilés,
- assurer une meilleure information et promouvoir la réduction des déchets.

Les publics ciblés sont les habitant·es de l'Eurométropole de Strasbourg, les associations gestionnaires de sites de compostage, les copropriétés, les bailleurs sociaux, les établissements scolaires,

Le bilan de l'année 2024 a été présenté et approuvé en comité de suivi du 23 janvier 2025. Conformément aux objectifs fixés dans la convention pluriannuelle, l'association a notamment :

- sensibilisé 1100 personnes lors de 41 évènements sur notre territoire,
- accompagné la création de 6 nouveaux sites de compostage partagé, réalisé 8 ateliers d'initiation pour 55 participant·es et formé 14 référent·es de sites lors de 3 initiations,
- poursuivi la structuration du réseau d'acteurs·trices locaux lors de plusieurs réunions de réseau avec l'adoption d'une charte d'adhésion et d'un règlement intérieur,
- développé la circularité des biodéchets avec des permanences de mise à disposition de broyat (fourni par la collectivité), 48 livraisons de broyat et 6 évacuations de compost (partenariat avec SIKLE pour la circularité des ressources sur le territoire).

L'association exerce un rôle primordial sur le territoire afin de favoriser le compostage de proximité et de réduire la production de biodéchets produits sur le territoire.

SOUTIEN À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Une trentaine de couches lavables suffisent à elles seules à remplacer 4 500 couches jetables. Cela permet de réduire significativement le contenu des poubelles.

Pour soutenir l'utilisation de changes lavables, l'Eurométropole de Strasbourg propose :

- une subvention de 60 € pour 100 € d'achat (neuf ou d'occasion) ou de location de couches lavables depuis 2019. **65 subventions** ont été versées en 2024.
- des ateliers d'information : **54 personnes ont été sensibilisées lors de 5 ateliers** (2 auprès du grand public et 3 auprès de professionnels de la petite enfance).
- **3 semaines de test avec le prêt gratuit de kits de couches lavables multimarques** via l'association locale **Alsace Eco Service** (accompagnement, mise à disposition et lavage).



Focus : L'association Alsace Eco Services est un partenaire de longue date de l'Eurométropole de Strasbourg et réalise un travail important concernant la promotion des couches lavables sur le territoire. Avec le soutien de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de l'appel à projets Objectif Zéro déchet, l'association a pu lancer son projet de prêt gratuit de kits multimarques de couches lavables. Le bilan de ce projet est positif, 70 familles ont bénéficié d'un accompagnement et des prêts de kits de couches lavables et 80 % des familles ayant eu la possibilité de tester plusieurs marques de couches continuent à utiliser cette solution de changes. Le dispositif de prêt est complémentaire à la subvention de la collectivité pour l'achat des couches lavables.

LA MOBILISATION ET LE SOUTIEN DES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE

APPELS À PROJETS



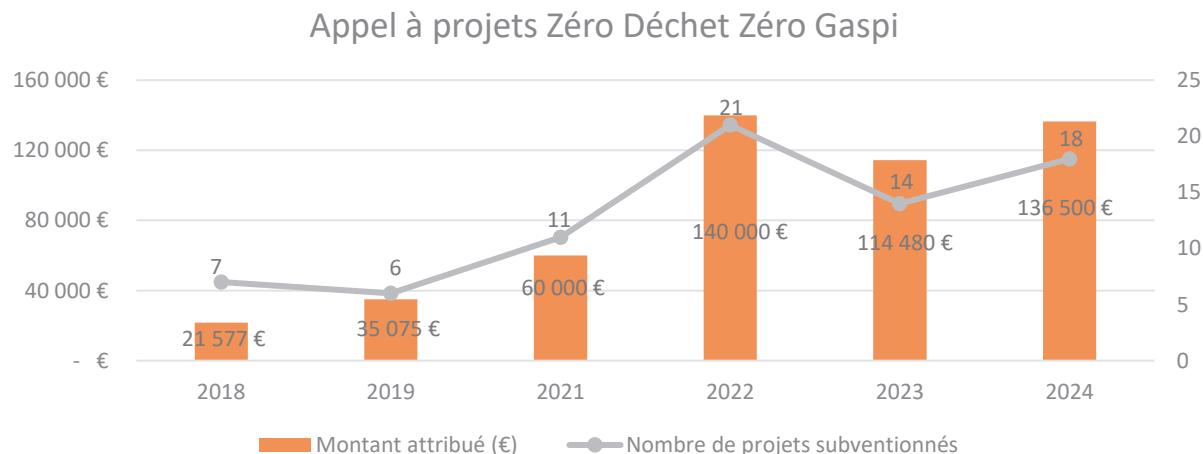
Trois appels à projets ont été lancés pour l'année 2024 afin de soutenir les associations du territoire agissant en faveur de la gestion des déchets.

Une réelle mobilisation des acteurs est constatée sur cette thématique depuis ces dernières années, avec l'émergence de nombreux nouveaux projets et de quelques nouvelles structures, ainsi qu'avec la poursuite et la pérennisation de projets lancés et soutenus depuis plusieurs années via l'appel à projets.

■ Appel à projets Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi :

L'appel à projets Objectif Zéro Déchet vise à soutenir des associations ou structures coopératives qui agissent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et qui souhaitent développer des actions innovantes en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets.

La 6^{ème} édition de cet appel à projets a permis en 2024 de soutenir **18 projets pour un montant d'aides s'élevant à 136 500 € environ**.



Les structures et projets soutenus pour 2024 :

Structure	Résumé du projet
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN	Festival Famille en Herbes avec sensibilisation à la réduction des déchets
ATELIER CIRCULR	Transformation de biodéchets en ornement biodégradable de Noël
ATELIER NA	Expérimentation d'une nouvelle filière de réemploi des éviers inox déconstruits dans l'Eurométropole : « ça fait révier »
BANQUE DE L'OBJET	Poursuite et développement du dispositif "Boutique Mobile de réemploi"
BOMA LES BONNES MATIERES	SANIT'ART - De l'art pour les sanitaires de réemploi
CONSCIENCE ET IMPACT ECOLOGIQUE	Accompagnement des acteurs de la restauration à la transition écologique
CREATIVE VINTAGE	Creative Vintage Place : lieux vivants et itinérants des alternatives durables et du réemploi
CYBERGRANGE	Programmation d'ateliers de réparation et de réemploi du "repaire"
ECO VESTIAIRE	Recyclerie du sport et atelier de réparation des articles de sport
HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN	Le vivant dans la ville, jardiner l'habitat : débattre des questions sur les déchets organiques, matières vivantes et compost
HORIZOME	Repar'actions : Ateliers participatifs de réparations informatiques et électroménagers
HUMANIS	Cybersolidarité : le réemploi solidaire. Collecter et donner une seconde vie au matériel informatique d'occasion, en soutenant les publics en difficulté
LA RENOUVELLE	Ressourcerie artistique et culturelle : collecte et réparation de matériels techniques usagés du secteur culturel pour une réutilisation sous forme d'une offre locative
LA TENTE DES GLANEURS STRASBOURG	Programme d'activité de redistribution alimentaire de l'association La Tente des Glaneurs Strasbourg
LES RETOQUÉS	Développement de l'activité de conserverie anti-gaspillage alimentaire (production de bocaux issus d'invenus alimentaires).
OCTOP'US	Plastic Freak : permettre la valorisation du plastique en circuit-court (points d'apport volontaire, collecte, valorisation et sensibilisation du public).
RÉMORA GRAND EST	Collecte de déchets sur les cours d'eau à l'aide d'embarcations "douces" non polluantes (kayak, canoë)
TUNAWEZA	Valorisation des coproduits du pressage de pomme et ateliers de sensibilisation.

■ Appel à projets éducation à l'environnement et éco-citoyenneté

Cet appel à projets concerne les projets pédagogiques contribuant à la connaissance de l'environnement et les actions de sensibilisation (animation, ateliers, conférence) concernant les thématiques air, santé environnementale, biodiversité, eau, déchets.

En 2024, 11 projets émanant de 10 structures abordant la question de la réduction des déchets ou du gaspillage alimentaire ont été soutenus pour 55 700 € : ANTIGONE-SOUFFEL EN TRANSITION, BRETZ'SELLE, CREATIVE VINTAGE, ECO-VESTIAIRE, FANCHON CIGUE, HORIZOME, LES RETOQUES (2 projets), LIFETIME PROJECTS, UNIS-CITES et VRAC.

■ Appel à projets compostage et éco-citoyenneté

Cet appel à projets à destination des associations gestionnaires d'un site public de compostage partagé vise à favoriser les animations éco-citoyennes et le compostage. En 2024, 3 projets d'associations du territoire ont été financés à hauteur de 4 800 € : ASSOCIATION FAMILLE D'ILLKIRCH, ASSOCIATION LES COMPOSTIERS DU LANDSBERG, UNION DÉPARTEMENTALE DE LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES DU BAS-RHIN.

Ces appels à projets ont été relancés pour l'année 2025. En octobre 2024, les candidatures ont été réceptionnées, et les auditions ont été réalisées. Une délibération sera prise en 2025 afin de sélectionner les projets retenus.

AUTRES PARTENARIATS :

Certains partenaires ont des projets qui s'inscrivent dans la durée et font l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) afin de pérenniser ces actions sur le territoire.

Quelques exemples de partenariats :

■ Eco-Manifestations Alsace

Poursuite des actions dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024. Partenariat existant depuis plus de 10 ans pour la mise en place de manifestations éco responsables.

Bilan 2024 : 25 manifestations labellisées sur le territoire dont 11 nouveaux événements soit 1/3 des labellisations totales de l'association, 2 salles accompagnées : Point d'eau à Ostwald et salle polyvalente de la Robertsau ; 2 formations pour 23 participant·es, 1 rencontre organisée avec la direction de territoire de Hautepierre et les associations locales : une quarantaine de personnes relais sensibilisées ; participation au Forum des associations de Schiltigheim ; 4 réunions de sensibilisation généraliste mais 3 annulations faute d'inscrits en nombre suffisant ; mises à jour mensuelles de l'annuaire en ligne des éco-prestataires ressources, ...

■ Zéro Déchet Strasbourg

Poursuite des actions dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 visant à réduire les déchets du territoire, informer, sensibiliser, mobiliser et accompagner les différents publics vers des changements de comportement.

Bilan 2024 : réorientation des actions défis peu suivies sur le projet des contenants réutilisables : 3 restaurateurs impliqués sur Strasbourg, charte graphique validée, achat des contenants ; préparation du projet « sacs à pain auprès de boulangeries » ; Scolaires : 22 écoles inscrites au défi kermesse zéro déchet mais 6 maintenues (suite aux consignes Vigipirate du Rectorat), 8 animations : 196 élèves

sensibilisés sur 2 communes; Grand public : 1 évènement SERD au Shaddock avec une centaine de participant·es ; 11 animations sur 5 communes avec 237 participant·es ; actualisation de la carte en ligne des acteurs et actrices du zéro déchet, ...).

- **Chambre de Consommation d'Alsace**

Poursuite des actions dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, notamment pour réduire la production de déchets et le gaspillage alimentaire, valoriser les initiatives locales, et promouvoir les actes d'achat éco-responsables en impliquant le jeune public, les ménages et les relais locaux. La convention couvre également les thématiques de l'eau et de l'énergie.

Bilan 2024 : Au total 3 000 personnes ont été sensibilisées par la CCA. Sur le volet de la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire, la CCA a réalisé 52 interventions (ateliers, formations, discosoupe, stands et visites) sur 7 communes différentes auprès de 1036 personnes. Sur la thématique des achats responsables et de l'économie sociale et solidaire, 38 interventions ont permis de sensibiliser 725 personnes (visites touris'éthique recyclage textile, animation labels, logos et commerce équitable, ...).

- **Maison du Compost : cf. détails et bilan page 16**
- **Face Alsace**

Poursuite des actions dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 afin notamment d'assurer une meilleure information sur les déchets, le gaspillage alimentaire et promouvoir la réduction des déchets des particuliers. D'autres axes de la convention concernent les thématiques de l'eau et de la sobriété énergétique.

Trois cibles principales sont touchées : le grand public, le public scolaire et les relais.

Bilan 2024 : 1810 sensibilisations multithématiques dont près de 200 au sein de l'appartement pédagogique, des ateliers confection de produits ménagers au naturel et des animation tri des déchets. 46,6% des participant·es sont issus des Quartiers Prioritaires de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. 2024 a été notamment marquée par le déploiement de l'appartement mobile dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur urbain avec Engie. Cet outil supplémentaire permet des animations délocalisées. Près de 900 sensibilisations ont été tenues en extérieur. Tous les supports ont été adaptés à une version Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour toucher un public très hétérogène.

AUTRES SOUTIENS AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE 2024 :

- Mobilisation des artisan·es : le Label Repar'acteurs



Environ 70 réparateur·rices sont labellisé·es sur le territoire dans le cadre de la convention de partenariat entre la Chambre de Métiers d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg pour le déploiement du label Répar'acteurs sur le territoire (2023-2026). Cette marque de reconnaissance permet de constituer un réseau local d'artisan·es de la réparation avec pour double-objectif de faire perdurer les savoir-faire des artisan·es de la réparation et de faire évoluer les comportements des consommateur·rices en les incitant à réparer plus dans le but de réduire la production de déchets.

Trouvez un·e artisan·e labellisé·e près de chez vous : artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs

Une mobilisation et mise en valeur des répar'acteurs a également été réalisée dans le cadre des journées nationales de la réparation (Cf. temps fort).

- Les organisations accompagnées à la structuration d'une démarche RSE

Depuis 2022, le dispositif Start-RSE a accompagné plus de 200 structures du territoire avec la réalisation d'un diagnostic de leurs pratiques sur les sujets liés à l'environnement, à l'économie, au social, à la gouvernance et au territoire. Ce dispositif est proposé par l'Eurométropole de Strasbourg en partenariat avec Initiatives Durables, la CCI, la CRESS, la CMA et France Active Alsace. Parmi les bénéficiaires, 18 structures ont également bénéficié d'un co-financement à hauteur de 50% (plafonné à 1 500€) pour la mise en place d'une démarche RSE. Sur le volet « économie circulaire », ces investissements ont concerné des bilans carbone, des fresques du numérique, l'achat de gourdes pour les collaborateur·rices ou encore l'achat de mobilier recyclé ou permettant l'utilisation de matériaux biosourcés.

Depuis septembre 2024, les structures du territoire peuvent désormais être accompagnées dans la mise en place d'un plan d'action RSE et bénéficier d'un nouveau co-financement.

- Label éco-défi des artisan·es

Afin d'accompagner et de valoriser les entreprises artisanales qui agissent pour réduire leur impact environnemental, l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre de Métiers d'Alsace ont lancé en 2022 le label éco-défis. Le projet est mené avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du fonds européen de développement régional (FEDER) et du programme Climaxion.

Pour être labellisé, les artisanes et artisans doivent réaliser 3 défis dans 6 thématiques : eau, énergie, déchets, produits, transport et sociétal. Pour le renouveler, il faut valider 1 nouveau défi par an.

Garages, brasseries, boucherie, entreprises du bâtiment, salons de coiffure, reliure de livres et de nombreuses autres activités font partie des 33 lauréat·es récompensé·es lors d'une cérémonie en 2024, dont 22 lauréat·es de l'année précédente qui ont mis en place au moins une nouvelle action depuis l'année précédente.

Elles et ils ont bénéficié d'un kit de communication et leurs actions ont été valorisées auprès du grand public via différents médias locaux et sur la Foire Européenne.

Le dispositif se poursuit en 2025. **Plus d'informations sur le label et les entreprises engagées près de chez vous** : strasbourg.eu/eco-defis



La cérémonie 2024 de remise des labels- éco-défis dans l'entreprise Claude Lehmb Becker, à Illkirch-Graffenstaden, qui répare depuis 47 ans des moteurs électriques, principalement pour l'industrie.

■ Réemploi dans le bâtiment et les espaces publics

Les déchets du bâtiment et des travaux publics sont responsables de trois quarts de l'ensemble des déchets générés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, ce qui représente 2 210 000 tonnes par an. Depuis 2019, l'Eurométropole porte une politique sur **le recyclage et le réemploi de ces matériaux** et agit pour créer les conditions de développement et de pérennisation de la filière locale. Cet engagement se concrétise par **l'accompagnement des acteurs de l'éco-système** du BTP par l'organisation de 2 évènements en 2024 et des **plateformes de stockage de matériaux**, comme B2R, la plateforme du Groupe Altaïr qui a vu le jour en mars 2024. L'Eurométropole s'engage également en tant que maître d'ouvrage avec des **chantiers exemplaires avec notamment le chantier de l'ancien hôpital Lyautey** dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) depuis 2024. En tout, 12 000 tonnes de matériaux (grès, briques, bois, tuiles...) seront réemployées, sur l'ensemble du projet, pour la construction et la réhabilitation des bâtiments et l'aménagement des espaces publics.

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions de terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la réduction et au tri des déchets.

SENSIBILISATION EN PORTE À PORTE

Les campagnes de sensibilisation en porte à porte concernent principalement le tri (extension des consignes de tri à tous les emballages et tri des déchets alimentaires) et la bonne gestion des déchets (gestion des encombrants, information sur les déchèteries).

En fonction des habitant·es rencontré·es la discussion peut également porter sur la réduction des déchets.

Le déploiement géographique de ces campagnes suit, l'année suivante, celui du déploiement de la collecte des déchets alimentaires. La sensibilisation en porte à porte accompagne aussi les usager·ères à la modification de leur dispositif de collecte dans des quartiers spécifiques (mise en place de conteneurs enterrés).

En 2024, les ambassadrices et ambassadeurs du tri ont démarché 61 670 foyers et rencontré 57,2 % d'entre eux soit 35 270 foyers sensibilisés. Les usager·ères rencontré·es sont invité·es à faire un geste supplémentaire pour le tri des déchets : 60% d'entre eux ont ainsi pris un engagement pour améliorer leurs gestes de tri. Pour les absents, après plusieurs passages, la documentation est laissée en boîte aux lettres.

Ces campagnes de sensibilisation se déclinent avec des outils de communication qui aident l'usager·ère dans la gestion quotidienne de ses déchets, dont près de 2 080 stop pub et 1 430 livrets « mes écogestes en adresses » distribués.



Dans les immeubles, le passage des ambassadrices et ambassadeurs du tri est aussi l'occasion d'effectuer un contrôle des locaux poubelles (propreté générale, état des bacs, état de la signalétique, etc.) et de mettre à jour la signalétique des consignes. Cela leur permet également d'identifier les principales erreurs de tri et d'adapter ensuite leurs conseils auprès des habitant·es.

4 355 locaux poubelles ont ainsi été examinés en 2024.

Dans le cadre de ces campagnes de sensibilisation en porte à porte, **des commerces de proximité sont également démarchés par les ambassadeurs et ambassadrices du tri : 131 commerces ont ainsi été sensibilisés en 2024.**



CRÉATION ET ANIMATION D'UN RÉSEAU DE RELAIS

Les interventions auprès d'acteurs et actrices relais du territoire, en parallèle des campagnes de sensibilisation en porte à porte, contribuent au déploiement des messages en faveur de la réduction et du tri des déchets. Ainsi, depuis 2023, tout au long de l'année sont identifiées des personnes Relais auxquelles il est proposé de participer au « réseau réduction et gestion des déchets ». Ces personnes relais sont des représentant·es de syndics de copropriété, de bailleurs sociaux, d'associations, des agent·es, des élu·es, et aussi des citoyen·nes rencontré·es lors la sensibilisation en porte à porte.

En 2024, 43 nouvelles personnes relais ont été identifiées, et 23 d'entre elles ont participé à l'un des 3 ateliers organisés. Ces rencontres ont pour objectif de sensibiliser les publics relais à la politique de réduction et de gestion des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg afin de leur permettre de diffuser l'information auprès de leur « public », mais aussi de les renseigner sur toutes les ressources et outils à leur disposition sur le territoire.

Dans la continuité de ces rencontres, il leur est proposé de découvrir les coulisses de sites de valorisation des déchets, ainsi que de structures œuvrant pour le réemploi et la réduction des déchets, 3 visites supplémentaires ont été réalisées en 2024.

Enfin, afin d'animer ce réseau, deux lettres d'information leur ont été diffusées en 2024, plus particulièrement axée sur la quinzaine « Tous au Compost » et sur la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



ANIMATIONS, STANDS, ATELIERS



Plus de 230 animations, stands et ateliers ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg et ses partenaires* d'aller à la rencontre des habitant·es et agent·es pour leur présenter les solutions pour réduire trier et valoriser leurs déchets.

*partenaires : Eco Manifestations Alsace, Zéro Déchet Strasbourg, Chambre de Consommation d'Alsace, Maison du Compost, Eco-Conseil et Alsace Eco-services.

Près de 4 500 personnes ont participé à ces événements.

Les thématiques abordées étaient variées : compostage, hygiène et beauté au naturel, produits ménagers DIY (Do It Yourself), alimentation zéro déchet, brico-récup, éco-gestes, achats éco-responsables, gaspillage alimentaire, tri et recyclage des déchets ...

De plus, dans le cadre du déploiement de la collecte des déchets alimentaires, 57 stands d'information ont été organisés pour renseigner les usager·ères sur cette nouvelle collecte.

▪ Journées Nationales de la Réparation (JNR)

Les Journées Nationales de la Réparation ont eu lieu du 18 au 20 octobre 2024. L'Eurométropole de Strasbourg a soutenu financièrement l'association Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP) pour l'organisation de ce temps fort de la réparation sur notre territoire.

Ces journées ont pour objectif d'inscrire la réparation dans les réflexes éco-citoyens, de sensibiliser les citoyen·nes à la réparation de tous leurs objets du quotidien (textiles, électroniques, électroménagers, chaussures...), de favoriser leur passage à l'action, de faire connaître les répar'acteurs et les structures locales de la réparation et de la durabilité, et d'engager le débat sur les enjeux de ces secteurs d'activité. Pour cela, les JNR rassemblent des partenaires et réseaux nationaux autour d'un grand week-end de mobilisation.



Les 6 temps forts soutenus par l'Eurométropole de Strasbourg ont permis de rassembler plus de 450 personnes :

- un évènement de lancement table ronde « réparation, pouvoir d'achat même combat » avec 5 intervenant·es et 20 participant·es ;
- le Festival Répar'Action de la Cybergrange (150 participant·es sur 2 jours): réemploi, upcycling, marché d'artisans locaux, ateliers de réparation, petite restauration, rencontres ;
- la bricole heureuse avec Desclicks et la Schilyclette (200 participant·es): journée festive autour de la réparation de vélos, d'électroménager et d'informatique ;
- la Répar'Party de Creative Vintage (30 participant·es) : ateliers brico-récup créatifs à partir de matériaux de réemploi (roses en capsule de café, porte-clés en chambre à air de vélo, ...), fête foraine avec des jeux 100% récup, atelier réparation et couture, ... ;
- les Créations culinaires et lumineuses par Bretz'selle (8 participant·es) : création de lampes à partir de pièces de vélos de seconde main ;
- l'Atelier Repair Café et éco-couture par l'AMSED (50 participant·es).

Le bilan global de ces journées est très positif sur notre territoire en 2024 : la mobilisation a permis l'organisation de 28 événements au total, avec de nombreuses retombées presse et une belle participation.

Au niveau national, ces journées ont rassemblé plus de 1 100 évènements et 40 000 participants autour de la réparation. Le prochain rendez-vous est fixé : du 16 au 19 octobre 2025.

- Organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)



La SERD 2024 s'est tenue du 16 au 24 novembre 2024, avec un programme riche et varié. De nombreux événements organisés sur tout le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (repair cafés, ateliers do it yourself, friperies, visites de sites, conférences...) par des acteur·rices différent·es.

La thématique 2024 étant : **Manger mieux, gaspiller moins.**

L'Eurométropole de Strasbourg a mobilisé et incité son réseau de partenaires à participer à la SERD et à faire labelliser leurs actions sur la plateforme dédiée de l'ADEME. La programmation a fait l'objet d'une communication via plusieurs canaux : site de l'ADEME, Objectif Z, diffusions aux relais et contacts associatifs/communaux, annonces presse (DNA, Pokaa), réseaux sociaux.

Plusieurs temps forts et événements ont été soutenus par l'Eurométropole de Strasbourg :

- **Inauguration de la SERD avec le Festival Slow Conso organisé par Zéro Déchet Strasbourg**
 - samedi 16 novembre au Shadok à Strasbourg
 - **21 associations et structures mobilisées** sur l'événement
 - une 100 aine de participant·es
 - un programme diversifié : des stands d'animation pour petits et grands, des ateliers pratiques (produits ménagers, récup', compostage), un repair café, des ventes de seconde main et des points de collectes, un ciné-débat / table ronde, et un bar éco-responsable.



- **Grande collecte solidaire de jouets d'occasion.**

Opération « Laisse parler ton cœur » : menée sur 2 semaines sur tout le territoire :

- co-organisé par l'Eurométropole de Strasbourg, les éco-organisées Ecosystem et Eco Maison et l'association locale Carijou ;
- 19 points de collecte et 2,4 tonnes collectées sur 2 semaines (du 16 au 30 novembre), en légère hausse par rapport à 2023 ;
- 4^{ème} année consécutive sur l'EMS.

Au niveau national bilan de l'opération : 66 collectivités participantes, 675 points de collecte, 43 tonnes de jouets collectés.



- **De nombreux ateliers et conférences pour le grand public sur l'ensemble du territoire :** comment gérer les déchets sur mon évènement, le recyclage et le zéro déchet, c'est à notre portée, animation au CROUS en faveur des étudiant·es, ...
- **Les nouveautés concernant la programmation des animations**

- **Programmation d'ateliers pour le grand public avec inscription en ligne :**

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite intensifier l'accompagnement de ses habitant·es dans la réduction de leurs déchets.

Depuis 2023, divers ateliers sont ainsi proposés régulièrement afin de s'informer, de fabriquer des produits « zéro déchet » utiles au quotidien et de découvrir des solutions pratiques, écologiques, respectueuses de la santé et économiques.

Ces ateliers sont organisés à destination du grand public, avec inscription via un formulaire en ligne MonStrasbourg :
demarches.strasbourg.eu/ateliers-dechets



En 2024, 14 ateliers zéro déchet ont été réalisés avec 161 participant·es au total : stand pour réduire ses déchets textiles, atelier un jardin zéro déchet, atelier le ménage au naturel avec fabrication de produits ménagers, ateliers zéro déchet pour ma santé avec fabrication de baume à lèvre et beewrap, ateliers parlons couches lavables, atelier et stand le zéro déchet à ma portée avec fabrication de bougie, dentifrice, tawashi et furoshiki, atelier et stand de fabrication déco de noël en marc de café, escape game anti-gaspillage alimentaire pour un public jeune...

Les retours restent très positifs sur ce dispositif initié en 2023.

- **Programmation d'ateliers de découverte et de couture de protections menstruelles lavables:**

En 2024, plus de 30 ateliers et stands *changeons les règles* ont été programmés avec 345 participant·es.

- **Création d'un catalogue des animations destiné à nos partenaires :**

Afin de clarifier notre offre d'animations, un catalogue regroupant de multiples animations-stands et ateliers gratuits a été créé et diffusé à nos partenaires (communes, centre sociaux culturels, bailleurs, direction de territoire de la ville de Strasbourg, médiathèque ...). Ces derniers peuvent ainsi « commander » des animations pour leurs évènements. En 2024 de nouvelles animations ont été ajoutées à ce catalogue qui en regroupe désormais plus de 40.

35 animations ont été ainsi commandées par nos partenaires cette année, qui ont permis de rencontrer 493 participant·es.



VISITES DE SITES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Les visites de sites sont une autre manière de sensibiliser les usager·ères en leur faisant découvrir « les coulisses » d'installations de valorisation des déchets.

En 2024, 31 visites du centre de tri, 13 visites de centre de méthanisation de Lingenheld et 2 visites du centre de valorisation des déchets verts, soit 46 visites au total ont réuni près de 790 participant·es : agents de la collectivité, membres d'association, grand public...

Le samedi 23 mars 2024, à l'occasion de la journée mondiale du recyclage, 2 visites du centre de tri ALTEM ont été organisées pour le grand public, avec succès. La Maison du recyclage située sur le centre de tri ALTEM, est un lieu d'échanges et d'informations sur le recyclage des déchets qui a notamment pour vocation l'accueil du public venant visiter le centre de tri.

Le samedi 12 octobre 2024, l'Unité de méthanisation Lingenheld à Oberschaeffolsheim a ouvert ses portes au public : au cours d'une dizaine de visites programmées, près de 100 personnes ont ainsi découvert le process de transformation et de valorisation des déchets alimentaires collectés via les bornes déployées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de sensibiliser le public scolaire au tri des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de toutes les écoles qui le souhaitent des malles pédagogiques en lien avec les thématiques de réduction et tri des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'animatrice Environnement accompagne les équipes pédagogiques dans la construction des projets de sensibilisation et les forme sur les thématiques et outils prêtés.

En 2024, 12 visites du centre de tri des déchets ménagers (340 participant·es du CM1 au sup) et 12 visites du centre de valorisation des déchets verts (340 participant·es du CM1 au sup) ont été réalisées.

La cellule Éducation à l'environnement de l'Eurométropole de Strasbourg dispose de 648 outils pédagogiques à disposition des écoles, périscolaires et associations, soit 108 références disponibles gratuitement dont 10 ressources sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire et 25 sur la réduction des déchets. 35 structures ont emprunté des outils, depuis la réouverture du centre de ressources en septembre 2024.



PRIVILÉGIER LE RÉEMPLOI

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire soutient le réemploi solidaire.

DEUX EMMAÜS, OPÉRATIONNELS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Afin de privilégier le réemploi, l'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec les deux structures Emmaüs du territoire : Emmaüs Strasbourg et la Recyclerie coopérative et solidaire Emmaüs Mundo. Elles emploient plus d'une centaine de compagnons, de personnes en contrat d'insertion et/ou à durée indéterminée. En associant réemploi et emploi, ce partenariat s'inscrit dans une logique d'économie solidaire.

Les deux Emmaüs collectent des objets pour leur donner une seconde vie :

- au domicile des usager·es ;
- directement sur leurs sites ;
- dans les caissons disposés dans les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2024, 4 902 tonnes d'objets ont été collectés :

4 902 t

d'objets collectés par les 2 structures Emmaüs

Dont 2 207 t d'objets réemployés (soit 45 %)

2 279 t d'objets recyclés (soit 47%)

**416 t d'objets traités en valorisation
énergétique (soit 8%)**

ENVIE, DU RÉEMPLOI ET DES EMPLOIS

L'association Envie est l'un des prestataires d'Ecosystem sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle collecte, rénove, répare des appareils électriques et électroniques usagés afin qu'ils soient réemployés ou recyclés. Envie favorise également l'accès au monde du travail et à la formation aux personnes éloignées de l'emploi, en offrant une seconde vie aux équipements électriques et électroniques (D3E) usagés. Une fois rénovés, ces équipements sont revendus à petit prix.

En 2024, 2 066 tonnes de D3E ont ainsi été collectées, marquant une hausse de près de 9% par rapport à 2023, ce qui représente une moyenne de 4 kg/hab./an.

2 066t

de déchets d'équipements électriques
et électroniques collectés

**dont 495 825 appareils électriques et
électroniques collectés, soit 4 kg/hab/an**

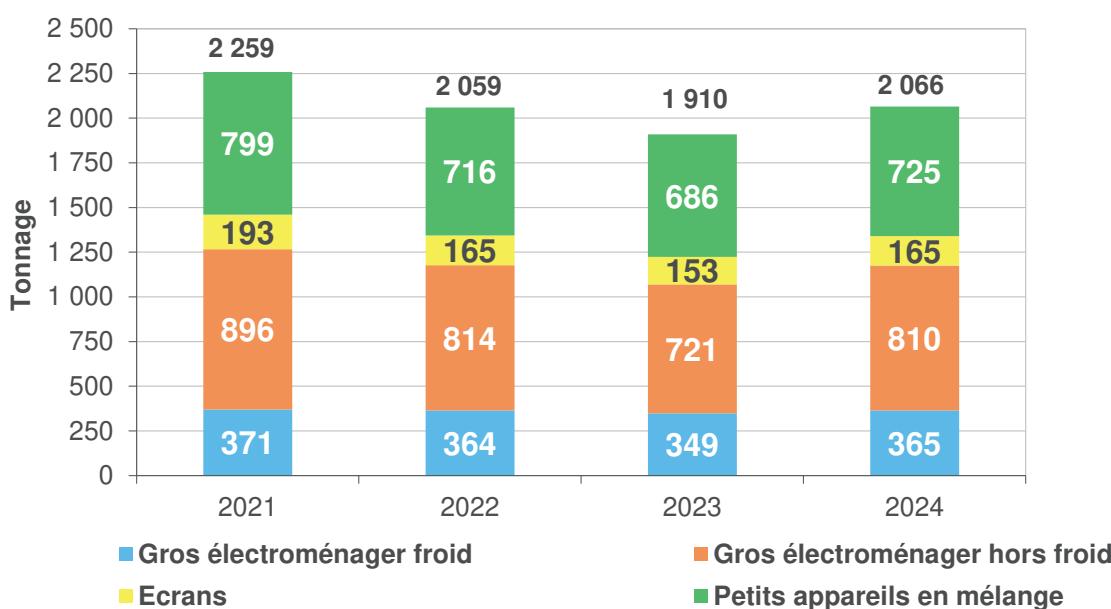
1 584 t de matières recyclées

264 t de valorisation énergétique

1 507 t de CO₂ économisées

3 506 t de CO₂ éliminées

Le graphique ci-dessous présente le bilan des D3E collectés par l'ensemble des prestataires d'Ecosystem pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg sur les 4 dernières années.





TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) font l'objet d'une collecte séparée qui comprend les produits suivants :

- tous les vêtements homme, femme et enfant ;
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...) ;
- les chaussures et articles de maroquinerie.

Sont exclus de la collecte :

- les articles non textiles ;
- les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ;
- les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection ;
- les chiffons usagés en provenance des entreprises.

L'Eurométropole de Strasbourg a conventionné via un service d'intérêt économique général (SIEG) avec Emmaüs Mundolsheim, Horizon Amitié, Le Relais Est, Vétis. Ces 4 structures de l'Économie Sociale et Solidaire se répartissent la collecte des TLC sur le territoire par secteur géographique. Elles mettent à disposition des conteneurs permettant une collecte séparée, organisent leur vidage et trient les produits en privilégiant la réutilisation et le recyclage.

Ces conventions s'inscrivent dans un objectif de réduction des déchets mais ont également une visée sociale. En effet, ces structures participent à la lutte contre la précarité et favorisent l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

L'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec l'éco-organisme Refashion pour développer la filière sur le territoire en lien avec les différents acteur·trices du territoire.

Refashion perçoit des éco-contributions des metteurs sur le marché pour développer la filière TLC notamment en :

- sensibilisant tous les acteur·trices ;
- accompagnant la collectivité, notamment sur la communication relative à la collecte des TLC ;
- accompagnant les acteur·trices de collecte des TLC sur l'amélioration des process et débouchés innovants, en les soutenant financièrement dans leurs activités et investissements.

ECO-TLC Refashion comptabilise l'ensemble des flux collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, tant par l'intermédiaire des bornes de collecte situées sur le domaine public que directement par les structures et lieux associatifs.

Ainsi pour 2024, ce sont 2 110 t qui ont été collectées soit 4,1 kg par habitant·e, ce qui en fait une des plus belles performances des grandes collectivités françaises.

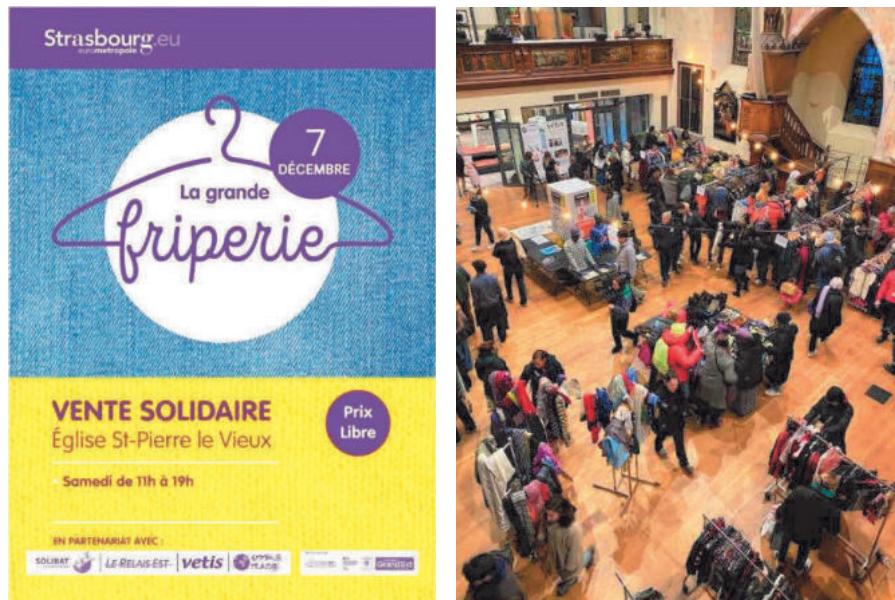
Une partie des textiles collectés est revendue dans des points de vente locaux, soutenant ainsi le réemploi et l'économie sociale.

■ Organisation de la Grande Friperie des collecteurs

Pour la 3^{ème} année consécutive, une grande friperie a été co-organisée le 7 décembre par l'Eurométropole de Strasbourg et les 4 collecteurs textiles de son territoire (Vetis, Horizon Amitié Solibat, Emmaüs Mundo et Le Relais Est). Il s'agit d'une vente solidaire de vêtements issus du réemploi, à prix libre qui a rencontré un réel succès.

Un geste solidaire pendant les fêtes : les vêtements vendus lors de cette braderie proviennent des 300 bornes installées sur l'espace public pour donner une seconde vie aux textiles.

Des ateliers étaient également proposés: « furoshiki » (emballages cadeaux avec des tissus de récupération) et « détricots les textiles » avec B.a.Ba (réfléchir sur notre consommation de la mode, son impact environnemental et sanitaire, et les alternatives comme la seconde main, la réparation et l'entretien des vêtements).



RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

Un Service d'Intérêt Économique Général relatif au réemploi des équipements informatiques et téléphoniques a été mis en place sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément à l'appel à projets lancé en 2023. La délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 juin 2024 a désigné les 3 reconditionneurs retenus pour les 5 prochaines années : Humanis, Envie et Desclicks, qui développent des initiatives locales exemplaires sur le réemploi, le recyclage et la promotion du logiciel libre.

En 2024, plus de 2500 équipements informatiques et téléphoniques de l'Eurométropole de Strasbourg ont fait l'objet de dons auprès de ces 3 reconditionneurs.



Le numérique dans l'économie circulaire

La ville et l'Eurométropole de Strasbourg s'engagent pour le recyclage des équipements informatiques et téléphoniques sur son territoire dans le cadre de sa stratégie numérique responsable.



pac.e le pour une économie durable pour tous



La 4ème édition de la Semaine Européenne du Numérique Responsable s'est tenue du 17 au 22 juin 2024 au Shadok à Strasbourg avec des événements gratuits, ouvert à toutes et à tous pour se former, échanger et faire émerger de bonnes pratiques autour du numérique et de son impact sur l'environnement : ateliers, conférences, débats...

Venez participer et façonnez le monde du numérique de demain !

RÉEMPLOI DES VÉLOS

Les travaux sur la filière vélo et le réemploi se sont poursuivis en 2024, ils ont porté sur les volets suivants :

- agir sur l'amplification de la collecte : Plus de 1 500 épaves ont fait l'objet d'enlèvement sur l'espace public en 2024.
- soutenir des acteurs et actrices de l'autoréparation et de la réparation solidaire : animation de la communauté, suivi d'activité des acteurs et actrices et collecte de données d'activités et d'emplois.
- travailler sur la mise en sécurité des vélos en réemploi : Le marché public lancé en 2023 contribuant à la pose de lumière pérenne sur des vélos en réemploi ainsi que leur marquage, se poursuit.



LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des déchets est organisée en 3 secteurs selon une logique historique liée à la densité de population et à la fusion au 1er janvier 2017 de la communauté de communes les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen).

- **SECTEUR 1** : communes de plus de 10 000 habitant·es
- **SECTEUR 2** : communes de moins de 10 000 habitant·es
- **SECTEUR 3** : 5 communes de l'Ouest du territoire : Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen

Sur ces 3 secteurs, les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables diffèrent mais les consignes de tri restent identiques.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

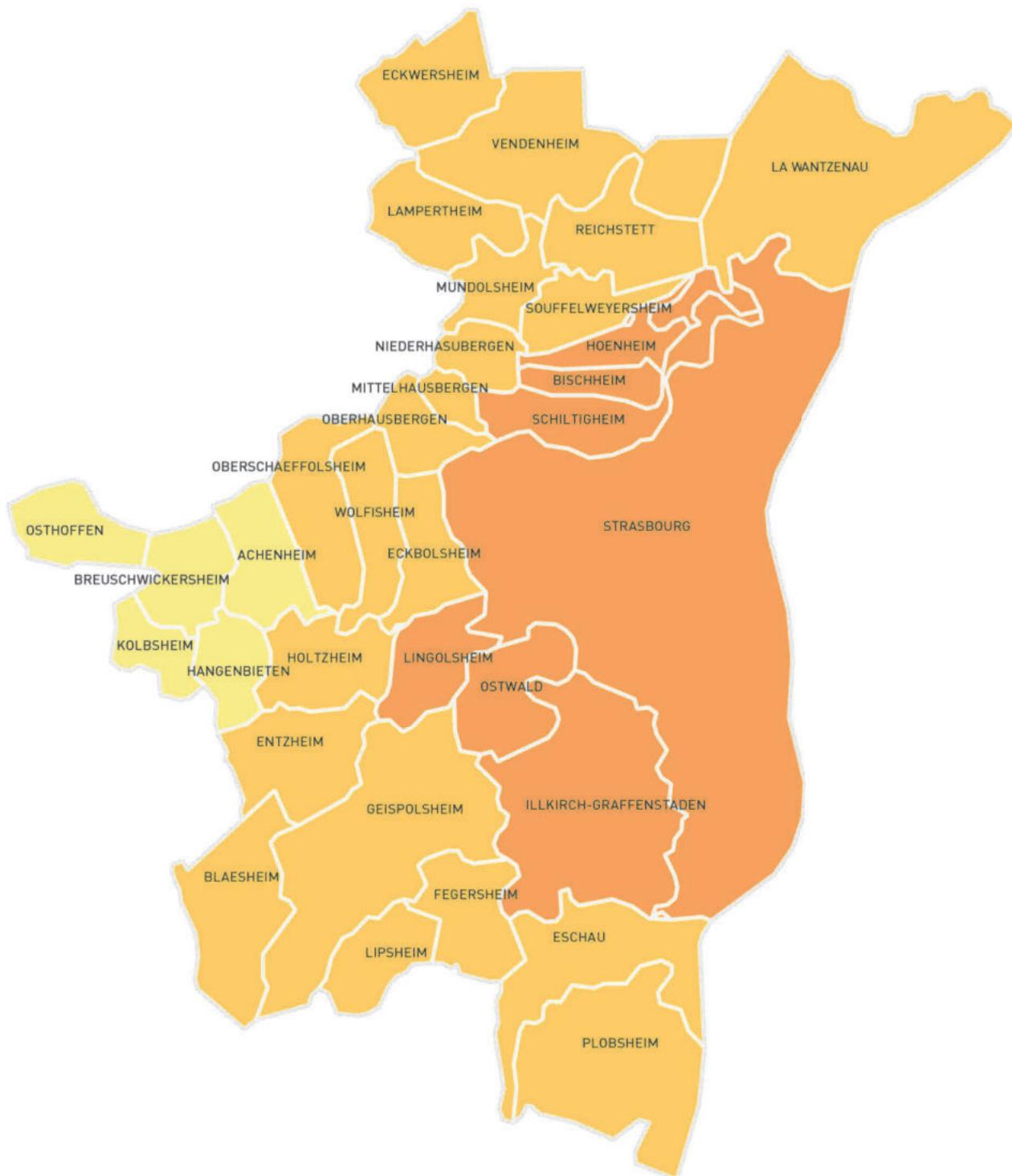
Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés est principalement effectuée en porte-à-porte en bacs. Cette collecte se déroule à une fréquence majoritairement hebdomadaire, seuls certains quartiers d'habitat dense et le centre historique de Strasbourg bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire.

Sur quelques sites dont la production d'ordures ménagères représente un volume trop important à collecter à une fréquence hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, des bennes sont mises à disposition en substitution des bacs à déchets.

Depuis 2012, la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés en pied d'immeuble a été mise en œuvre sur plusieurs quartiers d'habitat vertical dense.

Elle est aujourd'hui progressivement développée sur d'autres quartiers d'habitat similaire avec une fréquence de collecte bi-hebdomadaire.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est principalement réalisée en régie que ce soit en porte-à-porte, en conteneurs enterrés ou en benne, à l'exception du territoire des 5 communes de l'Ouest du territoire où la prestation de collecte en porte-à-porte est confiée à un prestataire privé.



Secteur 1

7 communes > à 10 000 habitants

Secteur 2

21 communes < à 10 000 habitants

Secteur 3

5 communes de l'ouest du territoire
(Achenheim, Breuschwickersheim,
Hangenbieten, Kobsheim et Osthoffen)

		Secteur 1 7 communes > 10 000 habitant·es		Secteur 2 21 communes < 10 000 habitant·es		Secteur 3 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)	
		Type	Fréquence	Type	Fréquence	Type	Fréquence
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés		Bacs en porte-à-porte / Bornes enterrées en pied d'immeuble sur domaine privé	1 fois/semaine ou 2 fois/semaine (habitat dense, centre historique)	Bacs en porte-à-porte	1 fois/semaine	Bacs en porte-à-porte	1 fois/semaine
Papiers et emballages recyclables hors verre		Bacs en porte-à-porte / Bornes enterrées en pied d'immeuble sur domaine privé / conteneur d'apport volontaire de surface et enterrés	1 fois/semaine	Bacs en porte-à-porte / Bornes enterrées en pied d'immeuble sur domaine privé / conteneur d'apport volontaire de surface et enterrés	selon le taux de remplissage	Bacs en porte-à-porte	1 fois toutes les 2 semaines
Déchets alimentaires		Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/semaine	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/semaine	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/semaine
Verre		Conteneur d'apport volontaire de surface et enterrés	selon le taux de remplissage	Conteneur d'apport volontaire de surface et enterrés	selon le taux de remplissage	Bacs en porte-à-porte	1 fois toutes les 4 semaines
Service complet		Sous conditions		Non proposé		Non proposé	

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LA COLLECTE DU VERRE

Sur les communes de plus de 10 000 habitant·es (Secteur 1) et les 5 communes de l'Ouest du territoire (Secteur 3), la collecte sélective des papiers et de tous les emballages recyclables s'effectue principalement en porte-à-porte avec des bacs à couvercle jaune. La fréquence de collecte est hebdomadaire.

Dans le cadre des actions menées pour l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, plusieurs quartiers d'habitat vertical disposent de conteneurs d'apport volontaire de proximité de surface ou enterrés en pied d'immeuble, en remplacement des bacs à couvercle jaune.

Sur les autres communes, la collecte sélective est assurée par un dispositif de conteneurs d'apport volontaire exclusivement. Les fréquences de collecte varient en fonction des secteurs desservis et du taux de remplissage.

Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est réalisée en apport volontaire sauf sur les 5 communes de l'Ouest du territoire.

La collecte sélective en porte-à-porte est effectuée en régie à l'exception des 5 communes de l'Ouest du territoire où les collectes des papiers/cartons, emballages recyclables et verre sont confiées à un prestataire privé.

Les collectes en apport volontaire du verre et des papiers/cartons et emballages recyclables sont effectuées dans le cadre de marchés de prestations privées, sauf la collecte du verre dans le centre historique de Strasbourg et les collectes de conteneurs enterrés en pied d'immeuble (verre et papiers et emballages recyclables) qui sont réalisées en régie.

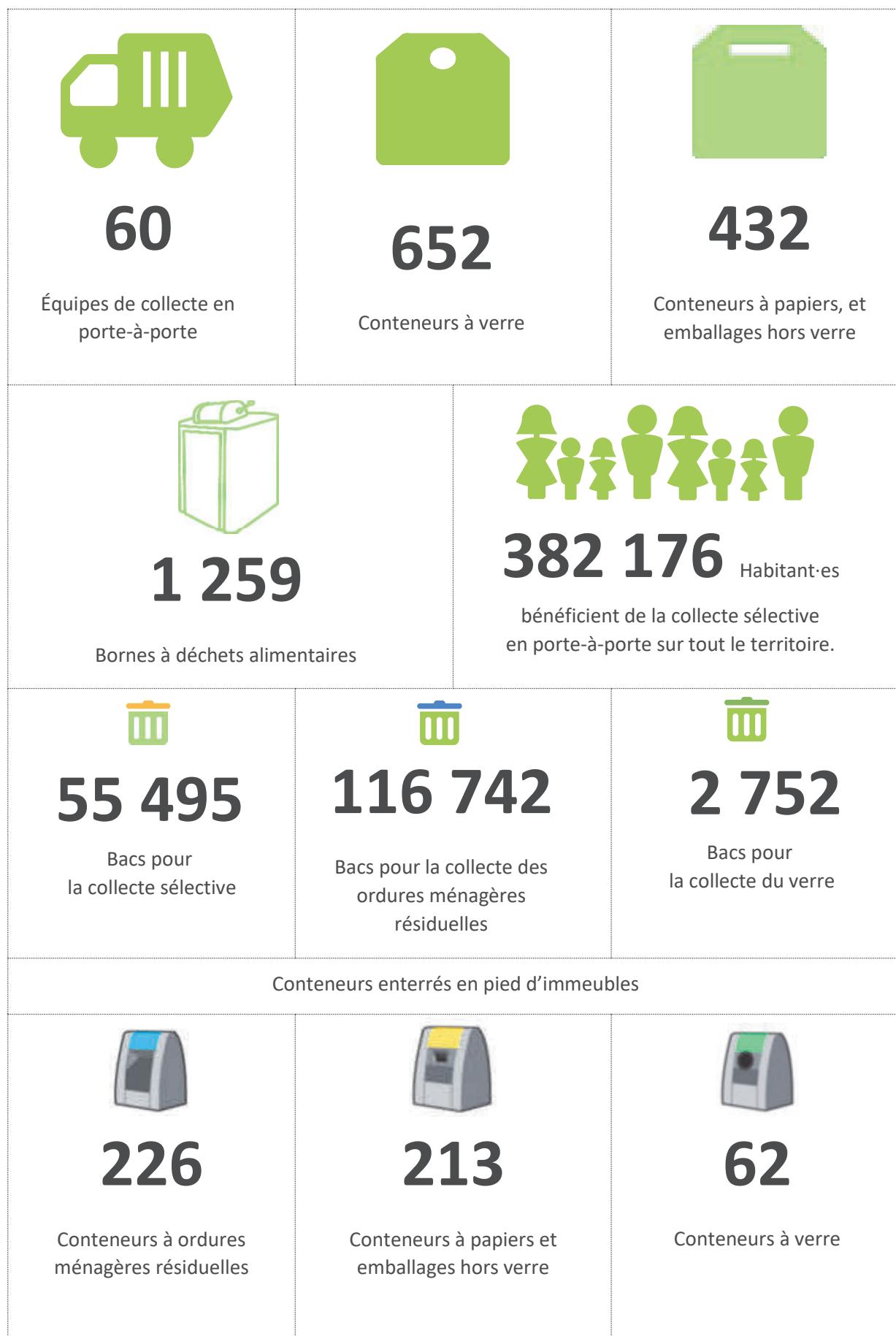
COLLECTES EN SERVICE COMPLET

Une spécificité de l'Eurométropole de Strasbourg est de mettre en œuvre deux types de collecte en porte-à-porte : un service traditionnel où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés dans les locaux par les habitant·es et le service complet où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés par le personnel de la collectivité. Le service complet est assuré sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es sous certaines conditions.

Ce service évite la gêne occasionnée par la présence des bacs sur la voie publique. Il nécessite des équipes renforcées avec deux agent·es supplémentaires.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La collecte des déchets alimentaires est réalisée en points d'apport volontaire (bacs placés dans des bornes) collectés 2 fois par semaine par un prestataire privé.



Nombre de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de bacs d'ordures ménagère	Nombre de bacs de collecte sélective	Nombre de bacs de collecte du verre
ACHENHEIM	2 706	952	990	913
BISCHHEIM	18 990	3 387	2 384	0
BLAESHEIM	1 516	650		0
BREUSCHWICKERSHEIM	1 359	525	544	519
ECKBOLSHEIM	7 307	2 291	7	0
ECKWERSHEIM	1 476	611		0
ENTZHEIM	2 593	969		0
ESCHAU	6 050	2 092		0
FEGERSHEIM	5 748	2 148		0
GEISPOLSHEIM	8 074	3 003		0
HANGENBIETEN	1 885	618	676	632
HOENHEIM	11 291	2 984	2 368	0
HOLTZHEIM	3 804	1 352		0
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	27 758	6 233	5 263	0
KOLBSHEIM	985	372	396	349
LA WANTZENAU	5 844	2 492		0
LAMPERTHEIM	3 505	1 209		0
LINGOLSHEIM	21 522	4 559	3 777	0
LIPSHEIM	2 732	982		0
MITTELHAUSBERGEN	2 035	799		0
MUNDOLSHÉIM	5 570	2 013		0
NIEDERHAUSBERGEN	1 743	640		0
OBERHAUSBERGEN	5 845	1 605	1	0
OBERSCHAFFFOLSHEIM	2 548	963		0
OSTHOFFEN	823	317	343	339
OSTWALD	13 848	2 741	2 489	0
PLOBSHEIM	4 462	1 746		0
REICHSTETT	4 926	1 937		0
SCHILTIGHEIM	34 858	6 698	4 702	0
SOUFFELWEYERSHEIM	8 298	2 706		0
STRASBOURG	292 195	53 401	31 555	0
VENDENHEIM	5 926	2 315		0
WOLFISHEIM	4 239	1 432		0
		116 742	55 495	2 752
TOTAL	522 461			174 989



DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
ET DÉCHETS ASSIMILÉS COLLECTÉS (SUR LES 3 SECTEURS)

108 368 t

d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés

- 1 560 t

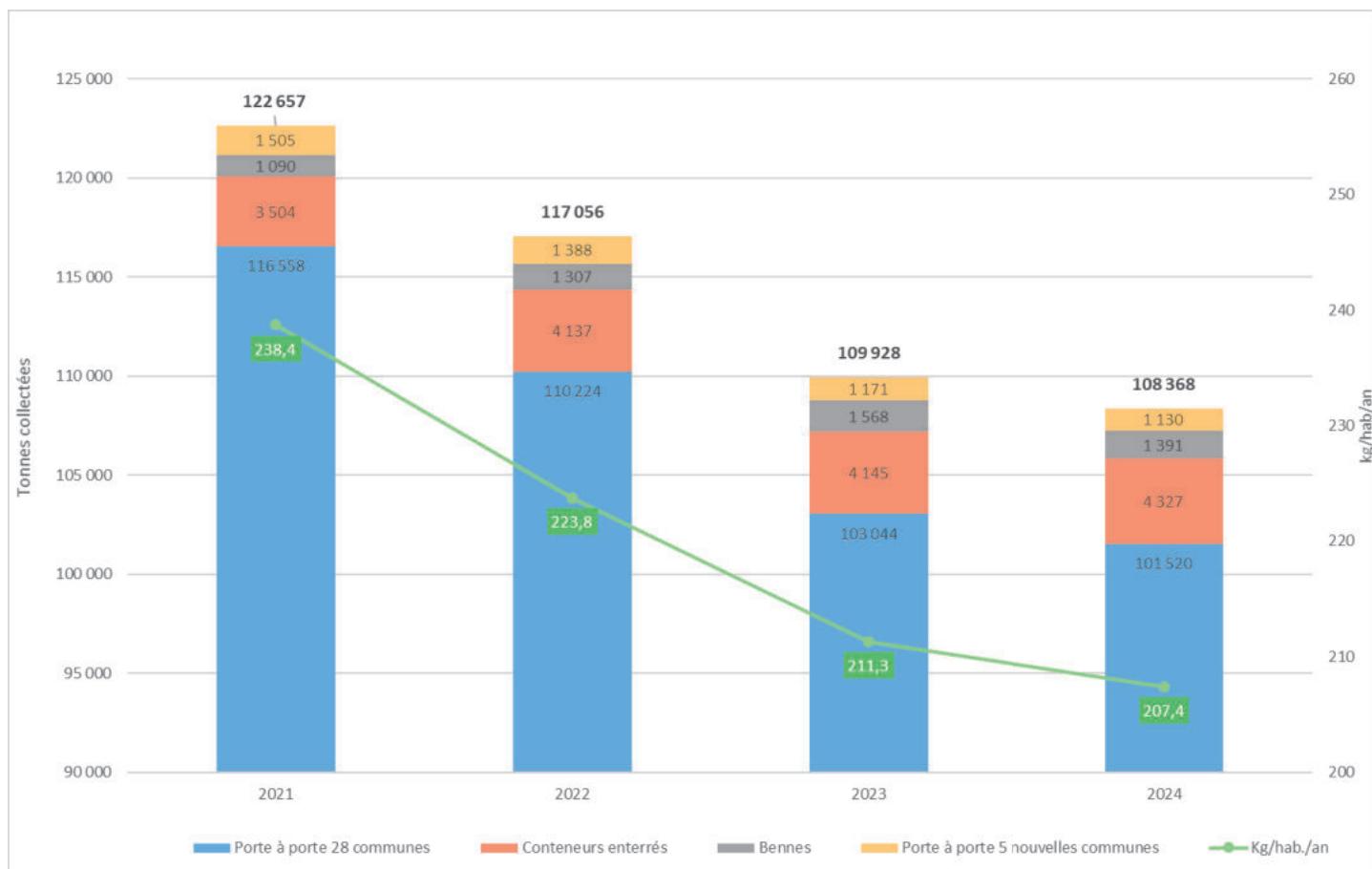
d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés par rapport à 2023

207,4 kg/hab./an

d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés

La quantité globale des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectée sur l'ensemble du territoire continue de diminuer légèrement par rapport à 2023 avec un ratio à l'habitant·e de 207,4 kg/hab. d'ordures ménagères en 2024 soit -1,4 % (211,3 kg/hab. en 2023). Il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des dispositifs de collecte : porte-à-porte, apport volontaire enterré, bennes en substitution de bacs.

Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés



COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPOINT VOLONTAIRE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 1)

Réalisée sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es via les poubelles à couvercle jaune ou les sacs de tri (lorsque la configuration des locaux ne permet pas de mettre des bacs jaunes), la collecte selective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange est le mode de collecte selective principal sur ce territoire. Cette collecte concerne les cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques mais aussi, depuis le 1er janvier 2023 et sur l'ensemble du territoire de l'EMS, tous les autres emballages notamment les films, pots et barquettes.

En complément, des conteneurs d'apport volontaire de proximité (conteneurs de surface ou conteneurs enterrés en pied d'immeuble) sont déployés en remplacement du service en porte-à-porte dans des secteurs d'habitat vertical où cette solution est plus adaptée compte-tenu des volumes de déchets à stocker et pour garantir la qualité du tri. Les deux dispositifs sont donc complémentaires sur le territoire des 7 communes de plus de 10 000 habitant·es.

21 560 t

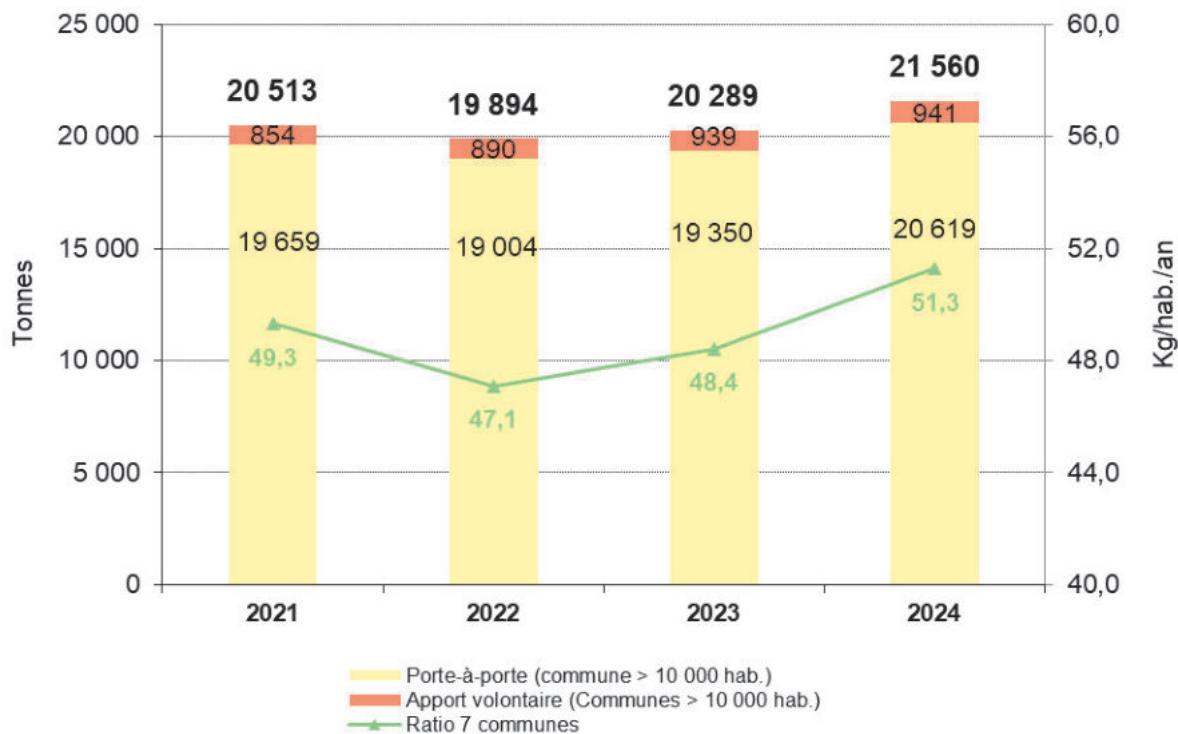
de matériaux recyclables (hors verre) collectés
sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es soit

51,3

kg/ hab./an

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE ET APPOINT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES > 10 000 HABITANT·ES

(PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)



La quantité totale de recyclables collectés sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es en porte-à-porte et en apport volontaire augmente de 6 % avec 21 560 tonnes de matériaux collectés en 2024 par rapport à 20 289 tonnes en 2023.

Le ratio est ainsi porté à 51,3 kg/ habitant·e en 2024 contre 48,4 kg/ habitant·e en 2023.

20 619 tonnes ont été collectées en porte-à-porte en 2024 contre 19 350 tonnes en 2023 soit une hausse de 6,5 %. Ce tonnage englobe les 127 tonnes collectées dans le cadre de l'expérimentation de la collecte en sacs de tri sur le territoire de Plobsheim.

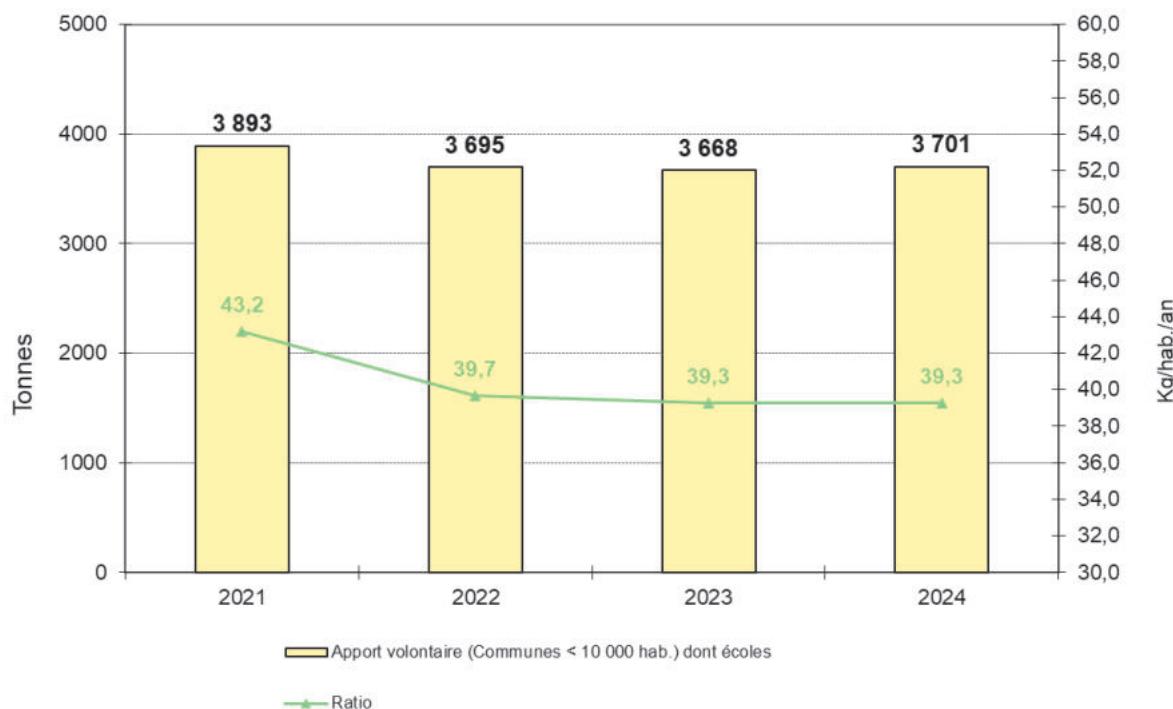
Le tonnage collecté en apport volontaire est stable avec 941 tonnes collectées par rapport à 939 tonnes en 2023.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPOINT VOLONTAIRE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 2)

Sur les 21 communes de moins de 10 000 habitant·es (hors 5 communes Ouest), la collecte sélective en apport volontaire est historiquement l'unique mode de collecte des papiers et emballages recyclables en mélange (papiers, cartons, emballages hors verre). Cette année des expérimentations y ont également été menées pour faciliter le geste de tri. Elles ont consisté en :

- la mise en place de conteneurs d'apport volontaire dédiés uniquement à la collecte des cartons pour Vendenheim, Reichstett, Plobsheim et Achenheim (qui fait partie des 5 communes de l'ouest du territoire et dont le point est abordé dans le chapitre suivant). 54 tonnes ont été collectées pour ce flux ;
 - l'amélioration de l'ergonomie et de l'accessibilité des points d'apport volontaire à Vendenheim et Reichstett ;
 - une expérimentation de la collecte sélective en porte à porte en sacs de tri (et une réduction de la fréquence de la collecte des ordures ménagères) à Plobsheim (127 tonnes collectées) et Achenheim.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES < 10 000 HABITANT·ES (PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)



La quantité de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 21 communes de moins de 10 000 habitant·es reste stable avec 3 701 tonnes par rapport à 3 668 tonnes en 2023 (+1 %). Rapportée à l'habitant·e, la quantité collectée se maintient à 39,3 kg/hab./an.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (SECTEUR 3)

Sur les 5 communes de l'Ouest du territoire, la collecte sélective s'effectue en porte-à-porte.

Cette collecte est réalisée une fois tous les quinze jours. Elle a augmenté de 3,8 % avec 464 tonnes collectées contre 447 tonnes en 2023 ce qui représente 59,8 kg/hab. S'ajoute à cette collecte, 4 tonnes de cartons collectés via les conteneurs expérimentaux en apport volontaire dédiés à ce flux de déchets. Soit un total de 468 tonnes et un ratio de 60,3 kg/hab.

468 t

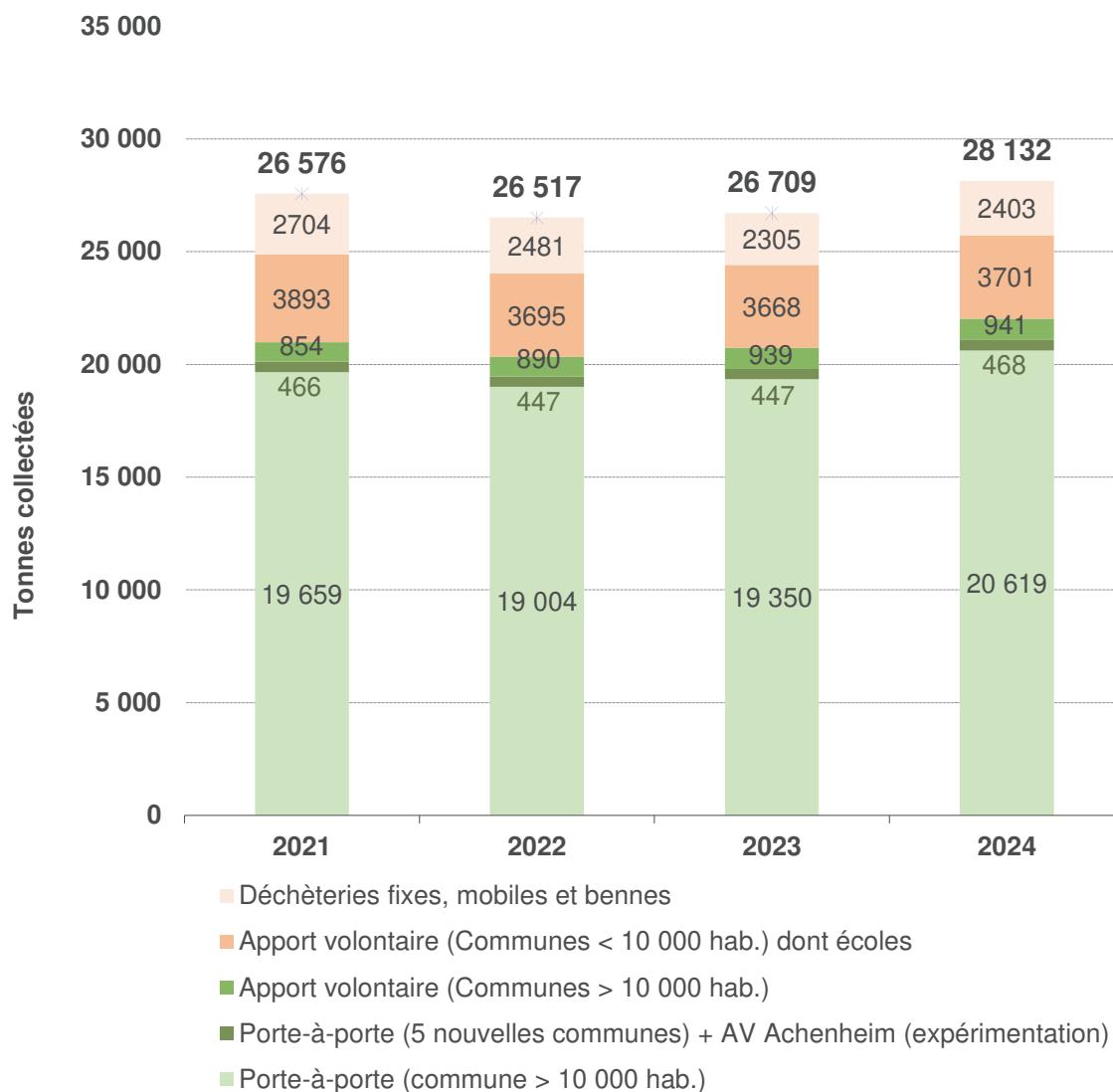
464 t en porte à porte + 4 t de cartons en apport volontaire
de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 5 communes

60,3

kg/ hab./an

SYNTHESE DES DIFFERENTS TYPES DE COLLECTE SELECTIONNEE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE (PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)

Les tonnages collectés tous dispositifs confondus augmentent de 5,3 %.



28 132 t

de matériaux recyclables (hors verre)
tous dispositifs de collecte confondus
(porte à porte, apport volontaire, déchèteries, écoles)

53,8

kg/ hab./an

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les déchets non conformes aux consignes de tri, collectés avec les papiers et emballages recyclables produisent sur la chaîne de tri des refus qui ne peuvent être recyclés et doivent être incinérés à l'unité de valorisation énergétique (UVE).

La quantité de refus de tri livrée à l'unité de valorisation énergétique est de 9 643 tonnes en 2024 contre 7 535 tonnes en 2023. Elle représente pour 2024 un taux de refus de 34,3% contre 28,2% en 2023. Il est à noter qu'il s'agit des refus de tri livrés à l'UVE avec un possible effet de stockage/déstockage depuis le centre de tri.

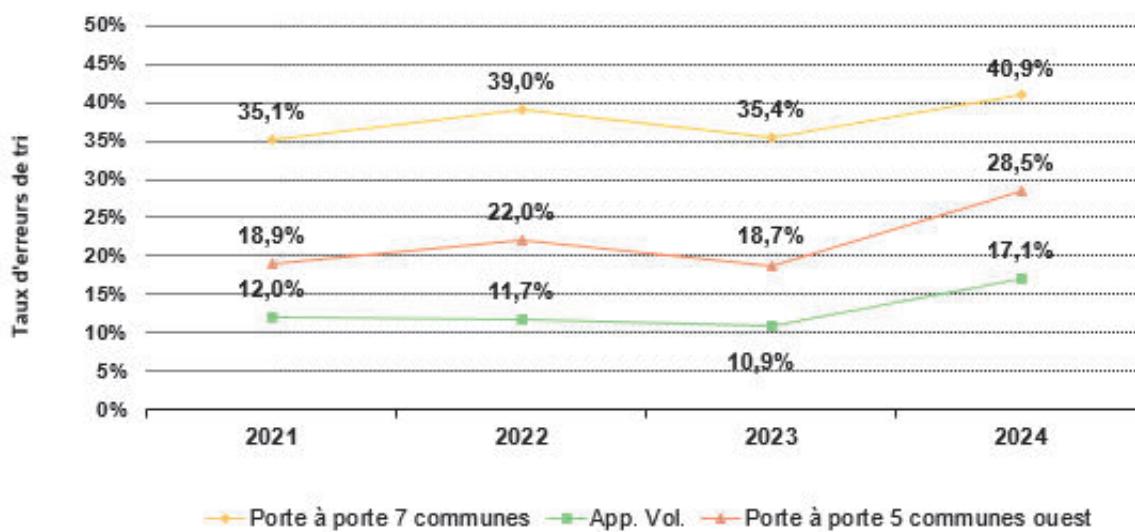
34,3 %

de refus de tri sur l'ensemble des collectes
(porte-à-porte, apport volontaire, déchèteries, écoles)

TAUX D'ERREURS DE TRI EN PORTE-A-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE (PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)

La qualité de la collecte sélective est également évaluée à partir d'échantillons prélevés régulièrement au niveau du centre de traitement où sont acheminés les déchets recyclables collectés.

Ces échantillons, représentatifs des différents modes de collecte (porte-à- porte, apport volontaire, écoles...) sont analysés afin de mesurer le poids de chaque catégorie de matériaux recyclables collectés et le poids de déchets non conformes aux consignes de tri. On établit ainsi un taux moyen d'erreurs de tri en fonction du type de collecte.

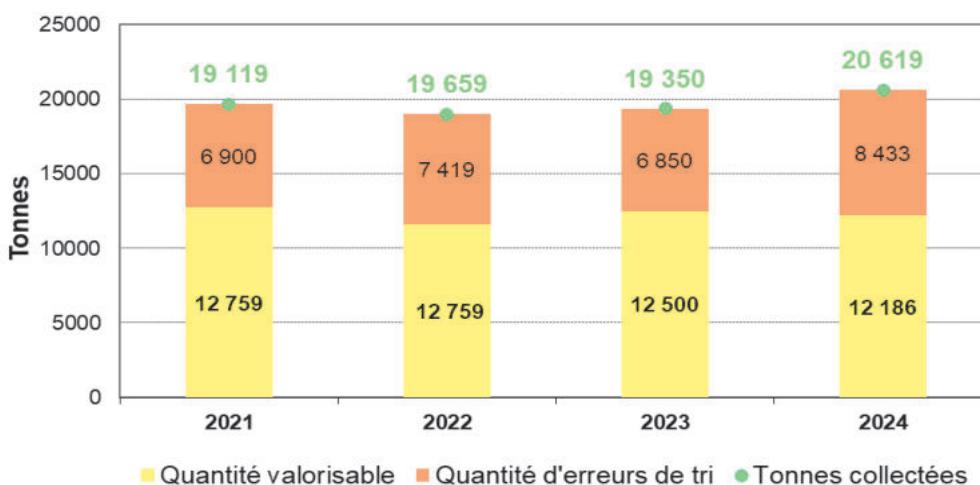


L'ensemble de la qualité du tri se dégrade en 2024. La collecte en porte à porte comptabilise un taux d'erreurs de tri de 40,9 % sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es (35,4 % en 2023) et de 28,5 % pour les 5 communes Ouest du territoire (18,7 % en 2023).

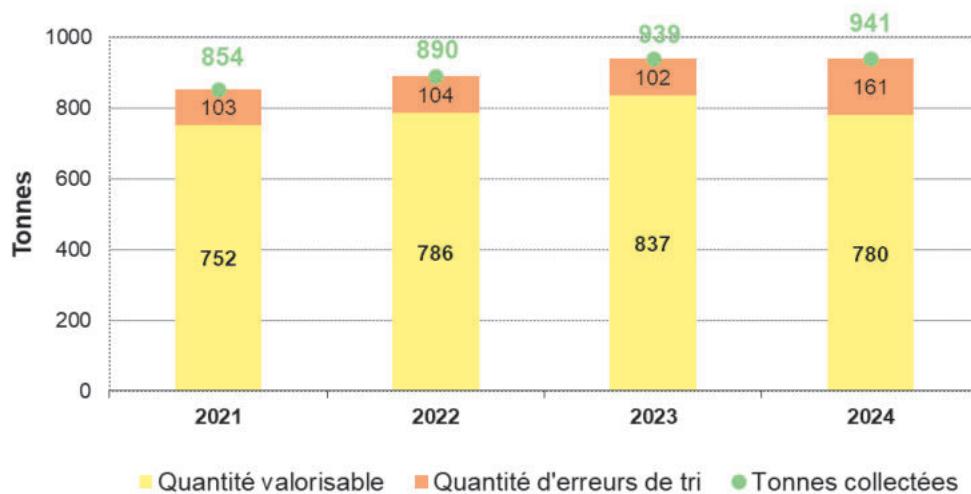
Le taux d'erreur de tri mesuré sur la collecte en apport volontaire est de 17,1 % en 2024 (10,9 % en 2023).

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 1)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN PORTE À PORTE EN TONNES/AN



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPOINT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



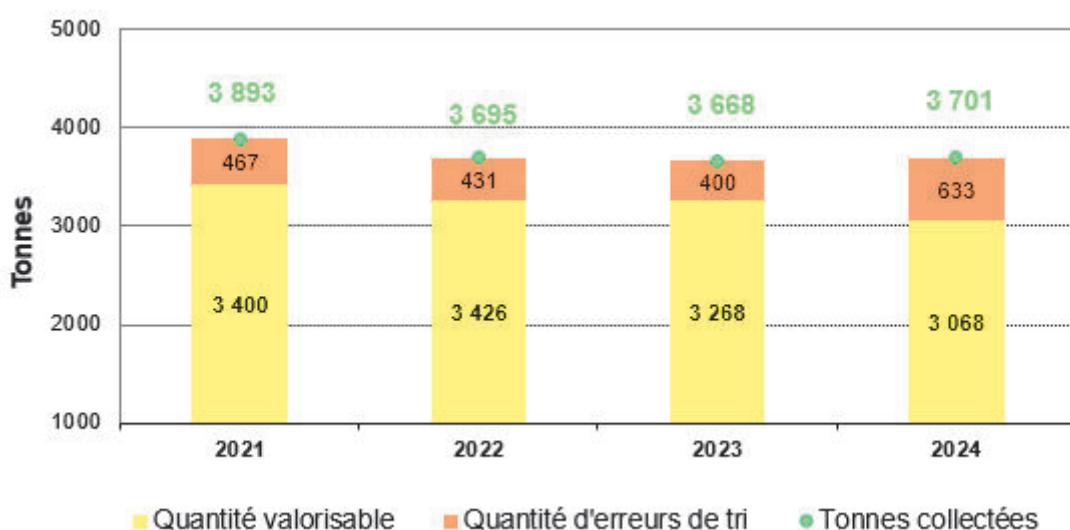
Sur 21 560 tonnes de matériaux collectés au total en porte-à-porte et apport volontaire sur le territoire des 7 communes, 12 966 tonnes de matériaux sont valorisables. Ce poids représente 34 kg de matériaux valorisables sur les 51,3 kg collectés par habitant·e.

12 966 t
de matériaux valorisables
sur communes > 10 000hab
soit **34 kg/hab./an**

30,8 %
d'erreurs de tri en moyenne
(porte-à-porte et apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 2)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 3 701 tonnes de matériaux collectés en apport volontaire dans les 21 communes de moins de 10 000 habitant·es, 3 068 tonnes sont valorisables, ce qui permet de récupérer l'équivalent de 32,6 kg/hab./an de matériaux valorisables sur les 39,3 kg/hab./an collectés.

3 068 t
de matériaux valorisables sur
communes < 10 000hab
soit **32,6kg/hab./an**

17,1 %
d'erreurs de tri en moyenne
(apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (SECTEUR 3)

Le taux d'erreurs de tri pour la collecte en porte-à-porte sur le territoire des 5 communes Ouest du territoire s'élève à 28,5 %. Appliqué aux tonnages collectés, cela représente 335 tonnes valorisables pour 468 tonnes collectées en 2024.

335 t

de matériaux valorisables
soit **43,1 kg/hab./an**

28,5 %

d'erreurs de tri en porte-à-porte
sur les 5 communes Ouest

LA COLLECTE DU VERRE

714

conteneurs pour la collecte du verre
sur l'ensemble du territoire de
l'Eurométropole de Strasbourg

23,9 kg/hab./an

de verre collecté

12 502 t

de verre collecté

- 2 %

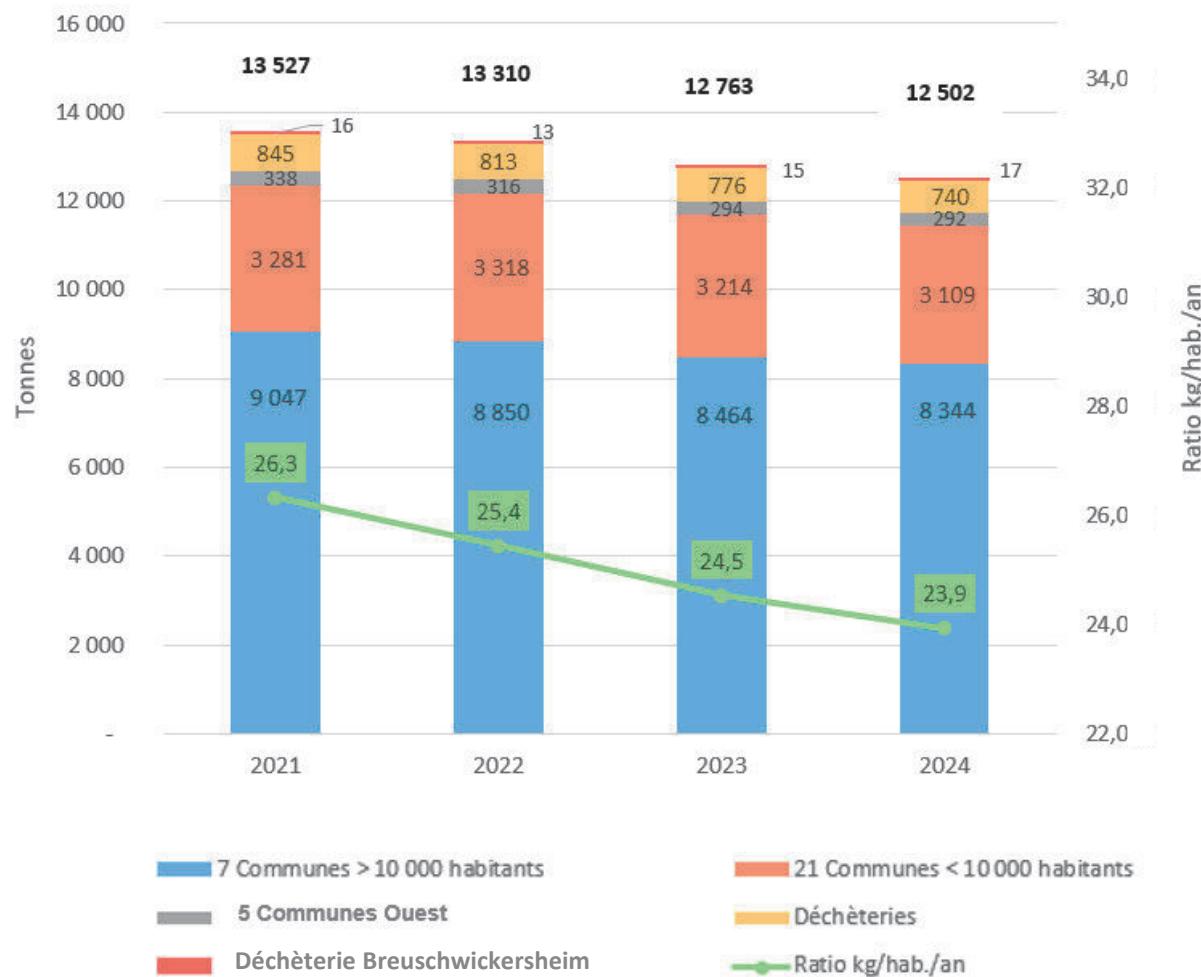
de tonnes de verre collecté

Les quantités de verre collectées diminuent progressivement (-2 % en 2024 par rapport à 2023). Le territoire des 7 communes de plus de 10 000 habitant·es compte aujourd'hui un conteneur pour 815 habitant·es, la performance n'est que de 19,8 kg/hab./an (20,2 kg/hab./an en 2023).

Les communes de moins de 10 000 habitant·es sont dotées d'un conteneur pour près de 509 habitant·es et atteignent une performance de 33 kg/hab./an.

Ces résultats sont satisfaisants au regard des moyennes nationales pour ce type d'habitat semi-urbain (30 kg/hab./an) et diminuent légèrement par rapport à 2023 (- 3%).

VERRE : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES



LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les premiers résultats de la collecte des déchets alimentaires sont très encourageants. Les projections de collecte sur une année complète donnent des ratios compris entre 11 et 20 kg/an/hab. selon les communes, pour l'année 2024. L'objectif de 12kg/an/hab. est donc dépassé.

Il convient toutefois de poursuivre les actions de communication pour inscrire le geste de tri dans la durée, en effet le gisement total de déchets alimentaires est estimé à 50kg/an/hab. ce qui signifie qu'il reste encore des habitant·es à convaincre de participer à cette nouvelle collecte et que le geste doit être pérennisé.

1 259

bornes de collecte des déchets alimentaires
sur 26 communes de moins de 10 000 habitant·es,
Strasbourg, Schiltigheim, Hœnheim et Bischheim

4 628 t

de déchets alimentaires collectés

moins de 4 %

d'erreurs de tri

SYNTÈSE DES DIFFÉRENTS FLUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	Habitant·es	Papiers/cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique et emballages métalliques						Total collecte sélective** (tonnes)	Kg/an/hab.
		Bas pop° SINOE 2024 *	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitants/ conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire	Tonnage bennes		
Blaesheim	1 516	6	253	-	73	-	73	48,0	
Eckbolsheim	7 307	14	522	-	237	-	237	32,4	
Eckwersheim	1 476	5	295	-	75	-	75	51,1	
Entzheim	2 593	14	185	-	139	-	139	53,8	
Eschau	6 050	20	303	-	237	-	237	39,1	
Fegersheim	5 748	15	383	-	263	-	263	45,8	
Geispolsheim	8 074	25	323	-	295	-	295	36,5	
Holtzheim	3 804	11	346	-	154	-	154	40,6	
Lampertheim	3 505	7	501	-	117	-	117	33,4	
Lipsheim	2 732	7	390	-	121	-	121	44,3	
Mittelhausbergen	2 035	5	407	-	65	-	65	31,8	
Mundolsheim	5 570	18	309	-	286	-	286	51,4	
Niederhausbergen	1 743	1	1 743	-	73	-	73	42,0	
Oberhausbergen	5 845	19	308	-	244	-	244	41,7	
Oberschaeffolsheim	2 548	16	159	-	122	-	122	48,0	
Plobsheim*	4 462	5	892	127	98	-	225	50,4	
Reichstett	4 926	25	197	-	201	-	201	40,8	
Souffelweyersheim	8 298	19	437	-	283	-	283	34,1	
Vendenheim	5 926	23	258	-	335	-	335	56,5	
Wantzenau (La)	5 844	18	325	-	180	-	180	30,7	
Wolfisheim	4 239	10	424	-	103	-	103	24,4	
Total 21 communes	94 241	283	333		3 701		3 701	39,3	
Achenheim	2 706	-	-	168	4	-	172	61,9	
Breuschwickersheim	1 359	-	-	148	-	-	148	63,1	
Kolbsheim	985	-	-	-	-	-			
Hangenbieten	1 885	-	-	149	-	-	149	54,8	
Osthoffen	823	-	-	-	-	-			
Total 5 nouvelles communes	7 758			464	4		468	59,8	
Bischheim	18 990	10		906	16		922	48,6	
Hoenheim	11 291	-		622	-		622	55,1	
Illkirch-Graffenstaden	27 758	4		1 493	21		1 515	54,6	
Lingolsheim	21 522	3		1 133	8		1 141	53,0	
Ostwald	13 848	-		543	-		543	39,2	
Schiltigheim	34 858	8		1 787	47		1 835	52,6	
Strasbourg	292 195	112		14 134	372		14 506	49,6	
Collectes en pied d'immeuble		215			476		476		
Total 7 communes	420 462	352		20 619	941		21 560	51,3	
Apport volontaire déchèteries		12			97		97		
Bennes papiers/cartons						2 305	2 305		
Total Eurométropole de Strasbourg	522 461	647		21 083	4 744	2 305	28 132	53,8	

* La commune de Plobsheim a expérimenté au cours du second semestre la collecte sélective en sacs de tri (127 tonnes) associée à la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire pour le carton. Le tonnage global sur cette commune tient compte de l'évolution du dispositif au 2nd semestre 2024.

Habitant·es	Verre						Total collecte du verre	Kg/an/hab.
	Bas pop° SINOE 2024 *	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitants/conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire**			
Blaesheim	1 516	4	379	-	59	59	38,6	
Eckbolsheim	7 307	9	812	-	213	213	29,1	
Eckwersheim	1 476	5	295	-	57	57	38,7	
Entzheim	2 593	9	288	-	128	128	49,2	
Eschau	6 050	9	672	-	217	217	35,8	
Fegersheim	5 748	8	719	-	182	182	31,6	
Geispolsheim	8 074	13	621	-	235	235	29,1	
Holtzheim	3 804	6	634	-	138	138	36,2	
Lampertheim	3 505	8	438	-	103	103	29,4	
Lipsheim	2 732	7	390	-	100	100	36,6	
Mittelhausbergen	2 035	3	678	-	52	52	25,7	
Mundolsheim	5 570	13	428	-	251	251	45,0	
Niederhausbergen	1 743	2	872	-	59	59	33,7	
Oberhausbergen	5 845	12	487	-	182	182	31,1	
Oberschaeffolsheim	2 548	6	425	-	93	93	36,5	
Plobsheim	4 462	12	372	-	148	148	33,2	
Reichstett	4 926	10	493	-	145	145	29,5	
Souffelweyersheim	8 298	13	638	-	256	256	30,8	
Vendenheim	5 926	20	296	-	214	214	36,1	
Wantzenau (La)	5 844	11	531	-	216	216	36,9	
Wolfisheim	4 239	5	848	-	64	64	15,0	
Total 21 communes	94 241	185	509		3 109	3 109	33,0	
Achenheim	2 706	-	-	98	-	98	36,1	
Breuschwickersheim	1 359	-	-					
Kolbsheim	985	-	-	92	-	92	39,2	
Hangenbieten	1 885	-	-					
Osthoffen	823	-	-	103	-	103	38,0	
Total 5 nouvelles communes	7 758			292		292	37,7	
Bischheim	18 990	24	791	-	274	274	14,4	
Hoenheim	11 291	12	941	-	304	304	27,0	
Illkirch-Graffenstaden	27 758	32	867	-	703	703	25,3	
Lingolsheim	21 522	20	1 076	-	408	408	19,0	
Ostwald	13 848	18	769	-	233	233	16,8	
Schiltigheim	34 858	37	942	-	570	570	16,3	
Strasbourg	292 195	311	940		5 852	5 852	20,0	
Collectes en pied d'immeuble		62						
Total 7 communes	420 462	516	815		8 344	8 344	19,8	
Apport volontaire déchèteries		13			758	758		
Bennes papiers/cartons								
Total Eurométropole de Strasbourg	522 461	714	732	292	12 210	12 502	23,9	

	Habitant·es	Déchets alimentaires						Kg/an/hab.
		Bas pop° SINOE 2024*	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitants/ conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire**	Total collecte des biodéchets	
Blaesheim	1 516	4	379	-	21	21	21	14,1
Eckbolsheim	7 307	26	281	-	114	114	114	15,6
Eckwersheim	1 476	6	246	-	18	18	18	12,3
Entzheim	2 593	12	216	-	44	44	44	17,1
Eschau	6 050	19	318	-	71	71	71	11,7
Fegersheim	5 748	20	287	-	78	78	78	13,6
Geispolsheim	8 074	27	299	-	115	115	115	14,3
Holtzheim	3 804	13	293	-	46	46	46	12,0
Lampertheim	3 505	15	234	-	53	53	53	15,2
Lipsheim	2 732	10	273	-	42	42	42	15,6
Mittelhausbergen	2 035	7	291	-	31	31	31	15,3
Mundolsheim	5 570	20	279	-	85	85	85	15,2
Niederhausbergen	1 743	6	291	-	29	29	29	16,5
Oberhausbergen	5 845	24	244	-	83	83	83	14,2
Oberschaeffolsheim	2 548	10	255	-	43	43	43	17,0
Plobsheim	4 462	16	279	-	74	74	74	16,7
Reichstett	4 926	19	259	-	78	78	78	15,8
Souffelweyersheim	8 298	30	277	-	114	114	114	13,8
Vendenheim	5 926	26	228	-	107	107	107	18,1
Wantzenau (La)	5 844	25	234	-	123	123	123	21,0
Wolfisheim	4 239	16	265	-	55	55	55	12,9
Total 21 communes	94 241	351	268		1 426	1 426		15,1
Achenheim	2 706	11	246	-	51	51	51	18,7
Breuschwickersheim	1 359	5	272	-	24	24	24	17,6
Kolbsheim	985	3	328	-	16	16	16	16,1
Hangenbieten	1 885	6	314	-	29	29	29	15,2
Osthoffen	823	4	206	-	16	16	16	19,9
Total 5 nouvelles communes	7 758	29	268		136	136		17,5
Bischheim	18 990	54	-	-	213	213	213	11,2
Hoenheim	11 291	42	-	-	111	111	111	9,8
Illkirch-Graffenstaden	27 758	-	-	-	-	-	-	-
Lingolsheim	21 522	-	-	-	-	-	-	-
Ostwald	13 848	-	-	-	-	-	-	-
Schiltigheim	34 858	111	314	-	469	469	469	13,5
Strasbourg	292 195	672	435		2 274	2 274	2 274	7,8
Collectes en pied d'immeuble								
Total 7 communes	420 462	879	372		3 067	3 067		9,4
Apport volontaire déchèteries							-	
Bennes papiers/cartons								
Total Eurométropole de Strasbourg	522 461	1 259	341	-	4 628	4 628		8,9

Ratios non représentatifs / déploiement en cours ou à venir sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es



LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective, la collectivité a été amenée à adapter des dispositifs de collecte à l'habitat vertical dense sensible. Ainsi, au cours des dernières années, la collecte en conteneurs enterrés et la collecte en conteneurs d'apport volontaire de surface à proximité des habitations ont été consolidées sur les secteurs où la collecte traditionnelle en bacs présente des difficultés et s'avère inadaptée.

Ces dispositifs doivent permettre :

- de développer les performances de tri des déchets sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur l'habitat sensible : objectif d'un retour à un taux de refus de tri de 20 % ;
- de rendre plus accessibles les points de collecte et de tri des déchets ;
- d'améliorer la propreté des espaces communs et les conditions de travail des personnels d'entretien et des agent·es de collecte.

IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC

L'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte sélective et le verre représente des investissements importants. Afin de limiter les coûts d'investissement de départ et les coûts de fonctionnement, des critères d'implantation ont été instaurés permettant de maîtriser les dépenses.

Ces critères sont les suivants :

- risque de vandalisme avéré (zone habitat sensible, incendies ou renversement de conteneurs déjà constatés) ;
- proximité d'habitation et risques de nuisances sonores avérées ;
- densification du réseau en zone d'habitation : mise en place dans le cadre de nouvelles constructions et non en substitution notamment.

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE DE SURFACE DE PROXIMITÉ

Le déploiement du dispositif de conteneurs d'apport volontaire de surface de proximité est une réponse à la mauvaise qualité du tri enregistrée dans l'habitat vertical dense. Ces conteneurs sont identiques à ceux utilisés pour la collecte sélective en apport volontaire dans les 21 communes de L'Eurométropole de Strasbourg de moins de 10 000 habitant·es (hormis les 5 communes de l'Ouest du territoire) mais implantés selon un maillage plus fin.

Ce dispositif basé sur le geste volontaire permet de maintenir la bonne qualité du tri en évitant que le contenu soit souillé par des déchets ménagers résiduels. Avec en moyenne 80 % d'erreurs de tri dans les bacs à couvercle jaune, il convenait d'agir pour revenir au plus près des valeurs nationales proches de 20%.

Après un taux d'erreur de tri de 15,3% en 2023 qui confirmait la pertinence du dispositif, le taux pour 2024 est en nette augmentation avec une valeur de 25,3%. Cette évolution met en évidence la nécessité de sensibiliser en continu les habitant·es, particulièrement à l'occasion de l'évolution des modes de collecte.

Le nombre total de conteneurs déployés pour ce type de collecte est de 131.

LA COLLECTE ENTERRÉE EN PIED D'IMMEUBLE, SUR DOMAINE PRIVÉ

Un dispositif de collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble pour la collecte du verre, des papiers/cartons et emballages recyclables et des déchets ménagers résiduels est installé sur plusieurs quartiers au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce dispositif de collecte vise à remplacer les bacs en porte-à-porte (papiers/cartons et emballages recyclables et déchets ménagers résiduels) par des conteneurs enterrés implantés sur le domaine privé. Il permet de mieux intégrer la gestion des déchets dans l'espace urbain dense, d'améliorer la qualité du tri et de limiter l'impact des actes de vandalisme.

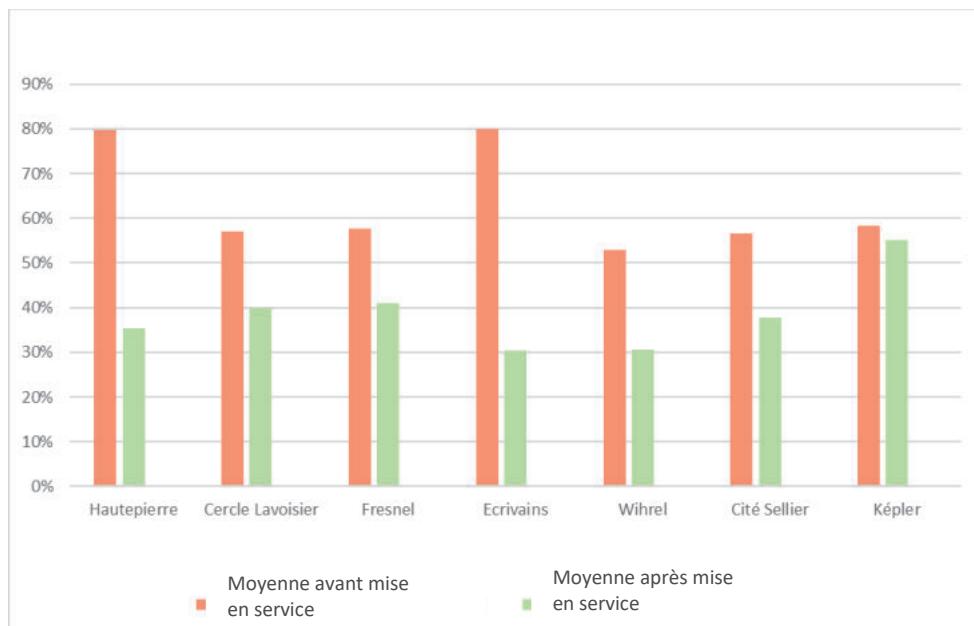
502

Conteneurs enterrés en pied d'immeuble en service

En 2024, le taux de refus de tri sur ces secteurs est de 41,2% contre 37,4% en 2023 soit une augmentation de plus de 9%. Il est rappelé que ce taux pouvait atteindre 80 % avec la collecte en bacs.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du taux d'erreurs de tri avant et après la mise en place de ce dispositif de collecte. En moyenne, le taux d'erreurs diminue de près de 40%.

Évolution du taux d'erreurs de tri après la mise en place de conteneurs enterrés



Ces conteneurs sont installés sur le domaine privé. Une convention est établie avec les gestionnaires d'immeuble pour chaque projet afin de définir les conditions de financement et d'entretien des conteneurs.

Au total, 502 conteneurs ont été installés depuis 2012 sur une partie du quartier de Strasbourg-Hautepierre, sur le Cercle Lavoisier et le quartier Fresnel à Strasbourg-Cronenbourg, sur le Kirchfeld et au Wihrel à Ostwald, sur la Cité Sellier, le Guirbaden et les quartiers Singrist, Kepler et Tarade/Belges à Strasbourg. Ils desservent près de 7 000 logements.

Face aux nombreuses sollicitations des communes et des bailleurs pour l'installation de conteneurs enterrés, un plan de déploiement a été élaboré en 2017 pour projeter des implantations jusqu'en 2026. Il recense l'ensemble des secteurs éligibles à l'étude de la collecte enterrée en pied d'immeuble répondant aux critères suivants :

- secteur d'habitat dense où la collecte en bacs présente des difficultés et ne donne pas de résultats satisfaisants en matière de collecte sélective ;
- prise en compte des programmes de rénovation des secteurs : ESPEX (cf. ci-après) et NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) ;
- prise en compte des choix et capacités des gestionnaires d'immeubles, dans le cadre de secteurs cohérents de collecte.



Le projet ESPEX concerne la résidentialisation des espaces publics aujourd'hui gérés par les bailleurs. Ce programme de réaménagement des espaces avant rétrocession dans le domaine public, piloté par la Direction de l'Urbanisme et des territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, intègre, pour certains secteurs de ce projet, la fourniture et la pose des conteneurs enterrés. Au regard du nombre de demandes, une nouvelle programmation des opérations est à envisager de manière à lisser la charge de travail pour les services de la collectivité impliqués dans la mise en œuvre de conteneurs enterrés.

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

Le réseau des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg compte 7 déchèteries fixes. La déchèterie située à Breuschwickersheim est réservée exclusivement aux résidents des 5 communes Ouest qui y ont accès grâce à un badge strictement personnel. Depuis le passage de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au 1er janvier 2023, l'autorisation d'accès des professionnels des 5 communes à cette déchèterie a été supprimée à l'instar des autres déchèteries du territoire.

La plupart des communes de moins de 10 000 habitant·es (hors les 5 communes) bénéficient de l'installation ponctuelle d'une déchèterie mobile sur leur territoire. Ce dispositif est installé sur site une journée par mois, sauf de décembre à février, où il est implanté une fois dans le trimestre compte-tenu de la faible fréquentation en période hivernale. De plus, ce service est complété d'avril à novembre par une déchèterie mobile spéciale végétaux.

Ces installations ont pour objectifs de :

- Proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs ;
- Favoriser le recyclage ;
- Limiter le nombre de dépôts sauvages.



Secteur 1

7 communes > à 10 000 habitant·es

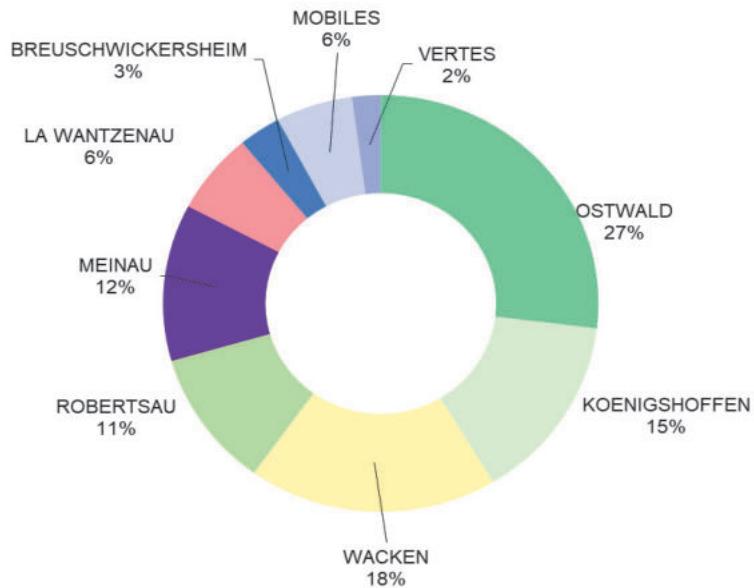
Secteur 2

21 communes < à 10 000 habitant·es

Secteur 3

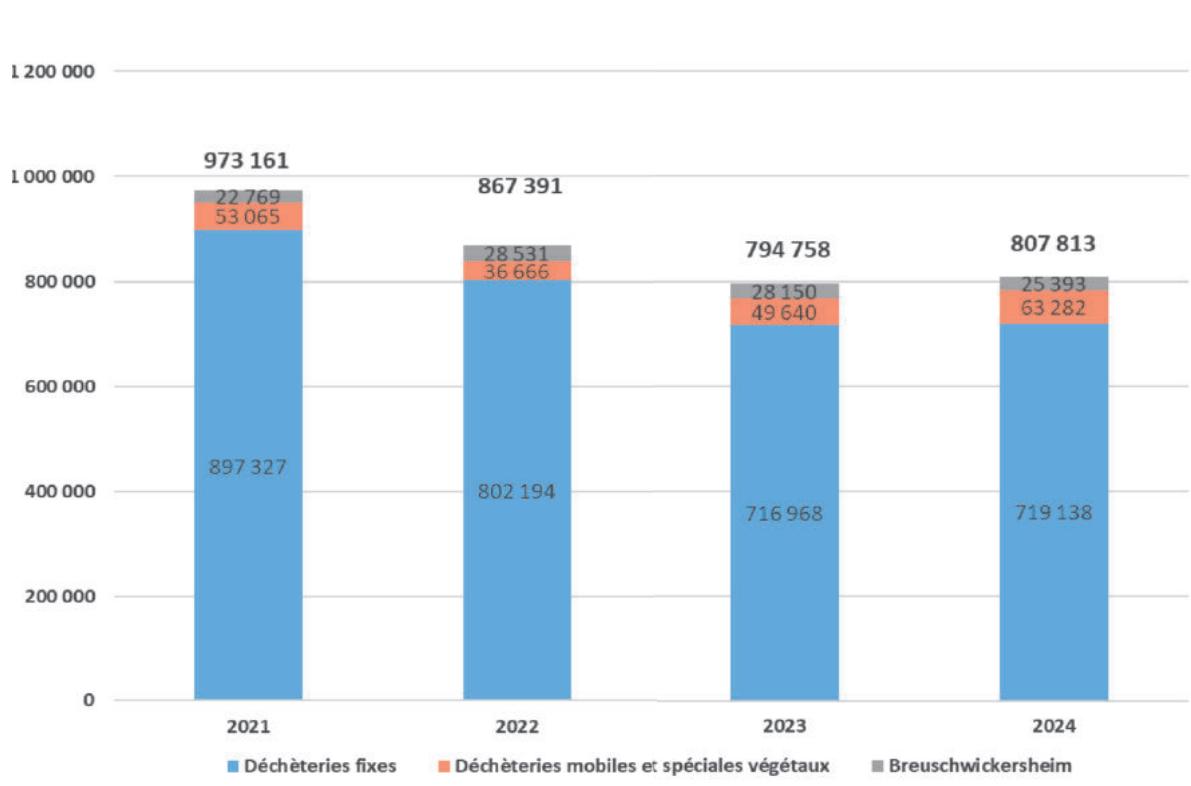
5 communes de l'ouest du territoire
(Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen)

Répartition de la fréquentation (nombre d'entrées) selon les sites



Remarque : Breuschwicksheim accès limité aux 5 communes Ouest

Évolution de la fréquentation en déchèteries



La fréquentation en déchèteries a légèrement augmenté en 2024 par rapport à 2023 (+1,6%). C'est la fréquentation des déchèteries mobiles et spéciales végétaux qui a le plus augmenté (+27 %), quand celle des déchèteries fixes reste relativement stable (+0,3%).

45 601 t

collectées en déchèteries

807 813

entrées en déchèteries

68 %

de recyclage matière
des déchets collectés

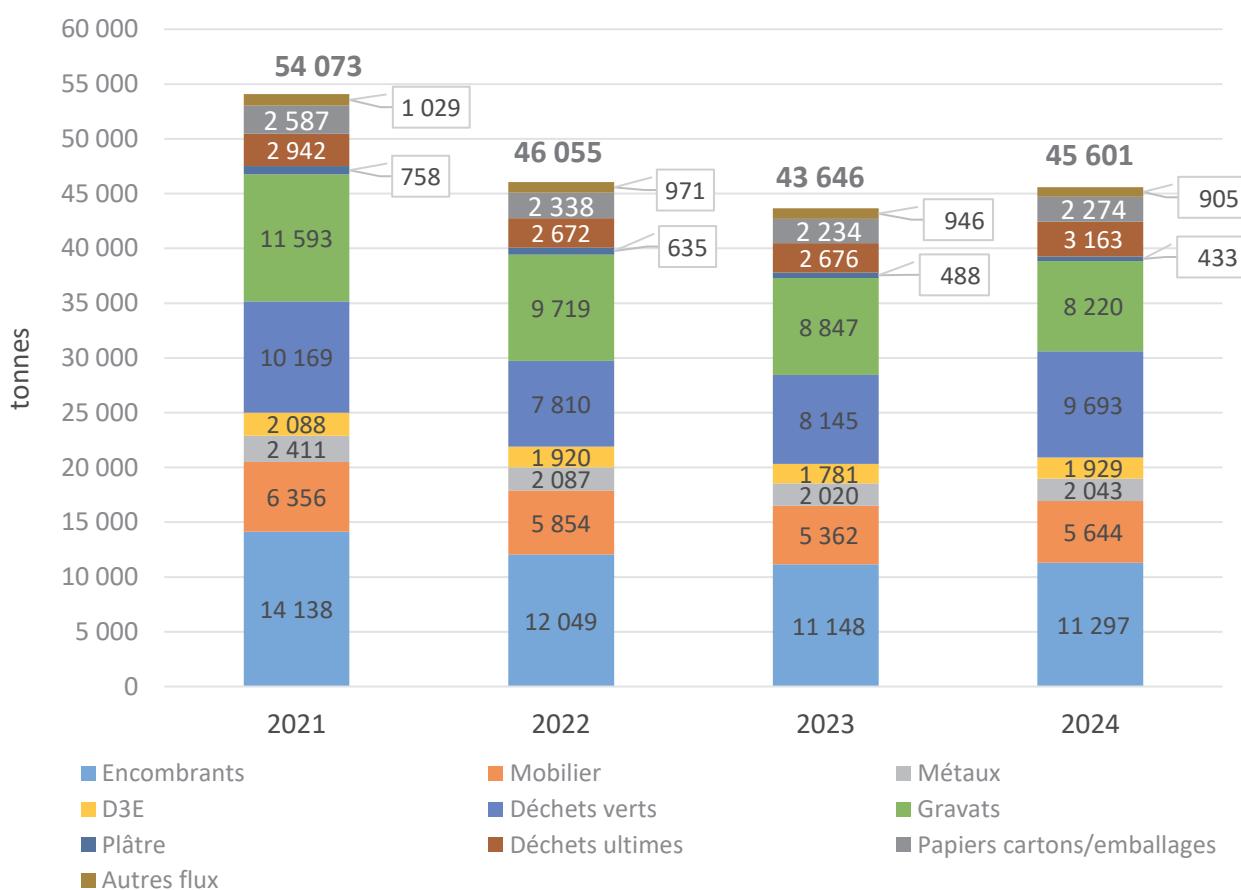
SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

En lien avec l'évolution de la fréquentation, nous observons également pour 2024 une augmentation du tonnage global collecté en déchèteries : 43 646 tonnes en 2023 contre 45 601 tonnes pour 2024. Cette augmentation s'observe principalement sur deux flux :

- les **déchets verts**, qui passent de 8 145 tonnes en 2023 à 9 693 tonnes en 2024
- les **déchets ultimes**, qui passent de 2 676 tonnes en 2023 à 3 163 tonnes en 2024

À l'inverse le flux plâtre a diminué, passant de 488 tonnes en 2023 à 433 tonnes en 2024.

Évolution des quantités de déchets collectés (7 déchèteries fixes, déchèteries mobiles et vertes)



Déchèteries fixes et tonnages collectés

1 751 t

collectées à
Breuschwickersheim

3 583 t

collectées à
La Wantzenau

7 242 t

collectées au
Wacken

4 494 t

collectées à
La Robertsau

6 395 t

collectées à
La Meinau

7 425 t

collectées à
Koenigshoffen

11 215 t collectées à Ostwald

Bilan d'activité des déchèteries

	WACKEN Eglise Rouge	OSTWALD La Vigie	LA WANTZ. G. Cuvier	KOENIGSHOFF A. Lemire	ROBERTSAU Lubeck	MEINAU Fédération	Breusch- wickersheim	MOBILES Mobiles	VERTES Vertes	TOTAL en tonnes
Fréquentation	149 636	217 381	50 808	116 849	86 079	98 385	25 393	46 161	17 121	807 813
Batteries	3,6	10,7	1,2	5,9	1,7	5,2	0,0			28,2
Bouchons en liège *		1,3								1,3
Emballages	6,9	20,7	41,2	16,9	5,5	6,6				97,8
D3E	387,9	441,7	118,0	353,6	196,2	377,7	54,0			1 929,0
Déchets ultimes	478,9	817,7	249,0	605,2	357,3	581,4	73,8			3 163,4
Déchets verts	1 304,2	2 418,1	1 078,4	1 224,3	734,0	772,0	604,1	941,7	616,1	9 693,0
Encombrants	1 800,4	2 652,9	758,8	1 792,0	1 365,0	1 623,62	347,9	957,2		11 297,7
Lampes et ampoules	1,1	1,7	0,5	1,1	0,8	1,38	0,5			7,1
Gravats	1 096,6	2 230,9	664,9	1 292,5	594,3	1 268,6	354,6	717,3		8 219,7
Huiles moteurs	7,2	15,7	4,5	13,5	4,0	7,4	2,5	7,2		62,1
Huiles végétales	4,1	7,4	2,5	4,7	2,0	6,7	1,7			29,1
Métaux	360,7	521,4	68,2	368,7	182,5	282,7	71,5	186,9		2 042,7
Mobilier	1 094,3	1 322,9	292,2	1 198,4	636,2	976,1	124,4			5 644,4
Papier carton	444,7	427,0	208,8	360,0	291,7	298,6	73,8	69,7		2 174,1
Piles	2,7	4,7	1,3	2,2	1,7	3,1	0,6			16,4
Plâtre	91,1	170,7		65,9		81,1	23,7			432,6
Radiographies	0,9	1,4	0,4	1,0	0,6	0,4	0,0			4,6
Verre	157,3	147,5	93,1	119,0	120,5	102,9	17,7			758,0
TOTAL	7 242,4	11 214,5	3 583,1	7 424,8	4 494,1	6 395,3	1 750,9	2 880,1	616,1	45 601,1
<i>Moyenne / apport en Kg</i>	48,40	51,58	70,52	63,54	52,21	65,00	68,95	62,39	35,98	
<i>Part d'activité de chaque site</i>	16%	25%	8%	16%	10%	14%	4%	6%	1%	

Taux de recyclage matière **68,29%**

Pour information, 3 337 tonnes de bois sont comptabilisées dans le flux des encombrants en attendant la mise en place d'une filière dédiée en 2025.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants regroupent tous les déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en charge par la collecte habituelle en bacs. Plusieurs solutions existent pour les évacuer de manière responsable, en privilégiant d'abord la reprise en magasin (pour l'électroménager par exemple) ou le réemploi notamment (don aux associations). Lorsque ces solutions ne sont pas envisageables, les déchèteries, présentées précédemment, sont clairement identifiées comme le moyen permettant une valorisation maximum de ces déchets, avec un taux de recyclage matière de plus de 68%. Enfin, la collecte occasionnelle sur rendez-vous permet de proposer un service complémentaire aux usager·ères pour les déchets ménagers lourds et volumineux qui ne peuvent être transportés jusqu'en déchèterie.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

La collecte des objets encombrants est réalisée sur rendez-vous. Ainsi, lorsqu'un·e résident·e de l'Eurométropole de Strasbourg souhaite évacuer un objet encombrant, il/elle doit préalablement prendre contact avec le service Collecte et valorisation des déchets pour convenir d'une date où celui-ci sera autorisé à être présenté en bordure de voie publique pour son enlèvement.

Le dispositif de prise de rendez-vous a évolué en cours d'année 2024. Au départ, uniquement proposé sur appel téléphonique, un·e résident·e de l'Eurométropole a désormais la possibilité de faire sa démarche au moyen d'un formulaire en ligne à l'adresse demarches.strasbourg.eu/propree/rendez-vous-encombrants. Cette démarche permet de réserver immédiatement et directement son jour de collecte.

L'usager·ère est informé et orienté dès sa demande vers les solutions les plus adaptées en fonction du type de déchet dont il souhaite se défaire. Ainsi, les filières de réemploi ou les déchèteries permettant une meilleure valorisation sont rappelées et à privilégier.

Seuls les objets dont le poids ou le volume ne permettent pas le transport par usager·ère jusqu'en déchèterie peuvent être pris en charge par cette collecte.

Dès la demande, les déchets de type électroménager sont identifiés afin d'être collectés séparément pour être recyclés. 30 % des appels concernent des déchets électroménagers qui ont suivi la filière de recyclage. En dehors des métaux collectés également séparément pour être recyclés, les autres objets encombrants collectés en mélange sont broyés avant valorisation énergétique.

 **COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS (RDV)** Service non payant

Quand faire appel à ce service ?
Ce service est destiné à la collecte occasionnelle des déchets ménagers très lourds ou très volumineux, ceux que vous ne pouvez manipuler seul ou qui ne rentrent pas dans le coffre de votre voiture. Ces déchets seront broyés et valorisés en énergie.

Comment prendre rendez-vous ?

 **EN SUR INTERNET** via notre formulaire en ligne.  **À PRIVILÉGIER**

En accédant via le lien ci-dessous : demarches.strasbourg.eu/propree/rendez-vous-encombrants/

Ou scannez le QR code ci-contre pour accéder au formulaire en ligne



 **PAR TÉLÉPHONE** pour planifier la date d'enlèvement avec notre service.

Si vous résidez à : **Bischheim, Fœnheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim, Strasbourg**

appelez le : **03 68 98 78 21**
du lundi au vendredi - de 7h30 à 12h

Si vous résidez sur les autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg

appelez le : **03 68 98 51 90**
du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Le jour du rendez-vous :

- Votre présence n'est pas obligatoire mais néanmoins souhaitée
- Vous déposez vos déchets encombrants devant votre domicile **à partir de 6h** de manière à ne pas gêner la circulation
- Pour des raisons d'organisation, seuls les déchets encombrants valides lors de votre demande seront enlevés



ÉVOLUTION IMPORTANTE DES INTERVENTIONS SUR RENDEZ-VOUS

L'évolution des dépôts sauvages de déchets constatée depuis plusieurs années a conduit la collectivité à développer des outils permettant à la fois de mieux faire connaître l'ensemble des solutions possibles pour l'évacuation dans de bonnes conditions des déchets encombrants (réemploi, déchèteries et collectes sur rendez-vous, plaquette « Mes encombrants, je les recycle ») mais également de faciliter le signalement de dépôts sauvages sur la voie publique (pour Strasbourg, signalement possible par l'application StrasApp ou via demarches.strasbourg.eu/interventions-signalements/signaler-un-depot-sauvage).

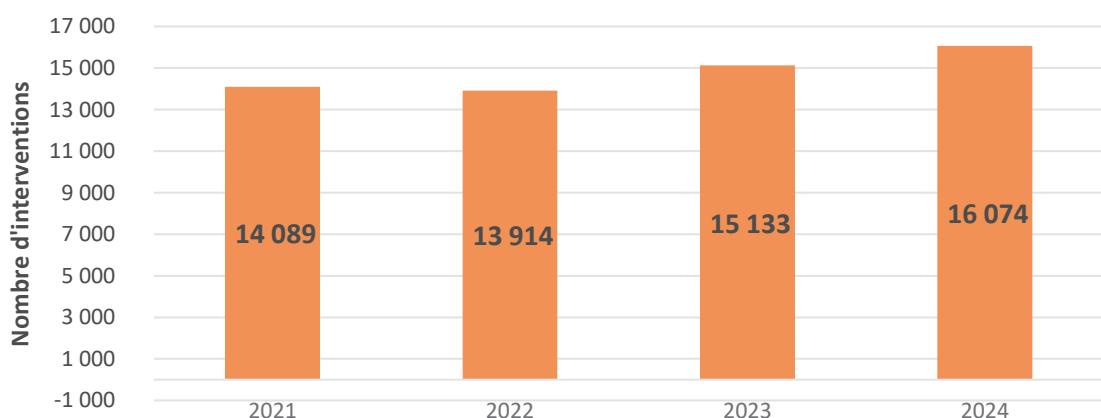
Ces actions de sensibilisation à la gestion des encombrants ont un impact important sur l'évolution des demandes d'interventions sur l'ensemble du territoire ces dernières années.

En 2024, **16 074 interventions ont été enregistrées** pour ce service sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole, ce qui représente une **augmentation de 6 % par rapport à 2023** (15 133 demandes).

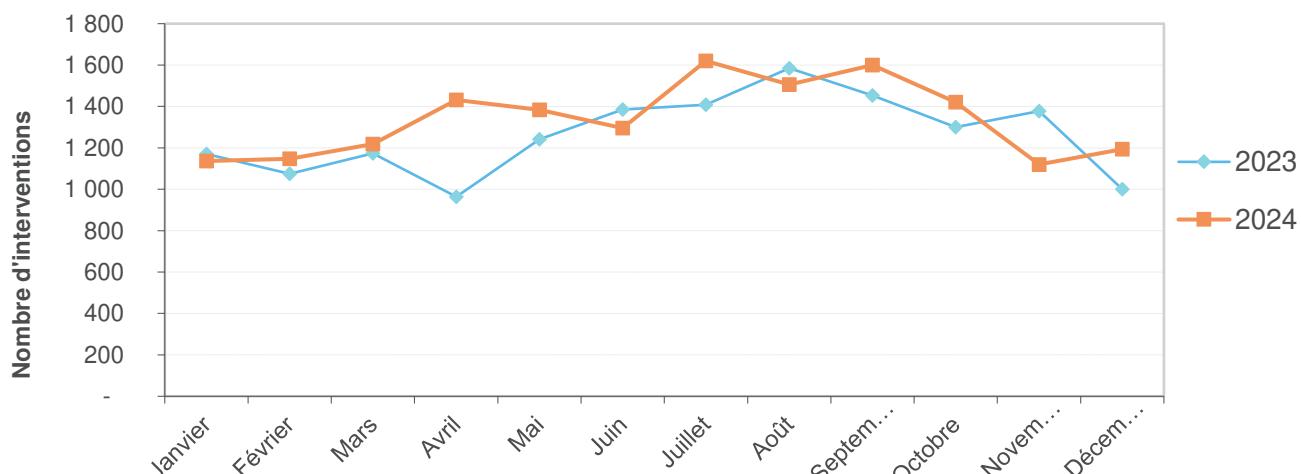
16 074

Interventions sur rendez-vous
sur l'ensemble du territoire

Évolution de la collecte des objets encombrants sur rendez-vous



Évolution mensuelle des interventions sur rendez-vous (2023/2024)



LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS EN HABITAT SENSIBLE

Sur certains quartiers d'habitat vertical sensible, des collectes hebdomadaires ou bimensuelles d'objets encombrants sont organisées avec les mêmes moyens que les collectes sur rendez-vous, afin d'évacuer les dépôts sauvages accumulés dans les espaces communs des bailleurs. Ces dispositifs sont complétés par la mise à disposition régulière ou ponctuelle de bennes et permettent d'assurer en lien avec les bailleurs la sécurisation des immeubles et des espaces ouverts alentours.

Ces déchets encombrants issus de dépôts sauvages et collectés en mélange sont destinés au broyage avant incinération.



Fin 2023, une expérimentation a été engagée avec EMI-CRENO, entreprise d'insertion, pour le tri, le démantèlement et la valorisation d'une partie des encombrants collectés en bennes chez les bailleurs. Il s'agissait pour la collectivité, par l'utilisation d'un marché d'insertion et de qualification professionnelle, d'améliorer la valorisation de ces déchets collectés en mélange et pour l'entreprise, avec ce dispositif à destination exclusive d'une population féminine, de faciliter l'accès à des activités salariées et le retour à l'emploi durable de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Cette expérimentation engagée fin novembre 2023 s'est poursuivie en 2024.

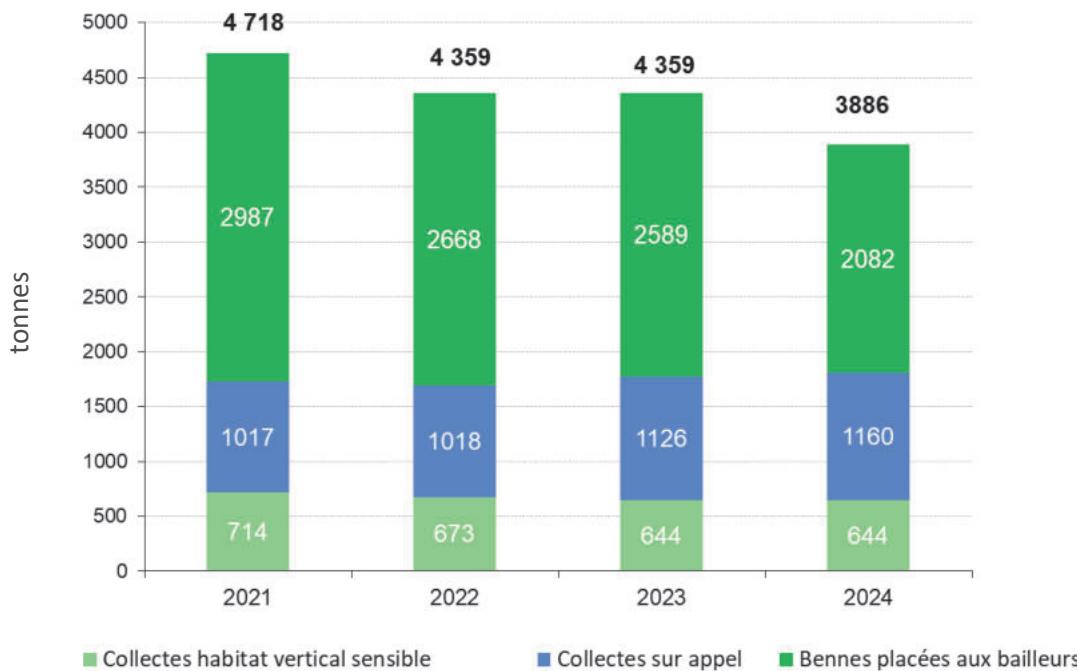
Afin de développer la valorisation matière de ces déchets, les bailleurs sont également encouragés à trier en amont les objets qui peuvent être recyclés (cartons, déchets électriques et électroniques, métaux notamment) et à veiller à traiter séparément les déchets qui ne peuvent être broyés et incinérés (gravats, pneus et autres déchets dangereux). Ces actions ont conduit à une diminution du tonnage des encombrants collectés en bennes (- 19,5%) et à une rationalisation du nombre de placements de bennes.

Ces placements de bennes sont maintenus sur l'habitat vertical sensible ; ils représentent encore en tonnage la part la plus importante des déchets encombrants collectés (54 %). En 2025, les actions en faveur du développement du tri en amont de ces collectes se poursuivent, l'évolution du mode de traitement également doit permettre par un tri mécanisé de valoriser au maximum ces déchets après collecte.

3 886 t

d'encombrants collectés (métaux compris)

Évolution des tonnages d'objets encombrants et métaux collectés en fonction des dispositifs



Les tonnages collectés par les 3 dispositifs (bennes, appel, collectes en habitat sensible) diminuent de 10% en 2024 avec 3 886 tonnes collectées contre 4 359 tonnes en 2023.

LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Ils sont collectés et triés dans un objectif de valorisation matière maximal (bois, plastiques, métaux, etc.) voire de valorisation énergétique.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECOMAISON

Eco-mobilier, créé en décembre 2011, est l'éco-organisme agréé par l'État pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation de tous les éléments d'ameublement et de literie. En 2022, il obtient les agréments pour prendre en charge les jouets, les articles de bricolage et de jardin et les produit et matériaux de construction du bâtiment. À cette occasion, Eco-mobilier devient Ecomaison.

Ecomaison a été agréé par l'État le 27 décembre 2023 pour la période 2024-2029.

Les objectifs fixés pour cette période sont notamment les suivants :

- Taux de collecte : 45% en 2024, 48% en 2026 et 51% en 2028
- Taux de valorisation : 90% en 2024, 92% en 2026 et 94% en 2028
- Le réemploi et la réutilisation de 120 000 tonnes d'éléments d'ameublement à l'horizon 2030

La collectivité a renouvelé en 2024 son contrat territorial de collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) avec Ecomaison pour une durée de 6 ans. Ce contrat permet de bénéficier d'un soutien opérationnel et financier sur la filière.

5 644 t

de DEA collectés

LE DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

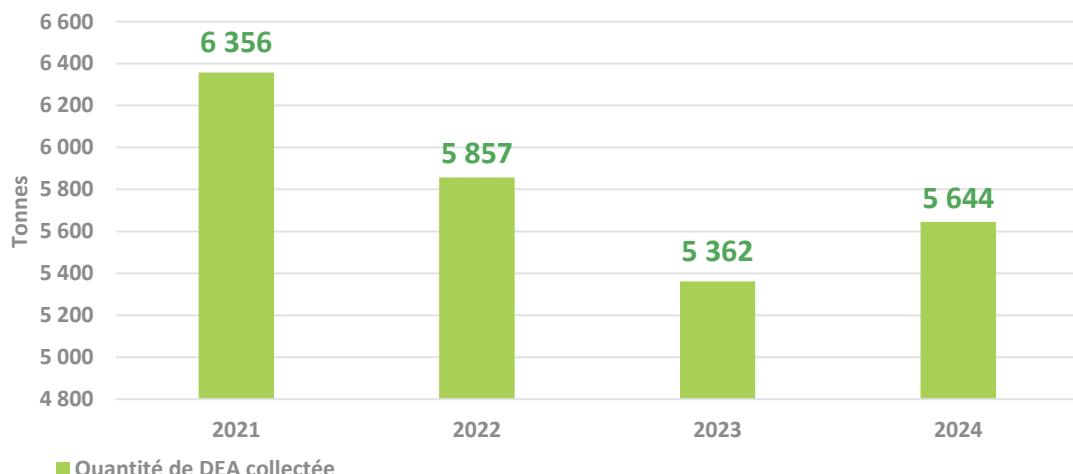
La collecte des DEA en fin de vie s'effectue sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg par différents dispositifs : bennes en déchèteries fixes, bennes en déchèteries mobiles et collecte en porte-à-porte.

Pour les déchèteries fixes, Ecomaison assure la prise en charge opérationnelle de la collecte des DEA via la fourniture de contenants, leur transport et le traitement de ces déchets.

En 2024, 5 644 tonnes de DEA ont ainsi été collectées sur nos déchèteries, marquant une hausse de 5,3% par rapport à 2023.

Les DEA collectés via le dispositif de déchèteries mobiles et de collecte en porte-à-porte sont hors périmètre opérationnel d'Ecomaison.

Ils sont directement pris en charge par la collectivité, suivent la filière de valorisation énergétique des encombrants et font l'objet d'un soutien financier de la part d'Ecomaison.



4 866

apports

80,3 t

de produits collectés
dans le périmètre EcoDDS

LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)

Il s'agit de produits chimiques ou matériaux pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement : produits domestiques dangereux comme les restes de peinture, les pesticides, les insecticides, les solvants, les décapants, l'amiante...

Ils sont composés des déchets diffus spécifiques (DDS) pris en charge par l'éco-organisme Eco DDS et des déchets hors périmètre Eco DDS. Les DDM sont hautement polluants. Ils nécessitent des conditions de stockage et de traitement spécifiques qui permettent de réduire leur impact sur l'environnement et la santé.

DISPOSITIFS DE COLLECTE

Les DDM ne sont pas admis en déchèterie, ils sont à déposer étiquetés et conditionnés, sur des sites habilités de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2024 ces sites étaient les suivants :

- SUEZ Strasbourg - 1b place Henry Levy ;
- SUEZ Strasbourg - rue de Cherbourg ;
- ENVIE Strasbourg - 6 rue Herrade.

En 2024, 4 866 apports ont été dénombrés sur ces 3 sites. On constate une baisse de la fréquentation de 1,7% par rapport à 2023.

10,8 t

de produits collectés sur la déchèterie de Breuschwickersheim

La déchèterie de Breuschwickersheim fait l'objet d'une exception : une collecte spécifique est organisée 4 fois par an, uniquement pour les résident·es des 5 communes autorisés à utiliser cette déchèterie.

Elle a permis de collecter 10,8 tonnes de DDM en 2024, soit 1,2 tonnes de plus qu'en 2023.

Malgré les dispositifs de collecte en place, des dépôts sauvages sont tout de même constatés sur le territoire : 45,9 tonnes de DDM ont dû être collectées et traitées en 2024 contre 27,7 tonnes en 2023.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECODDS

L'éco-organisme EcoDDS assure la mise en œuvre de la REP (responsabilité élargie du producteur), dont le principe est de faire contribuer les metteurs sur le marché à la collecte et au traitement des produits en fin de vie, au travers d'une éco-contribution. Sont concernés 9 flux : acides, bases, aérosols, phytosanitaires et biocides, comburants, autres DDS liquides, filtres à huile, bidons vides de combustibles de chauffage et pâteux.

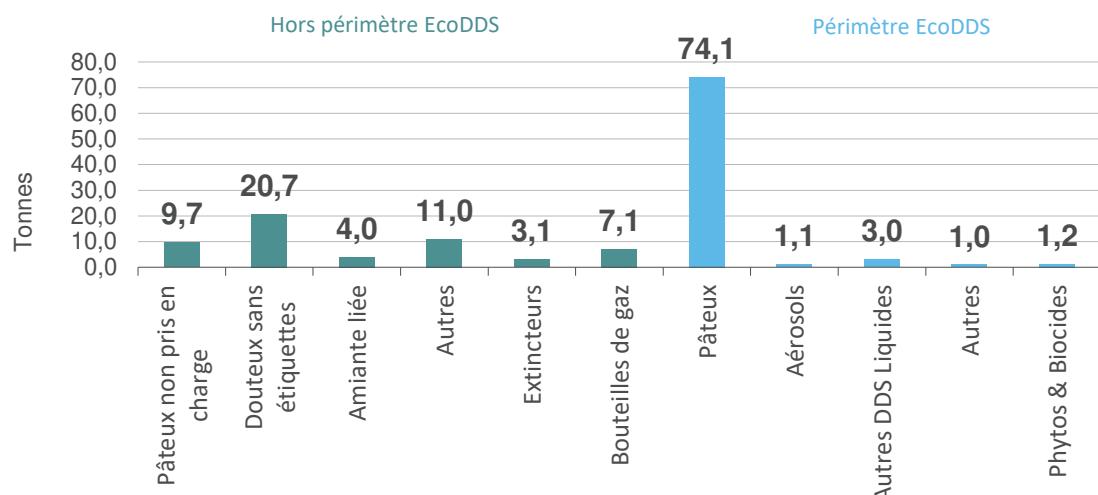
L'Eurométropole de Strasbourg a signé en décembre 2023 une convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la prise en charge d'un flux supplémentaire : les déchets d'outillages du peintre. Les déchets d'outillages du peintre désignent les déchets issus des produits de bricolage de la catégorie 1° de l'article R.543-340 du Code de l'environnement.



EcoDDS prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS entrant dans le périmètre défini ci-dessus et collectés sur les 3 sites mentionnés précédemment.

En 2024, ce sont 59% des déchets collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont été pris en charge par EcoDDS, 58% en 2023, 52% en 2022 et seulement 41% en 2021, les produits restants étant à la charge de la collectivité.

Bilan des déchets diffus spécifiques collectés sur les 3 sites de Strasbourg dans le périmètre EcoDDS





VOUS TRIEZ, NOS ÉQUIPES ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

LA VALORISATION DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN ACIER, EN ALUMINIUM ET DES PAPIERS-CARTONS

Les collectes sélectives permettent de récupérer des déchets en vue d'une valorisation matière des matériaux (métaux, papier, verre, organique...). Cette valorisation contribue notamment à la préservation des ressources et à la création d'emplois.

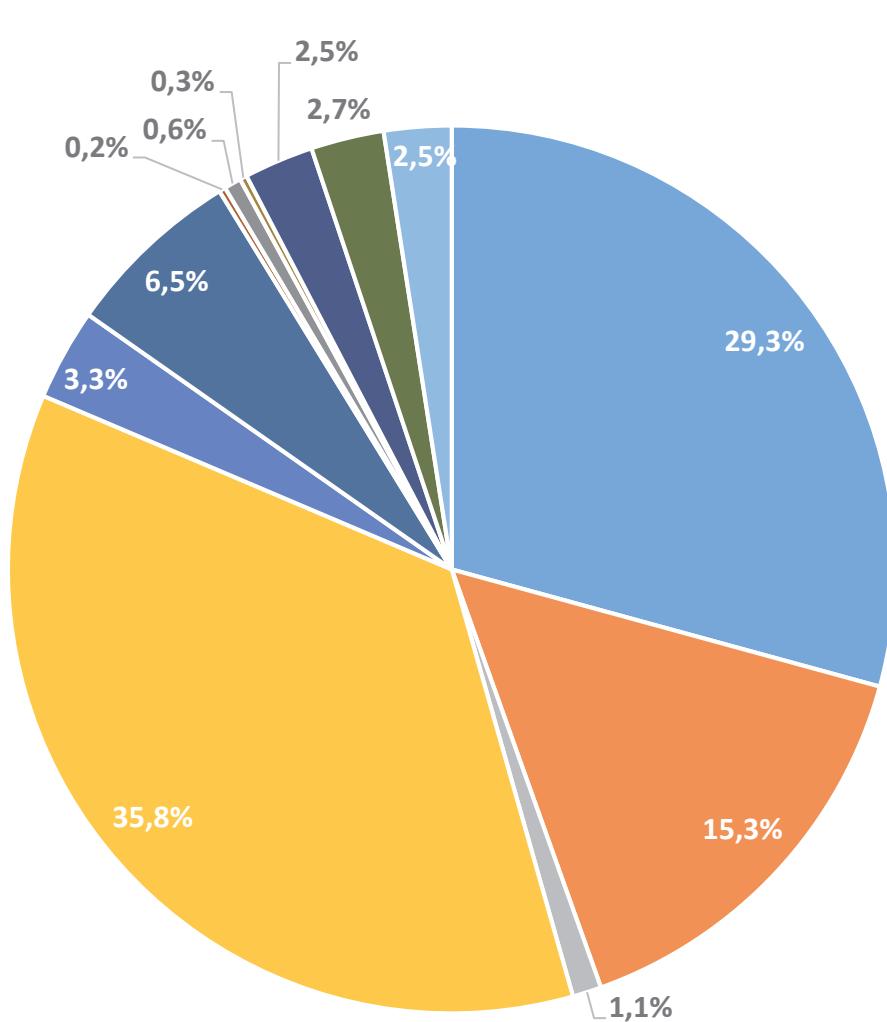
LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les déchets acceptés dans le cadre de la collecte sélective ont été étendus à tous les emballages (pots, barquettes et films) en plus de ceux acceptés jusqu'à présent à savoir les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en acier et aluminium et les papiers-cartons.



Ils sont collectés dans les bacs, les sacs ou les conteneurs d'apports volontaires jaunes ainsi que dans les déchèteries. Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers deux centres de tri situés au Port du Rhin, dans le cadre d'un marché de prestation. Le prestataire effectue le tri et sépare les matériaux en différents flux de qualités standardisées (PEHD, PET clair, acier...) en vue d'une valorisation matière.

LES CENTRES DE TRI ET LEURS PERFORMANCES



28 132 t

livrées sur les centres de tri, dont
16 956 t de matériaux valorisables
avec la composition suivante :

Lexique :

- PCC: Papier/Carton Complexé
- PCNC: Papier/Carton Non Complexé
- JRM : Journaux Revues Magazines
- PEHD: Polyéthylène Haute Densité
- PET: Polyéthylène Téréphthalate

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| ■ Autres cellulosiques | ■ JRM |
| ■ PCC | ■ PCNC |
| ■ P.E.H.D | ■ P.E.T clair |
| ■ Métaux non emballages | ■ Aluminium |
| ■ Petits Aluminiums | ■ Acier |
| ■ Flux ECT souples | ■ Flus ECT rigides |

Les centres de tri vers lesquels sont dirigés les déchets d'emballages et les papiers/cartons collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont certifiés ISO 14001 et ISO 9001 :

- Altem, pour le tri des déchets en mélange provenant des bacs et des conteneurs d'apport volontaire ;
- Schroll, pour le tri des bennes provenant des déchèteries (papiers, cartons uniquement).

Les déchets sont séparés par catégorie grâce à de nombreuses techniques : criblage, tri optique, tri manuel, courant de Foucault...

Les produits triés sont mis en balle ou chargés en vrac, puis expédiés vers l'industrie du recyclage.

Les apports de l'Eurométropole de Strasbourg ont représenté en 2024 :

- 25 827 tonnes livrées sur le site Altem ;
- 2 305 tonnes livrées sur le site Schroll.

Au regard de ces tonnages livrés, les tonnages des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg évoluent de la manière suivante :

	2023 (t)	2024 (t)	Évolution 2023/2024
PCC	56	181	221%
PCNC	6 058	6 151	1,5 %
PEHD	485	573	18 %
PET clair	1 100	1 118	1,6 %
JRM	3 857	2 628	-31,9 %
Autres cellulosiques	4 844	5 027	3,8 %
Acier	331	435	31,7 %
Aluminium	86	106	23,6 %
Petits aluminiums et souples	34	45	31,4 %
Autres métaux	32	41	27,5 %
Flux développement souple	279	457	63,8%
Flux développement rigide	251	423	68%
Sous-total	17 434	17 184	-1,3%
Impropres	7 535	9 643	28 %
Total	24 969	26 826	7,5%

La baisse des quantités de journaux/revues/magazines, observée en 2023, se poursuit en 2024. Corrélativement, les quantités du flux « autres cellulosiques » est en hausse. En effet, le marché de tri et de valorisation de la collecte sélective est constitué de telle manière que l'objectif sur ces deux flux est mutualisé.

Le prestataire peut ainsi adapter son niveau de qualité en sortie de chaîne de tri à la demande du marché, afin de permettre d'obtenir les meilleurs prix et de ne pas se trouver en difficulté pour écouler ces matériaux, en fonction de la demande des différents industriels.

La hausse sur les flux métalliques, observée en 2023, se poursuit en 2024. En effet, de nombreux travaux sur la chaîne de tri ont eu lieu en 2022 pour préparer le centre à trier les nouveaux emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri, ce qui a impacté à la baisse la captation de ces flux métalliques

en 2022. En revanche, lors de ces travaux, des systèmes plus performants de captation des métaux ont été installés et mis en fonctionnement début 2023.

Les nouveaux flux en extension de consignes de tri des emballages en plastiques souples et rigides sont en progression par rapport à 2023, qui était l'année de démarrage.

ÉVOLUTION DE LA CHAINE DE TRI

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages, l'entreprise Schroll, exploitant du centre de tri Altem, a réalisé des travaux conséquents sur ce site en 2022 pour séparer les nouvelles résines appelés « flux en développement » par l'éco-organisme CITEO.

6 machines composant la chaîne de tri ont été remplacées et 5 nouvelles machines ont été installées, soit un investissement de 7M€ réalisé par l'entreprise SCHROLL propriétaire du centre de tri.

Depuis ces travaux livrés fin 2022, le centre de tri est en capacité de trier 60 000 tonnes de déchets et de séparer 15 types de matières contre 11 précédemment.

LE DEVENIR DES MATERIAUX TRIÉS

Une fois chez le recycleur, les matériaux triés vont être transformés pour démarrer une seconde vie :

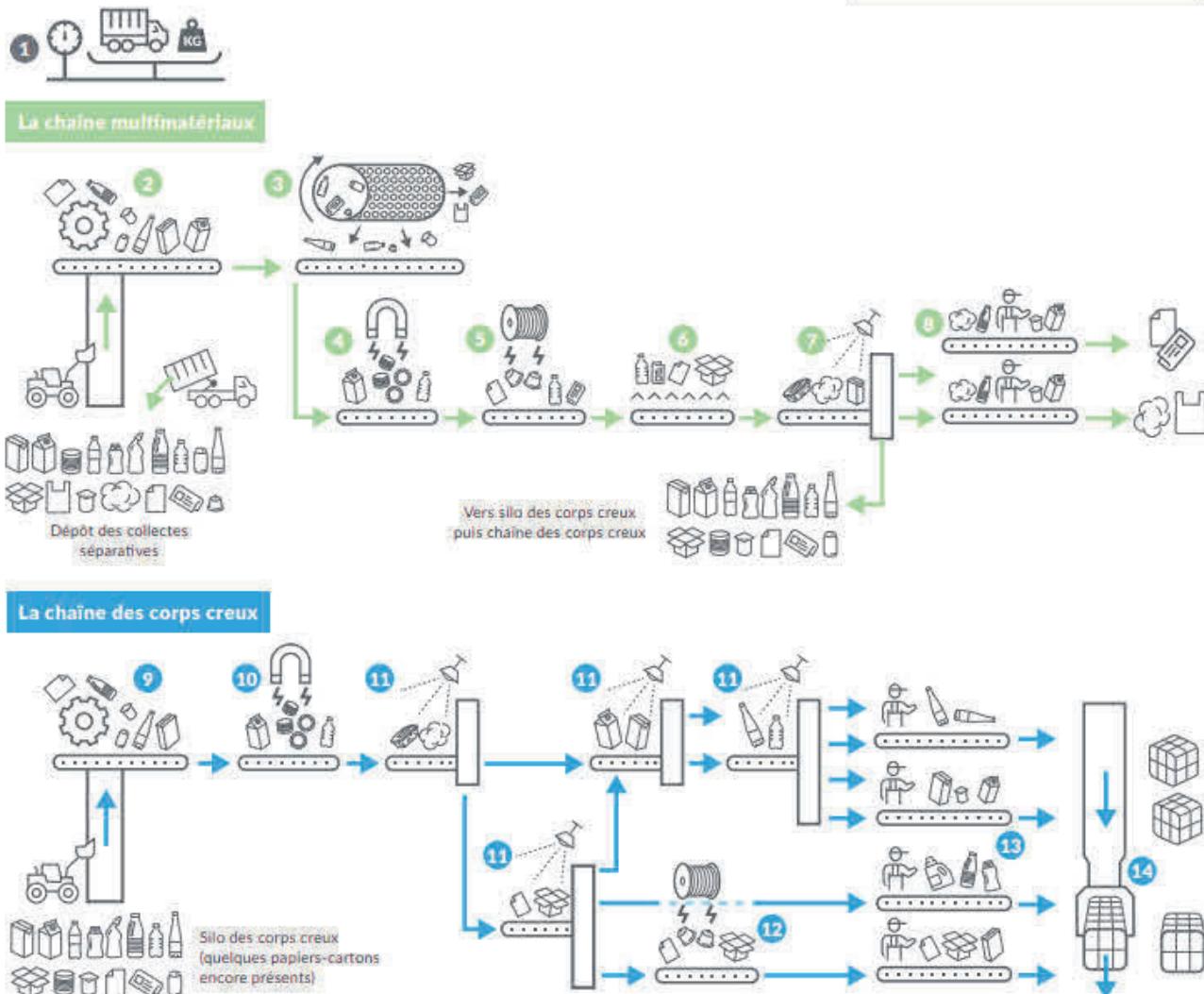
- Les papiers et cartons : à partir d'une part plus ou moins importante de matières premières recyclées (jusqu'à 100 %), ils vont être utilisés dans les circuits de consommation habituels : emballages en carton, ramettes de papier recyclé, etc. ;
- Le traitement des briques alimentaires suit le même procédé que celui des papiers-cartons : pulpage et désencrage. Le carton est recyclé en papier essuie-tout, papier toilette ou en papier cadeau ;
- Les balles de PET seront transformées en paillettes utilisées pour fabriquer de nouvelles bouteilles en plastique, des fils et fibres pour l'habillement ;
- Les balles de PEHD sont acheminées vers une usine de régénération, pour être transformées en paillettes, utilisées pour fabriquer par exemple de nouveaux flacons pour lessives, des bidons, des arrosoirs, des sièges auto, etc. ;
- L'acier est principalement recyclé en pièces mécaniques destinées au secteur de l'automobile (carter de moteur, carrosserie) mais aussi en boules de pétanque, en chariots de supermarché... ;
- L'aluminium permet par exemple de fabriquer des trottinettes, vélos, canettes...

Suite à l'extension des consignes de tri à tous les emballages :

- Le flux développement souple ou films PE, une fois régénérés en matière plastique, permettent la fabrication de sacs poubelles ou des rouleaux de film ;
- Le flux développement rigide constitué de différentes résines de plastique, telles que les emballages rigides en PET foncé, en PET opaque, en PS, les barquettes en PET clair et les complexes servira majoritairement, une fois les résines régénérées, à faire de nouveaux emballages ou objets en plastique. Les éléments complexes sont envoyés en unité de CSR (combustibles solides de récupération) pour de la valorisation énergétique.

LE PARCOURS DES COLLECTES SÉPARATIVES DE DÉCHETS MÉNAGERS

Le centre de tri ALTEM est organisé en deux grandes parties : une chaîne de tri multimatériaux et une chaîne de tri dédiée aux corps creux. Une fois triés, les déchets sont mis en balles par catégories de produits pour être expédiés vers des filières de valorisation finale.



- 1 Pont bascule**
Tous les déchets y sont pesés avant d'être déposés dans l'enceinte du centre de tri.
- 2 Roue doseuse**
Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).
- 3 Trommel**
Séparation des déchets en fonction de leur taille (crible rotatif).
- 4 Electro-aimant**
Positionné au-dessus du flux, il en extrait les emballages métalliques ferreux (boîtes de conserves, canettes métalliques...).
- 5 Courant de Foucault**
Positionné au-dessus du flux, il en extrait les emballages en aluminium (canettes, dosettes café...).

- 6 Cribles balistiques**
Une succession de cribles balistiques permet la séparation entre les corps plats (papiers / cartons / journaux revues magazines / films plastique) restant encore dans le flux et les corps creux (bouteilles, flacons, briques alimentaires, pots, barquettes etc.). Le flux de corps creux est envoyé vers la deuxième ligne.
- 7 Tris optiques**
Des tris optiques positionnés sur le flux «envoient» les Journaux Revues Magazines et les films plastique dans la cabine de tri dédiée.
- 8 Cabine de tri des Journaux Revues Magazines**
C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des Journaux Revues Magazines, papiers, cartons et films plastique. Les corps creux résiduels sont envoyés sur la deuxième partie de la chaîne.

- 9 Roue doseuse de la 2^{ème} ligne**
Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).
- 10 Electro-aimant**
Positionné au-dessus du flux, il va en extraire les emballages métalliques ferreux.
- 11 Succession de tris optiques**
Ils permettent de trier tous les emballages plastiques et les briques alimentaires.
- 12 Courant de Foucault**
Il permet d'extraire du flux les emballages aluminium résiduels (barquettes et canettes).
- 13 Cabine de tri manuel**
C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des matières finales.
- 14 Presse à balles**
Conditionnement des matières premières recyclées en balles (carrées!). Elles sont ensuite expédiées vers les filières pour être transformées en produits finis.

FAIRE LE BON GESTE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, sont acceptés dans les contenants de collecte sélective les plastiques concernés par « l'extension des consignes de tri », à savoir :

- l'ensemble des emballages en plastique : bouteilles, bidons et flacons, mais également films, pots, barquettes ;
- les emballages métalliques : canettes, conserves, aérosols vides, etc. ;
- les papiers et cartons : journaux, magazines, courriers, etc. ;
- les briques alimentaires.

Afin d'obtenir une qualité de tri optimale, il faut veiller à mettre des emballages vides et en vrac dans le contenant de collecte sélective. Mal triés, les emballages ne pourront pas être recyclés.

Par ailleurs, il convient de ne pas confondre « déchets recyclables » et « contenant de déchets recyclables ». En effet, le verre, les textiles, les piles ou les déchets d'équipements électriques ou électroniques sont recyclables, mais ne sont pas acceptés sur le centre de tri, celui-ci n'étant pas en capacité de les trier et de les conditionner pour les filières de valorisation.



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

SITES D'ACCUEIL

Le centre de valorisation des déchets végétaux (CVDV) de l'Eurométropole de Strasbourg est implanté route du Rohrschollen dans la zone portuaire Sud de Strasbourg. Il dispose d'une plateforme de 20 000m², dont 14 000m² sont dédiés aux activités d'exploitation.

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, le centre est exploité depuis 2011, dans le cadre de marchés publics successifs.

En 2023, le marché d'exploitation a été renouvelé pour la période 2023-2026. La société Valterra Matières Organiques, certifiée ISO 14001 et ISO 9001, a remporté cet appel d'offres. Dans le cadre de ce renouvellement de marché, la séparation en deux lots a été abandonné, au profit d'un lot unique. L'objectif était d'augmenter les tonnages sur le site propriété de l'Eurométropole de Strasbourg afin de bénéficier d'un coût de traitement plus attractif. Ainsi, le tonnage global réceptionné en 2024 est de 17 494 tonnes, soit une hausse de 13 % par rapport à 2023.

17 494 t

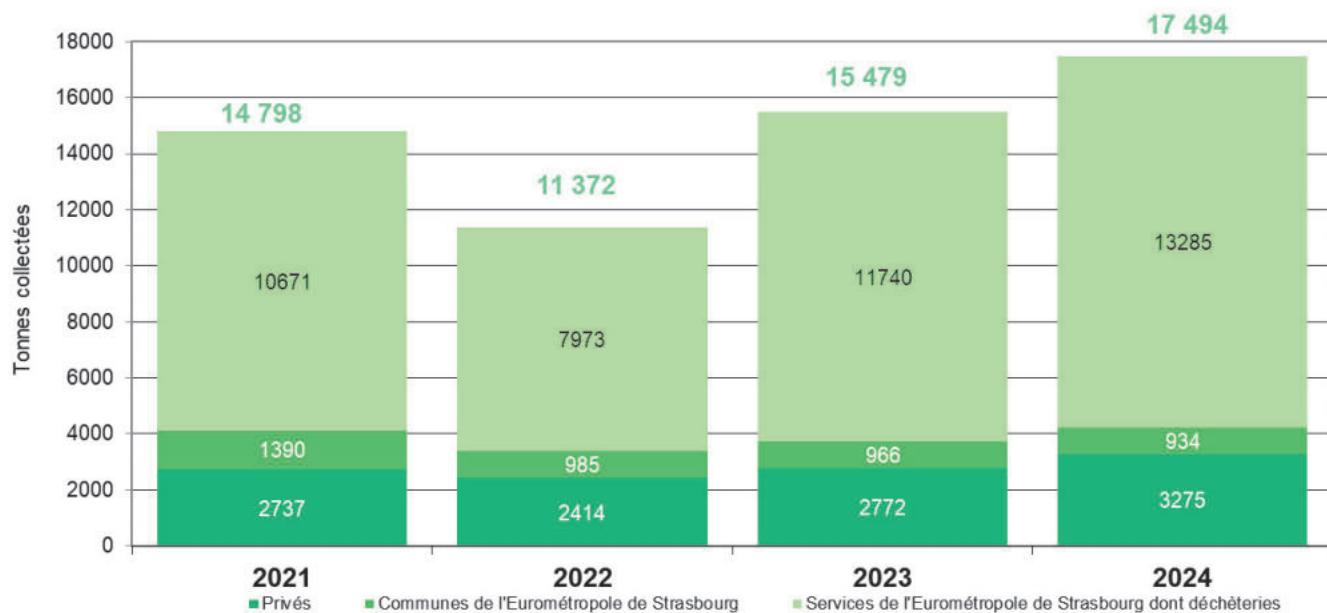
réceptionnées sur les sites de traitement des déchets verts

APPORTEURS

Les déchets verts réceptionnés sur ce site proviennent principalement des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, mais aussi de services techniques (communaux et métropolitains) ou de clients privés (entreprises et particuliers).

Les déchets végétaux livrés par les services et communes de l'Eurométropole de Strasbourg représentent environ 81% des déchets verts entrant sur le centre de valorisation des déchets végétaux.

Provenance des déchets végétaux sur le CVDV



VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

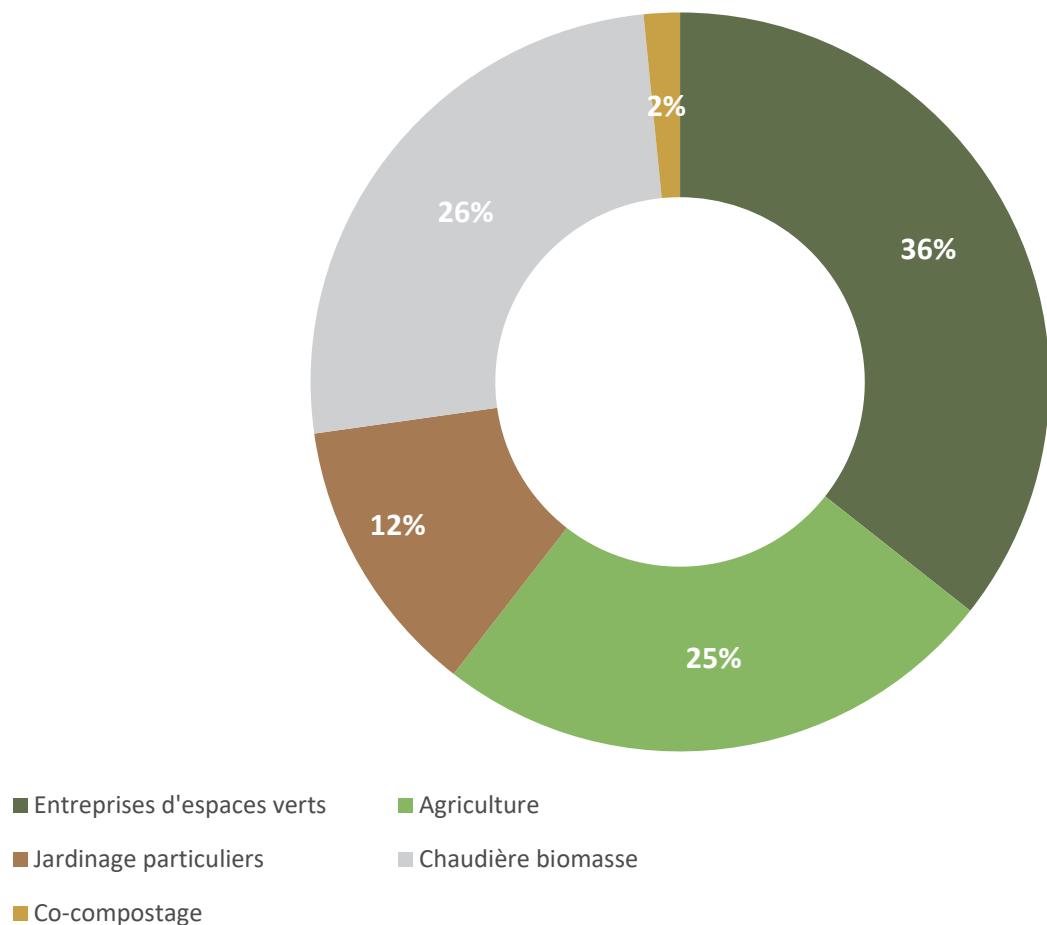
Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages) sont broyés puis mis en andains au centre de valorisation. Après une maturation contrôlée de 6 mois, les produits sont tamisés et permettent d'obtenir le compost qui constitue un amendement organique pour les sols.

Les broyats sont valorisés en mulch de couverture pour des espaces végétalisés, co-compostés avec des boues de stations d'épuration ou sont valorisés énergétiquement (combustible pour les chaufferies bois).

Les refus de criblage font l'objet d'une valorisation matière en paillage pour les espaces végétalisés ou d'une valorisation énergétique en chaudière biomasse.

En 2024, 8 279 tonnes de produits sont sorties de la plateforme du CVDV sous forme de compost pour 5 797 tonnes, de broyat pour 357 tonnes, de plaquettes pour 197 tonnes et de refus de criblage pour 1 928 tonnes.

Répartition des produits valorisés sur le CVDV



UTILISATEURS

Le compost produit au CVDV est utilisé par les entreprises d'espaces verts, mais aussi par les agriculteurs. Les particuliers peuvent également acheter le compost sur place, en vrac ou en sac.

Le compost est disponible auprès de l'exploitant du CVDV.

Les pratiques de co-compostage avec des boues de stations d'épuration observées en 2020 et 2021, liées à la crise sanitaire, sont en nette diminution. En effet, l'utilisation de broyat frais a fortement diminué depuis 2022 et particulièrement en 2024 avec seulement 2% utilisés pour du co-compostage, contre 12% en 2021 et 25% 2020. En revanche, la filière de valorisation énergétique avec utilisation des refus de criblage en chaufferies biomasse est toujours bien développée en 2024 à hauteur de 26% contre 39% de 2023.

COMPOST CERTIFIÉ

Le compost produit au CVDV est normalisé selon la norme NFU 44051 et est adapté à l'agriculture biologique.

QUALITÉ DES APPORTS : ATTENTION AU GESTE DE TRI !

Pour garantir un compost de qualité, il est nécessaire que les déchets verts livrés soient exempts de déchets indésirables tels que des pots et sacs plastiques, grillages, cartons, bois traités...

En 2024, ces indésirables représentaient 19 tonnes, soit 0,1 % des apports au CVDV. La part d'indésirables baisse de 39% par rapport à 2023 (31 tonnes). Bien que cette part semble négligeable par rapport au total livré, l'impact sur le process est néanmoins important puisque ces indésirables peuvent altérer la qualité du compost et de ses sous-produits de valorisation.

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS ALIMENTAIRES

Les déchets alimentaires collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont triés et broyés au déconditionneur Valorest de l'entreprise Suez, basé route du Rohrschollen. Après cette étape, ils sont transportés notamment sur le site de méthanisation de Lingenheld à Oberschaeffolsheim. Les déchets alimentaires, ajoutés à d'autres déchets agricoles, permettent de produire du biogaz, qui est injecté dans le réseau de gaz de ville, ainsi que du digestat, qui est ensuite épandu dans les champs agricoles.

Tonnage collecté en 2024 (T)	Quantité gaz produit (m ³)	Quantité engrais liquide produit (en T)	Quantité compost produit (en T)
4 622	554 640	1 618	508

EMI&CRENO : LE TRI DES ENCOMBRANTS

L'Eurométropole de Strasbourg soutient l'initiative innovante d'EMI&CRENO, une plateforme qui recycle des déchets encombrants et aide à l'insertion professionnelle de femmes éloignées de l'emploi.

Cette structure emploie en effet 34 femmes pour traiter jusqu'à 10 tonnes d'encombrants ménagers par jour.

Le service Collecte et valorisation des déchets a ainsi démarré en novembre 2023 une expérimentation visant à trier 275 tonnes d'encombrants sur six mois afin de réduire les déchets incinérés et les émissions de gaz à effet de serre.

À la fin de l'expérimentation, fin avril 2024, le tri des encombrants s'est poursuivi sur le reste de l'année, avec 620 tonnes de déchets apportées et triées par ce chantier d'insertion.

En 2024, 97% des encombrants triés ont été valorisés dont 79% en valorisation matière et 18% en valorisation énergétique soit un reliquat de 3% seulement de déchets ultimes.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'unité de valorisation énergétique (UVE), dédiée au traitement des ordures ménagères résiduelles, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, est implantée dans la zone industrielle du Rohrschollen (zone portuaire Sud de Strasbourg), au sein du pôle déchets qui regroupe également :

- différentes sociétés de tri et de valorisation des déchets ménagers et industriels (encombrants, gravats, ferrailles...);
- le centre de valorisation des déchets végétaux (également propriété de l'Eurométropole de Strasbourg).

Mise en service en 1974 et modernisée en 1995 et 2005 afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement, l'UVE de Strasbourg était initialement constituée de quatre ensembles fours-chaudières, représentant une capacité technique nominale d'incinération de 350 000 tonnes par an.

Elle permet de traiter les déchets ménagers résiduels de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Bas-Rhin ainsi que des déchets non dangereux d'activité économique (DAE).

Cette unité de traitement est certifiée ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50 001 (management de l'énergie).

La société Sénerval, filiale du groupe Séché Environnement, exploite l'UVE depuis le 6 juillet 2010, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP). Ce contrat, conclu pour une durée de 20 ans, prévoyait d'importants travaux pour l'évolution du site dont la mise à l'arrêt d'une des 4 lignes d'incinération.

COMPOSITION DES LIGNES

Initialement composée de 4 lignes d'incinération, la suppression d'une des lignes avait été anticipée dans le cadre contractuel de la DSP actuelle. Ainsi, seules 3 lignes ont été remises en service à l'issue des travaux de désamiantage menés de 2014 à 2019, pour une capacité de traitement fixée à 270 000 t/an.

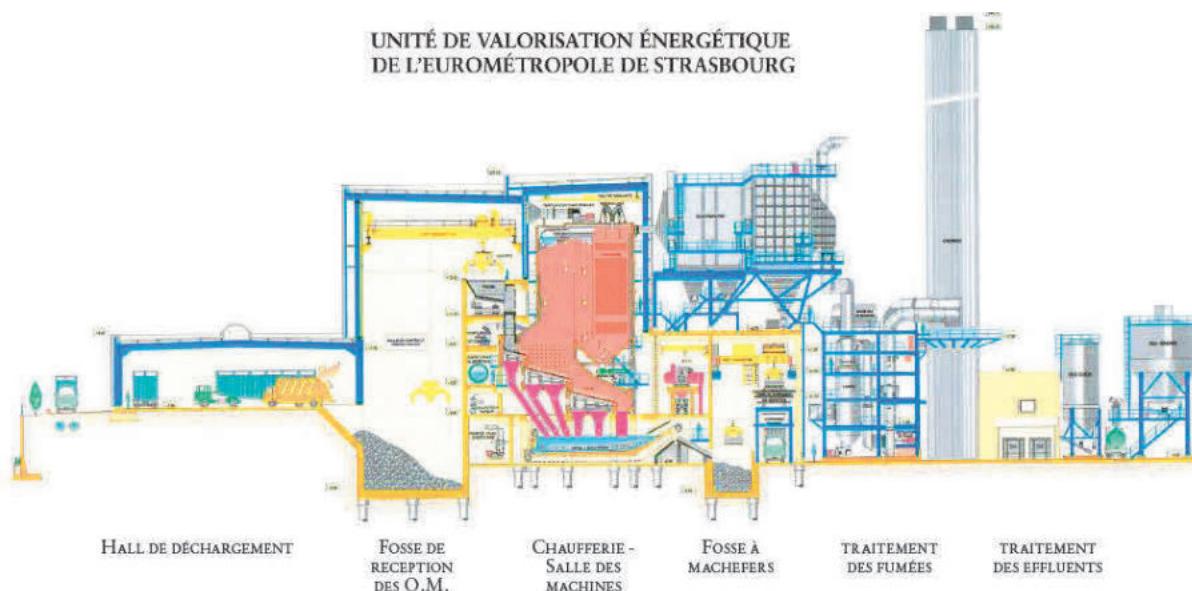
Chaque ligne d'incinération se compose :

- d'un four à grilles d'une capacité nominale de 11 t/h à PCI 2 050 kcal/kg, soit une puissance thermique de 25 MW ;
- d'une chaudière de récupération de la chaleur permettant une production unitaire nominale de vapeur de 32,5 t/h (27 bars, 330 °C) ;
- d'un traitement des fumées constitué :
 - d'électrofiltres pour le dépoussiérage,
 - d'un lavage humide pour la neutralisation des gaz acides et le captage des poussières résiduelles et des métaux lourds,
 - d'un traitement SCR (réduction sélective catalytique) pour le traitement des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines-furanes. Ce dispositif SCR permet d'atteindre un niveau d'abattement des NOx au-delà des seuils réglementaires (< 80 mg/Nm³).



L'UVE DISPOSE ÉGALEMENT

- D'une plateforme de maturisation et de traitement des mâchefers, intégrant les installations de déferraillage et de criblage, et permettant la valorisation matière des métaux ferreux / non ferreux et des mâchefers ;
- d'un broyeur d'encombrants (mis en service en 2013) ;
- d'une station de traitement des eaux avant rejet au réseau d'assainissement (nouvelle station mise en service début 2013) ;
- de deux groupes turbo alternateur, l'un d'une puissance de 22MW (GTA2), l'autre d'une puissance de 2MW (GTA1) ;
- d'un réseau de vapeur (13 bars - 250 °C - longueur 4,3 km) alimentant 3 industriels en proximité ;
- d'un réseau de chauffage urbain (circulation d'eau chaude), d'une longueur de 11 km, desservant 3 chaufferies principales, pour l'alimentation finale de 17 000 équivalent-logements issue de la valorisation de l'énergie produite par la combustion des déchets (mis en service en octobre 2013).

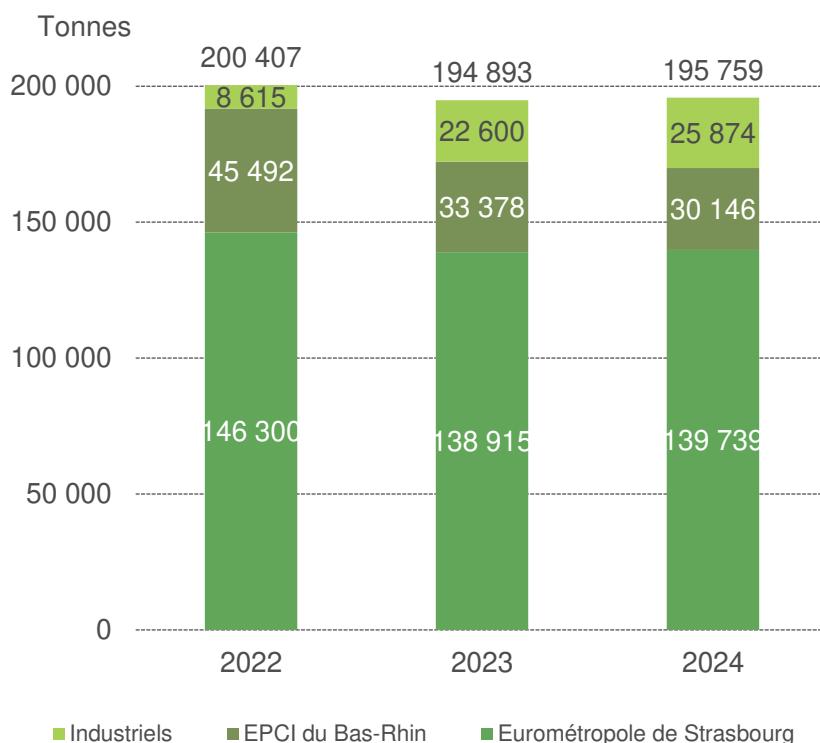


RÉSULTATS 2024 DE L'ACTIVITÉ

Synthèse des chiffres clés

		Unité	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Tonnage entrant	Tonnes	200 407	194 893	195 759		0,44%
Tonnage détourné	Tonnes	9 954	4 732	3 594		-24,05%
Tonnage incinéré	Tonnes	200 713	194 831	193 009		-0,94%
Tonnage vapeur produite	Tonnes	685 564	663 279	662 090		-0,18%
Énergie thermique	Sortie chaudière	MWh	422 200	416 000	424 860	+2,13%
	autoconsommation (process)	MWh	104 521	85 298	74 854	-12,25%
	vendue (réseau de vapeur vers industriels)	MWh	114 055	93 374	84 346	-9,67%
	vendue (réseau de chaleur vers logements)	MWh	79 204	70 402	75 484	7,22%
	en admission GTA1 (groupe turboalternateur)	MWh	650	101 397	101 705	0,30%
	en admission GTA2	MWh	7 050	80 010	126 402	57,98%
Énergie électrique	produite par GTA1	MWh	115	2 269	2 000	-11,86%
	produite par GTA2	MWh	1 975	20 624	32 715	58,63%
	vendue (réseau EDS)	MWh	799	12 878	19 572	51,98%
Mâchefers	Bruts (sortis de ligne)	Tonnes	40 650	38 238	40 328	+5,47%
	Traités	Tonnes	41 737	39 514	31 620	-19,98%
	Métaux récupérés	Tonnes	1 997	1 429	2 334	63%
REFIOM et gâteaux de filtration		Tonnes	5 423	5 221	5 048	-3,3%

Apports de déchets (en tonnes) et répartition des tonnages de l'Eurométropole de Strasbourg



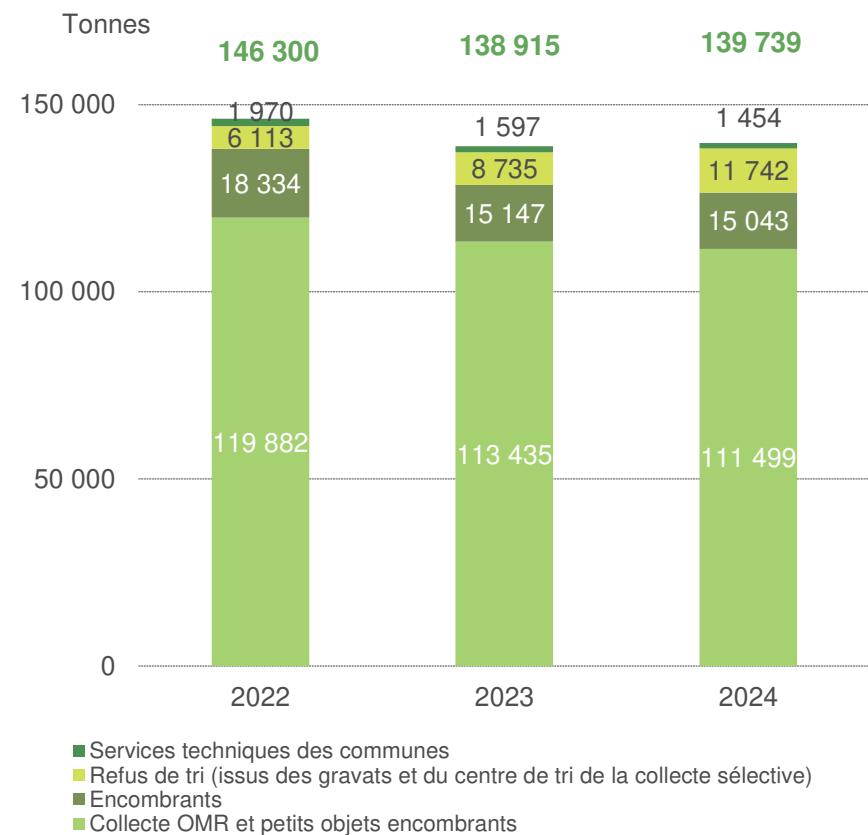
En 2024, l'UVE a réceptionné 195 759 tonnes de déchets, contre 194 893 tonnes en 2023 soit un tonnage global quasiment stable (+0,4%) selon le détail ci-dessous :

- + 0,6 % des apports de l'Eurométropole de Strasbourg (+ 824 tonnes) ;
- - 9,7 % des apports des EPCI (-3 230 tonnes) ;
- + 14,5 % des apports industriels (ou déchets d'activités économiques) avec 25 874 tonnes (+3 274 tonnes).

Une réduction des apports des déchets provenant des EPCI a permis d'augmenter la quantité de déchets d'activités économiques.

Les tonnages apportés par l'Eurométropole de Strasbourg sont globalement stables entre 2023 et 2024, avec cependant une répartition différente :

- moins d'équivalent ordures ménagères et assimilés (diminution de 1 936 tonnes pour atteindre 111 499 tonnes)
- une quantité d'encombrants à broyer stable après la baisse de 2022 liée à des évolutions d'exutoire (développement du tri notamment)
- une quantité de refus de tri en augmentation imputable à la dégradation de la qualité du tri.



- Services techniques des communes
- Refus de tri (issus des gravats et du centre de tri de la collecte sélective)
- Encombrants
- Collecte OMR et petits objets encombrants

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION MATIÈRE

L'activité d'incinération sur le site de l'UVE a permis une valorisation énergétique et une valorisation matière des déchets. En 2024, les deux groupes turbo-alternateurs étaient fonctionnels et utilisés dès que la production de vapeur le permettait. La production d'électricité a été très satisfaisante, en augmentation par rapport à 2023, ce qui a également amené une réduction de la quantité d'électricité achetée par l'exploitant. La performance énergétique obtenue pour 2024 est de 67,7% selon le référentiel PE R1, ce qui permet à l'UVE de bénéficier d'un taux de TGAP réduit (le seuil pour bénéficier de ce taux étant de 60%).

● VALORISATION ENERGETIQUE

662 090 tonnes de vapeur ont été produites en 2024 contre 663 279 tonnes en 2023, soit une quasi stabilité.

Il en est de même pour la quantité d'énergie en sortie chaudière avec un estimatif de 424 860 MWh en 2024 contre 416 000 MWh en 2023.

Destination de la vapeur en 2024 :

- autoconsommation de l'UVE : 20,7%
- livraison à 3 industriels pour utilisation process : 23,4%
- réseau de chaleur urbain : 20,9%
- production d'électricité : 35%

Bilan électrique 2024 :

- 15 144 MWh ont été autoconsommés soit une augmentation de 51% par rapport à 2023, avec 10 015 MWh ;
- 10 511 MWh ont été achetés soit 27% de moins qu'en 2023 avec 14 359 MWh ;
- 19 572 MWh ont été vendus à Électricité de Strasbourg soit 52% de plus qu'en 2023 avec 12 878 MWh.

● VALORISATION MATIÈRE

100% des mâchefers produits en 2023 et évacués entre août 2023 et octobre 2024 ont été dirigés vers la valorisation matière pour une utilisation en sous-couche routière.

Quelques 40 328 tonnes ont été produites en sortie de ligne, puis déferraillées pour extraire les métaux ferreux et non ferreux, mises à maturer avec extraction des éventuels imbrulés agglomérés pour un retour à l'incinération. À l'issue de ces différents traitements, 31 620 tonnes seront à évacuer sur les années 2024 et 2025.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES ET REJETS AQUEUX

L'UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). À ce titre, son exploitation se fait dans le respect d'un arrêté préfectoral et sous le contrôle de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). En 2020, l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014 a été remplacé par l'arrêté du 17 juillet 2020 pour l'UVE et par l'arrêté du 22 septembre 2020 pour la plateforme de traitement des mâchefers (PTM). Ceci afin de répondre à plusieurs objectifs :

- mise en cohérence pour les deux sites des prescriptions fixées entre l'ancien arrêté préfectoral et les différents arrêtés complémentaires établis pendant la phase de travaux de désamiantage de l'UVE comprenant l'intégration de nouvelles valeurs limites environnementales ;
- fixation des contraintes tenant compte des évolutions techniques et réglementaires nationales.

Un suivi continu des rejets, pour les principaux polluants, est assuré par l'instrumentation en place à l'UVE, régulièrement contrôlée et étalonnée. Conformément à l'arrêté préfectoral, des contrôles périodiques sont réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et aqueux de l'installation.

● REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE L'UVE

Le tableau ci-après indique les valeurs moyennes annuelles calculées à partir des relevés des analyseurs en continu ainsi que des résultats des contrôles périodiques. Les valeurs limites de rejets fixées dans l'arrêté préfectoral correspondent à des valeurs journalières et la conformité des rejets est donc à contrôler sur cette fréquence réglementaire. Ce tableau donne ainsi une vision globale et moyennée des caractéristiques des rejets aqueux et atmosphériques.

Les résultats moyennés en sortie de cheminée indiquaient des concentrations bien inférieures à l'arrêté préfectoral pour la majorité des composés, excepté pour les dioxines et furanes avec des valeurs légèrement supérieures aux valeurs limites fixées par la réglementation et l'arrêté préfectoral.

Ces résultats ont donné lieu à un arrêté préfectoral complémentaire en date du 25 février 2021 demandant à l'exploitant de renforcer les mesures de contrôle et de transmettre un diagnostic sur la situation rencontrée avec le plan d'action associé. Des mesures ponctuelles mensuelles ont ainsi été mises en œuvre, en plus des mesures en semi-continue réglementaires.

Depuis décembre 2023 et l'instauration d'une nouvelle réglementation, certains seuils de rejets gazeux ont été abaissés. Le tableau ci-après reprends les anciens et nouveaux seuils lorsqu'ils ont évolué.

L'exploitant a mis en place les actions correctives suivantes pour le traitement des dioxines : remplacement des trois couches de catalyse dans l'unité SCR (traitement des dioxines/furanes et oxydes d'azote), des améliorations de process permettant d'optimiser les phases de combustion des déchets et la mise en place de cannes gaz dans les fours pour éviter les baisses de températures, sources de production de dioxines. Ces actions ont permis d'améliorer les concentrations en dioxines et furanes, cependant, des dépassemens ponctuels ont encore été observés.

En complément du suivi en continu et des contrôles périodiques, l'Eurométropole de Strasbourg réalise des campagnes d'analyses permettant de mesurer l'impact des rejets de l'UVE sur son environnement :

- une campagne annuelle des retombées atmosphériques dans l'environnement,
- une campagne de mesures de la qualité de l'air (4 mesures sur 12 mois).

- La campagne annuelle de suivi de la qualité de l'air par analyse des retombées atmosphériques dans l'environnement s'est poursuivie en 2024. Réalisée par un laboratoire spécialisé, elle consiste à doser dans les lichens les retombées potentielles de dioxines furanes et de métaux lourds entraînés dans le panache de la cheminée de l'usine.

Les valeurs mesurées en 2024 par cette méthode utilisée depuis 2006, montrent, comme les années précédentes, des teneurs très proches des bruits de fond, et concluent en l'absence d'impact significatif de l'UVE sur son environnement proche.

- Une campagne de mesure de la qualité de l'air qui avait démarré en 2023 s'est poursuivie et clôturée en 2024. Elle s'effectue sur 4 périodes représentatives des variations saisonnières et permet de mesurer des paramètres ayant comme origine, entre autres, les activités d'incinération.

Plusieurs polluants sont étudiés soit dans l'air ambiant soit au travers des retombées atmosphériques pour les dioxines/furanes et les métaux lourds.

Quatre sites de mesures sont investigués, ils ont été sélectionnés en fonction de l'étude de modélisation du panache de fumée de l'UVE :

- Deux points sont placés dans des zones théoriquement fortement impactées par les activités de l'UVE ;
- Deux autres points sont placés dans des zones théoriquement peu impactées par les activités de l'UVE (points témoins).

La mesure « été » de la campagne 2023/2024 avait eu lieu en juin 2023 et la mesure « automne » d'août à novembre 2023. Sur 2024, la mesure « hiver » a eu lieu de décembre 2023 à février 2024, et la campagne « printemps » de mars à avril 2024.

Les conclusions de ces quatre campagnes sont les suivantes :

- sur l'ensemble des polluants disposant de valeurs réglementaires, celles-ci ont été respectées.
- concernant les dioxines et furanes, lors de la mesure « été », sur les 2 sites théoriquement impactés par les activités de l'UVE l'un présentait des résultats situés dans la gamme de bruit de fond urbain et industriel (site nord), le second dans la gamme de bruit de fond rural (site sud). Lors de la mesure « hiver », le site sud était cette fois ci dans la gamme de bruit de fond urbain et industriel, et le nord dans la gamme de bruit de fond rural. Les résultats de ces analyses sont directement liés aux vents dominants et à leur évolution au fil des saisons.
- lors de la mesure « automne », les 2 sites théoriquement impactés par les activités de l'UVE présentaient tous deux des résultats situés dans la gamme de bruit de fond rural.
- enfin, lors de la mesure « printemps », le site sud était très légèrement au-dessus du bruit de fond rural, et le site nord très légèrement en dessous.

Concentrations des rejets atmosphériques
(calculées à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

Flux estimés
(calculés à partir des contrôles réglementaires et des mesures)

		RÉSULTATS		VALEUR LIMITE AP DU 20/07/2020 - Seuils modifiés depuis le 3/12/2023	RÉSULTATS		
	Unité	2023	2024	Moyenne par jour	Unité	2023	2024
Poussières totales	mg/Nm ³	1,316	1,329	10 / 5	tonne/an	2,41	2,26
Chlorure d'hydrogène (HCl)	mg/Nm ³	0,736	0,824	10 / 8	tonne/an	1,55	1,64
Composés organiques volatiles (COV)	mg/Nm ³	2,037	3,300	10	tonne/an	0,41	1,31
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	29,304	35,289	50	tonne/an	41,10	39,56
Fluorure d'hydrogène (HF)	mg/Nm ³	0,079	0,076	1	tonne/an	0,13	0,11
Dioxyde de soufre (SO₂)	mg/Nm ³	8,416	10,204	50 / 40	tonne/an	13,18	14,77
Oxydes d'azote (éq. NO₂)	mg/Nm ³	56,230	59,156	80	tonne/an	89,77	87,97
Ammoniac (NH₃)	mg/Nm ³	0,489	0,690	30 / 10	tonne/an	1,05	1,38
Mercure (Hg)	mg/Nm ³	0,0045	0,0030	0,05 / 0,02	tonne/an	6,15	3,50
Cadmium + Thallium (Cd+Tl)	mg/Nm ³	0,002	0,001	0,05 / 0,02	tonne/an	3,01	1,32
Antimoine + Arsenic + Plomb + Chrome + Cobalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Vanadium (Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V)	mg/Nm ³	0,053	0,029	0,5 / 0,3	tonne/an	75,40	35,87
Dioxines et furanes	ng/Nm ³	0,190	0,077	0,1 / 0,08	kg/an	0,246	0,093
Polychlorobiphenyls (PCB)	nanog iTEQ/ Nm ³	0,000023	0,041681	0,1	gramme iTEQ/an	0,000031	0,048900

• REJETS DE L'UVE VERS LA DARSE (UNIQUEMENT LES EAUX PLUVIALES)

Les eaux pluviales de ruissellement de l'UVE sont rejetées au milieu naturel (Darse IV) après passage dans un débourbeur-déshuileur. Les valeurs résultent des moyennes des contrôles réalisés par des laboratoires accrédités et des mesures réalisées en continu sur l'installation.

Les travaux de maintenance réalisés suite au diagnostic approfondi réalisé en 2021 ont commencé à porter leurs fruits en 2022. Les valeurs de 2023 étaient à la baisse, et ceux de 2024 continuent dans la même dynamique notamment pour la demande chimique en oxygène, avec cependant une hausse des hydrocarbures tout en respectant la valeur limite autorisée.

	RÉSULTATS			VALEUR LIMITE
	2022	2023	2024	Selon l'Arrêté Préfectoral du 17/07/2020
Composé				
pH	7,3	7,6	7,9	5,5 < pH < 8,5
MES (matières en suspension)	58,5	44,8	47	< 100 mg/l
DCO (demande chimique en oxygène)	160,6	122,1	64	< 300 mg/l
HCT (hydrocarbures totaux)	0,35	0,29	0,66	< 5 mg/l

- **REJETS DES EAUX GÉNÉRÉES SUR LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES MÂCHEFERS**

Les eaux pluviales de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont récupérées par un réseau qui s'écoule par gravité vers le bassin tampon de la plateforme.

Ces eaux sont ensuite dirigées vers l'UVE pour y être traitées avec les eaux de process de l'usine.

- **REJETS DES EAUX PLUVIALES DE L'UNITÉ DE BROYAGE**

Les eaux pluviales de voiries (EP) sont récupérées par un réseau spécifique. Elles sont orientées dans un séparateur d'hydrocarbures avant d'être évacuées vers le milieu naturel (Darse IV). En cas de pollution de ces eaux ou lors d'incendie, ces eaux sont redirigées vers un bassin de confinement pour assurer la rétention de la pollution sur le site. Les eaux polluées sont ensuite pompées de ce bassin pour être traitées.

Un système d'obturation avec vessie gonflable est en place sur la conduite de rejet du réseau EP vers la Darse pour permettre une commande à distance du dévoiement des eaux pluviales.

- **REJETS DES EAUX DE PROCESS DE L'UVE VERS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC**

Les eaux de process ainsi que les eaux de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers traitées *in situ* sont orientées vers le réseau d'assainissement pour leur traitement final sur la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

En 2024, les valeurs moyennées de concentration sont en nette diminution par rapport à 2023, elles sont inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation, par la convention de déversement établie par l'Eurométropole de Strasbourg et par l'arrêté préfectoral d'exploitation. L'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 fixe des limites plus strictes sur la majorité des micropolluants métalliques et des limites identiques sur des paramètres plus classiques tels que le débit journalier, la DCO et les MEST.

Enfin, l'évolution réglementaire de décembre 2023 amène de légères réductions sur certains seuils, tous respectés par l'équipement.

Concentration des rejets des eaux résiduaires de l'UVE dirigées vers le réseau d'assainissement

Flux estimés

	RÉSULTATS			VALEUR LIMITE			RÉSULTATS		
	Unité	2023	2024	Valeur AP du 20/07/2020	Valeur Conventionnée 12/2019	Valeur AP du 26/03/2014	Unité	2023	2024
Débit	m ³ /jour	513	533	990	990	840	m ³ /an	187 412	176 303
Température	°C	20,9	19,7			30	-		
pH	-	7,4	7,2			5,5 < pH < 8,5	-		
MES	mg/l	34,33	20,92	600	600	600	kg/an	6 434	3689
DCO	mg/l	49,30	81,22	450	450	450	kg/an	9 240	14320
DBO5	mg/l	12,12	8,89		800	-	kg/an	2 272	1567
Azote Kjeldahl	mg/l	4,16	4,81			-	kg/an	779	848
Hydrocarbures	mg/l	0,112	0,303			5	kg/an	21	57
Indice Phénols	mg/l	0,036	0,049			-	kg/an	7	8,8
Cyanure libérable	mg/l	0,01	0,01	0,1	0,1	0,1	kg/an	1	1,76
Fluorures (F)	mg/l	2,61	2,22	15	15	15	kg/an	489	392
Chlorures (Cl)	mg/l	4025	3489		6 000	-	kg/an	754 333	615 102
Arsenic (As)	mg/l	0,0023	0,0040	0,05	0,1	0,1	kg/an	0	0,71
Cadmium (Cd)	mg/l	0,0021	0,0010	0,025	0,05	0,05	kg/an	0	0,18
Chrome Hexavalent (Cr ⁶⁺)	mg/l	0,0041	0,0050	0,05	0,1	0,1	kg/an	1	0,88
Chrome Total (Cr)	mg/l	0,0131	0,0063	0,1	0,5	0,5	kg/an	2	1,18
Cuivre (Cu)	mg/l	0,041	0,022	0,25 / 0,15	0,5	0,5	kg/an	8	3,88
Mercure (Hg)	mg/l	0,0022	0,0002	0,025 / 0,01	0,03	0,03	kg/an	0	0,03
Nickel (Ni)	mg/l	0,0153	0,0096	0,1	0,5	0,5	kg/an	3	1,68
Plomb (Pb)	mg/l	0,0267	0,0072	0,1 / 0,04	0,2	0,2	kg/an	5	1
Zinc (Zn)	mg/l	0,192	0,080	0,8	1,5	1,5	kg/an	36	14
Dioxines et furanes	nanog iTEQ/l	0,00000	0,00440	0,3	0,3	0,3	mg/an	1	0,78
Composés organiques (COT)	mg/l	14,50	11,09	200	200	200	kg/an	2 717	1955
Thallium (Tl)	mg/l	0,001	0,004	0,05	0,05	0,05	kg/an	0	0,71
Azote global	mg/l	7,34	7,80		15	-	kg/an	1 376	1375
Halogènes organiques adsorbables (AOX)	mg/l	0,26	0,65	5	5	5	kg/an	49	115

TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2024

L'UVE de l'Eurométropole de Strasbourg étant concernée par la directive sur les émissions industrielles en application du Code de l'environnement, plusieurs chantiers démarrés en 2023 se sont poursuivis sur 2024, en cohérence avec la délibération adoptée en juin 2023 par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg et en lien avec l'évolution réglementaire liée à cette directive (Meilleures Techniques Disponibles – BREF MTD) concrètement appliquée depuis le 3 décembre 2023.

Ainsi, deux marchés de conception-réalisation ont été lancés :

- l'un pour assurer une fiabilisation des performances de l'UVE en matière de rejets atmosphériques et aqueux,
- l'autre pour réaliser des travaux de remise en état de certains bétons localisés notamment à l'étage où se situent les canaux mâchefers.

De plus, un marché de démantèlement du traitement de fumée de la ligne n°4 (ligne définitivement mise à l'arrêt en 2016) a lui aussi été lancé.

Les deux autres études prévues dans la délibération de juin 2023 sont en cours ou achevées :

- le diagnostic technique de l'état de l'UVE (bâti et process) a été réalisé, ses conclusions ont permis pour partie aux candidats du marché de conception-réalisation des travaux de remise en état de certains bétons de conforter leurs offres ;
- une première phase de l'étude prospective de la production de déchets à horizon 2030-2050 a été réalisée, elle comprenait notamment un état des lieux de la situation actuelle de la production de déchets de l'Eurométropole de Strasbourg et des EPCI voisins ainsi qu'une projection de tonnages selon plusieurs scénarios de valorisation.

La seconde phase concernant les mesures à prendre pour réduire au maximum les quantités de déchets à incinérer a été engagée fin 2024.

- Par ailleurs, les travaux liés à l'évolution de la réglementation au 3 décembre 2023, ont été réalisés. Ainsi, l'injection manuelle de charbon actif permettant d'abattre les dioxines-furanes et le mercure a été mise en service et a ce qui a nettement amélioré les concentrations en dioxines-furanes.
- La collectivité a également réalisé des campagnes complémentaires d'analyses des concentrations de polluants tout au long du traitement des fumées pour aider au pilotage des lignes et engager les actions correctives nécessaires. Les données recueillies ont permis, comme projeté, de mieux comprendre certains phénomènes et ont alimenté le travail des candidats en charge des travaux de fiabilisation des performances.

En parallèle, d'autres chantiers indépendants de la mise aux normes ont également été menés par l'exploitant :

- rénovation des rails du pont de chargement des mâchefers ;
- rénovation des résines des tours de lavage.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2025

L'année 2025 sera principalement dédiée à :

- la finalisation des travaux et la mise en service de l'installation automatisée d'injection de charbon actif, permettant de fiabiliser les résultats encourageants observés par l'injection manuelle ;
- l'attribution d'un candidat pour chacune des procédures de consultation pour la réalisation des travaux (fiabilisation des performances et bétons) et le démarrage des études ;
- la finalisation de l'étude prospective permettant de dimensionner une éventuelle nouvelle unité en tenant compte des besoins futurs du territoire ;
- la passation de plusieurs consultations permettant de coordonner, organiser, sécuriser les différentes procédures de conception réalisation et de démantèlement de 4^{ème} ligne du traitement de fumée à l'arrêt depuis 2016, à savoir des marchés de contrôleur technique, CCSPS, AMO de suivi/coordination et les assurances nécessaires pour encadrer ces prestations.

LES ÉCO-ORGANISMES

Agréés par le Ministère de la transition écologique, les éco-organismes prennent en charge, pour le compte de leurs adhérents, la fin de vie des équipements mis sur le marché dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP).

Les REP peuvent être :

- financières : l'éco-organisme participe au financement de la collecte, de la valorisation et du traitement des produits qui le concernent ;
- opérationnelles : l'éco-organisme prend en charge l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des produits en fin de vie ;
- ou mixtes.

Grâce aux écotaxes perçues, les éco-organismes incitent à l'éco-conception et au développement de filières de valorisation et de traitements adaptées, ce qui se traduit pour le consommateur en dispositifs de collectes spécifiques par nature de déchets. Plusieurs dispositifs sont proposés par l'Eurométropole de Strasbourg: collectes en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie.

Éco-organismes en contrat avec l'Eurométropole de Strasbourg

Déchet	Dispositif de collecte	Éco-organisme	Nature de la REP
Papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique	Bac jaune, sac de tri, conteneur d'apport volontaire, déchèteries	Citéo	Financière
Verre	Conteneur d'apport volontaire, déchèteries		
Déchets d'équipement électrique et électronique	Déchèteries Revendeurs (magasins spécialisés, grandes surfaces)	Ecosystem	Mixte
Lampes et ampoules	Déchèteries	Ecosystem	Opérationnelle
Déchets d'éléments d'ameublement et de literie	Déchèteries	Ecomaison	Mixte
Déchets diffus spécifiques des ménages (peintures, solvants, acides, bases,...)	Déchèteries DDS	EcoDDS	Mixte
Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures	Déchèteries Conteneurs textiles	Refashion	Financière
Piles et accumulateurs	Déchèteries	Corepile	Opérationnelle

Dans le cadre de partenariats directs entre les metteurs sur le marché et les éco-organismes, d'autres points de collecte existent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- lampes, luminaires, D3E, piles (grande distribution) ;
- médicaments non utilisés et déchets d'activités de soins à risques infectieux (pharmacies) ;
- pneumatiques (garagistes) ;
- DEA (magasins d'ameublement) ;
- déchets des produits et matériaux de construction du bâtiment (distributeurs de matériaux de construction et plateformes d'inertes) depuis 2024.

Collecte, réemploi, valorisation

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Sénerval 67100 Strasbourg Exploitant de l'UVE de Strasbourg	Déchets ménagers résiduels	Traitement	Incinération	Délégation de service public 2010 - 2030
Schroll 67100 Strasbourg (Centres de tri Altem, route du Rohrschollen, et Schroll, rue de Cherbourg - Strasbourg)	Papiers et Emballages ménagers recyclables	Collecte en conteneurs d'apport volontaire Tri des collectes sélectives	Recyclage	Marché public 2021 - 2025
Valterra 67100 Strasbourg Exploitant du centre de valorisation des déchets verts de l'Eurométropole de Strasbourg	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2023-2027
Lingenheld 67203 Oberschaeffolheim	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2024 - 2028
Sarm 67100 Strasbourg	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2024 - 2028
Sardi 67100 Strasbourg	Déchets ultimes	Conditionnement	Enfouissement	Marché public 2021 - 2025
EMI CRENO 67100 Strasbourg	Encombrants	Tri manuel	Recyclage valorisation incinération	Marché public réservé à l'insertion 2024
Suez 67026 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2025
Envie 2E 67200 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2025
Grandidier 88330 Rehaincourt	Déchets diffus spécifiques (dépôts sauvages sur les déchèteries)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2021 - 2024
Alсадis 68703 Cernay	Amiante (dépôts sauvages sur les déchèteries)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public 2021 - 2024
Trédi Hombourg 68490 Hombourg	Déchets diffus spécifiques (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2024

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Amianteko 68750 Bergheim	Amiante (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public juillet 2021 -2024
Schroll / Riteleng Revalorisation 67270 Rohr	Plâtre	Conditionnement	Recyclage	Marché public 2022 - 2026
Produnet 67100 Strasbourg	Pneus	Collecte Conditionnement	Recyclage	Marché public 2022 - 2025
MINERIS / Recycal SAS 67750 SCHERWILLER	Verre	Collecte en conteneurs d'apport volontaire et stockage	Recyclage	Marché public 2023 - 2026
Chimirec Est 54450 Domjevin	Huiles moteur	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Diakonie Kork Epilepsiezentrums D- 77694 Kehl-Kork	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Les Bouchons de l'Espoir 67 67 270 Scherlenheim	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022- 2025
Médecins du Monde/Est Argent 67000 Strasbourg	Radiographies	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Emmaüs (2 structures) 67200 Strasbourg 67450 Mundolsheim	Tous déchets hors déchets dangereux	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022 - 2026
Emmaüs 67450 Mundolsheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
EBS Le Relais Est 68270 Wittenheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Horizon Amitié 67100 Strasbourg	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Vétis 67400 Illkirch-Graffenstaden	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Suez RV NORD EST 67100 Strasbourg	Déchets ménagers résiduels Déchets des collectes sélectives papiers/emballages et verre	Collectes en porte-à-porte (5 communes Ouest du territoire)	Incinération Recyclage	Marché public 2021 - 2024
Suez RV NORD EST 67100 Strasbourg	Rotation des bennes (Déchèterie de Breuschwickerseim et déchèteries mobiles)	Installation et transport de bennes	Recyclage, valorisation énergétique	Marché public Breuschwickerseim 2022 - 2026 Déchèteries mobiles 2021 - 2024
Suez RV NORD EST 67100 Strasbourg	Déchets alimentaires	Collecte Traitement Valorisation	Méthanisation	Marché public 2022 - 2025
Tredi 68490 Hombourg	Déchets diffus spécifiques des ménages (Déchèterie de Breuschwickerseim)	Collectes ponctuelles Traitement	Incinération Valorisation énergétique Valorisation matière	Marché public 2024 - 2028

Négoce et revente de matériaux

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Schroll 67100 Strasbourg	Papiers, cartons, plastiques et métaux issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Marché public 2021 - 2024
OI Manufacturing 69100 Villeurbanne	Verre	Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2024 - 2029
Derichebourg - ESKA 67100 Strasbourg	Métaux	Broyage Tri Vente	Recyclage	Contrat de cession 2024
Derichebourg – ESKA 67000 Strasbourg	Batteries	Collecte Broyage	Recyclage	Convention 2024 - 2025
Grandidier 88330 Rehaincourt	Huiles alimentaires	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2023 - 2024

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de fusion par intégration de la communauté de communes « Les Châteaux » dans l’Eurométropole de Strasbourg, deux modes de financement coexistaient sur le territoire : la redevance d’enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur les 5 communes intégrées en 2017 (Achenheim, Breuschwickerseim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen) et la taxe d’enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le reste du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, date d’harmonisation du mode de financement sur l’Eurométropole de Strasbourg, les 33 communes sont soumises à la taxe d’enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale d’un bien foncier indépendamment des quantités de déchets produites.

En ce qui concerne les déchets assimilables aux déchets ménagers des structures autres que les particuliers autrement appelées « non-ménages », la redevance spéciale (RS) est facturée en remplacement de la TEOM. La RS est calculée sur la base des volumes de déchets résiduels et recyclables collectés. Ce mode de facturation permet aux non-ménages de s’impliquer dans la gestion de leurs déchets en devenant acteurs de leur facture, notamment par la réduction des déchets ou par le geste de tri.

Les taux de TEOM

Les taux d’imposition sont différenciés en fonction du type de collecte et du niveau de service rendu aux usager·ères. Trois zones ont ainsi été définies sur le territoire pour la TEOM :

1^{ère} Zone

Elle correspond aux 7 communes de plus de 10 000 habitant·es qui bénéficient de services adaptés en fonction du type d'habitat. Le taux de taxe est de 11,59 %. Ce taux est constant depuis 2020.

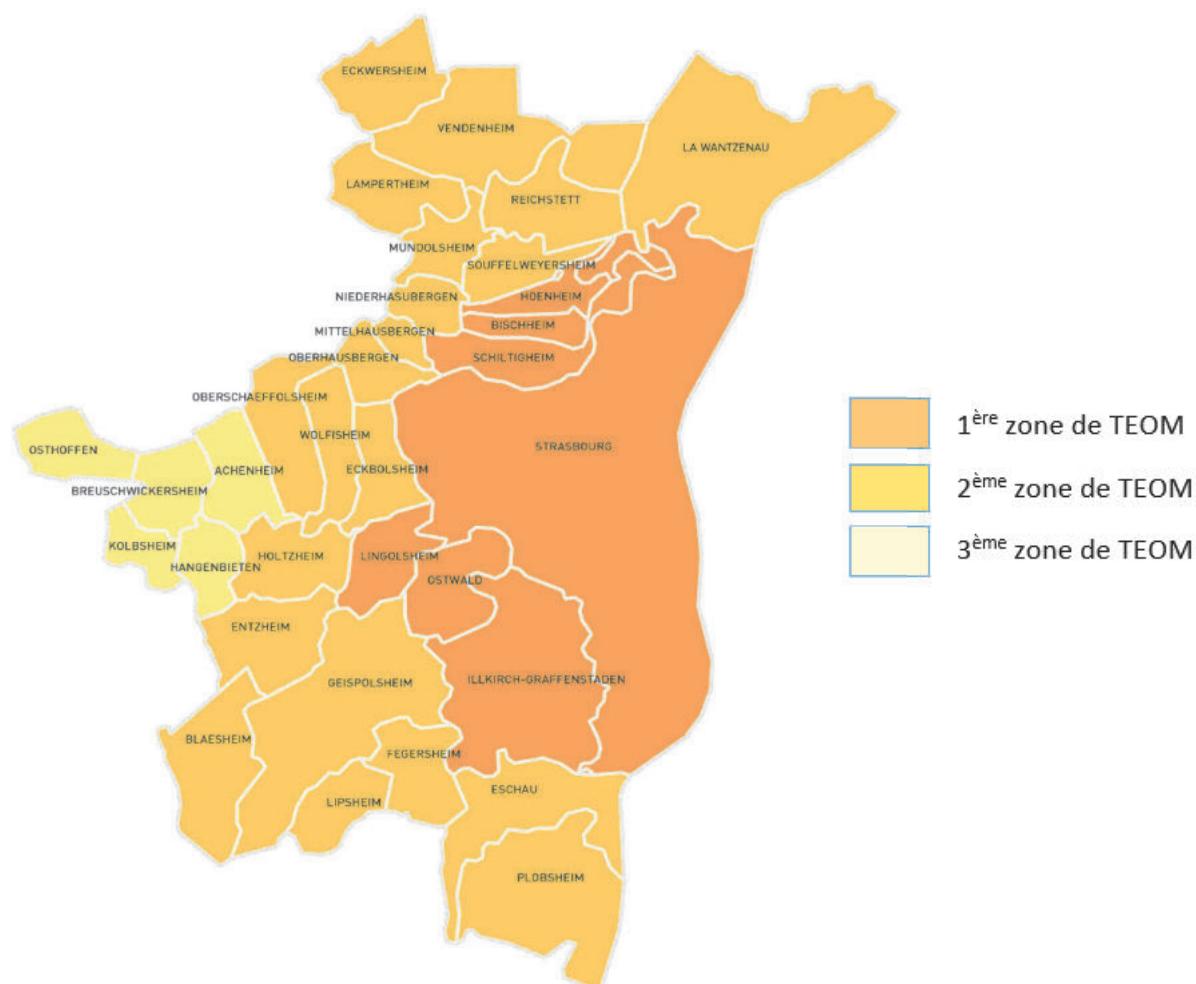
2^{ème} Zone

Elle correspond aux 21 communes de moins de 10 000 habitant·es desservies une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels. Les administré·es doivent présenter leurs bacs en bordure de voie publique les jours de collecte.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Le taux de taxe est de 6,13%. Ce taux est constant depuis 2020.

3^{ème} Zone

Elle correspond aux 5 communes Ouest du territoire qui sont desservies en porte à porte une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels, tous les 15 jours pour la collecte sélective et une fois par mois pour la collecte du verre. Le taux de taxe, adopté en 2023 dans le cadre de l'harmonisation des modes de financement, est de 7,54% et n'a pas évolué en 2024.



FACTURATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

La redevance spéciale est une facturation pour les déchets des « non-ménages » issus des activités publiques et privées basée sur le volume de déchets produits. Elle vient en remplacement de la TEOM et a pour but de responsabiliser les producteurs de déchets et de les encourager à la réduction et au tri de leurs déchets.

L’Eurométropole de Strasbourg l’a mise en place progressivement depuis 2013. Par mesure d’exemplarité, les établissements non soumis à la TEOM (administrations, établissements publics) ont été les premiers concernés.

La généralisation à l’ensemble des professionnels a ensuite débuté en 2015.

La délibération du 25 janvier 2019 avait acté la reprise du déploiement de la redevance spéciale dès 2020 et une finalisation en 2 ans pour les professionnels produisant plus de 770 litres de déchets par semaine, qui devaient passer de la TEOM à la RS selon un phasage géographique.

Le déploiement de la RS a été finalisé en 2021 sur 28 communes et s’est poursuivi en 2022 sur les 5 communes de l’Ouest du territoire qui sont passées à la TEOM complétée de la redevance spéciale au 1^{er} janvier 2023. Le démarchage a été finalisé en 2023 avec la régularisation de certains dossiers qui n’avaient pu être traités lors de la période de crise sanitaire (2020 et 2021).

En 2024, sur l’ensemble des 33 communes, 1 553 clients ont été facturés à la redevance spéciale.

PRESENTATION DES COÛTS DU SERVICE

Les coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont présentés selon l’annexe XIII du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dispose notamment selon ses alinéas II f à i, que les indicateurs financiers sont à présenter par flux de déchets et par étapes techniques.

La matrice « compta-coût » conçue par l’ADEME est une méthode de présentation standardisée des coûts par type de flux (ordures ménagères résiduelles, déchets alimentaires, papiers et emballages, ...) et par étape technique de gestion des déchets (collecte, traitement, ...) qui répond aux exigences réglementaires du CGCT et permet ainsi une comparaison homogène des coûts entre collectivités.

Cette matrice repose sur les principes de la comptabilité analytique. En raison des retraitements comptables, les données présentées (hors taxes) peuvent être différentes de celles du compte administratif.

Établies à 97,3 M€, les dépenses de fonctionnement sont constituées des coûts de collecte et traitement des déchets (72,3 M€), des coûts de collecte et de traitement des déchets sur voirie (19,0 M€), de la provision pour travaux à venir relatifs aux performances environnementales de l’UVE (4,0 M€) et de la TVA acquittée (2,0 M€).

Les recettes de fonctionnement s’élèvent à 89,2 M€. Elles sont composées principalement des financements TEOM (71,1 M€) et de la redevance spéciale (10,3 M€) auxquelles s’ajoutent les soutiens des éco-organismes (4,0 M€), les ventes de produits et d’énergie (1,9 M€), les reprises des subventions d’investissements (1,3 M€) et du soutien perçu au titre de la responsabilité élargie du producteur appliquée aux mégots (0,2 M€).

DEPENSES PAR FLUX DE DECHETS ET ETAPE TECHNIQUE ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS 2024

Dans ce tableau des dépenses de fonctionnement, les flux apparaissent en colonnes et les étapes techniques de gestion des déchets, en ligne.

	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Déchets alimentaires des ménages	Papiers et emballages hors verre	Emballages verre	Déchèteries fixes, mobiles et mobiles vertes	Encombrants	Autres	Totaux
Charges fonctionnelles	8 129 731	231 174	2 958 635	223 946	1 711 270	448 816	484 981	14 188 553
Prévention	324 977	3 604	108 084	9 214	67 282	19 353	126 767	659 282
Collecte et pré-collecte	15 950 424	2 072 282	7 750 775	917 780	2 130 229	842 808	83 176	29 747 472
Transfert/Transport	71 535			126 351	1 450 148	157 765	330 564	2 136 364
Traitement des déchets non dangereux	-	337 912	6 632 822	-	3 245 528	582 023	1 307 666	12 105 952
Enlèvement et traitement des déchets dangereux					262 133		147 880	410 012
Coût net incinération OMR	13 046 130							13 046 130
TOTAL CHARGES	37 522 797	2 644 972	17 486 929	1 240 677	8 866 591	2 050 765	2 481 035	72 293 765
TVA acquittée	1 018 769	168 435	188 467	11 657	357 778	65 046	159 724	1 969 876

Le montant des charges pris en compte par la matrice s'élève à 72,3 M€ en 2024, auxquels il convient de rajouter près de 2,0 M€ pour la TVA acquittée, c'est-à-dire non déduite ou remboursée soit un total global de 74,3 M€.

Les charges liées au flux des OMR (ordures ménagères résiduelles) restent prépondérantes en 2024 où elles représentent la moitié (52%) des coûts. Viennent ensuite les flux papiers et emballages (24%) et les déchèteries (12%).

Par convention de remplissage de la matrice, le coût de l'incinération des OMR correspond aux charges retranchées des recettes de refacturation au délégataire. Les recettes 2024 s'élèvent à 1,9 M€.

Il convient également de rappeler le déploiement depuis 2022 de la collecte séparée des déchets alimentaires. Ce flux représente ainsi près de 4% des coûts en 2024.

En ce qui concerne les étapes, il convient de noter la prépondérance des opérations de collecte et pré-collecte (41% des coûts), de traitement par incinération des OMR (18%) et des autres filières de traitement (17%). Les charges fonctionnelles (20%) correspondent aux coûts transverses tels que les frais de structure ou de communication.

Intégrée aux coûts par flux et étape technique en amortissement, les dépenses d'investissements s'élèvent à 12,4 M€, elles comprennent :

Dépenses d'investissements TTC (en €)

	2024
Véhicules	9 230 877
Aménagements déchèteries	84 551
Aménagements CVDV	119 185
UVE	377 125
Bacs	936 626
Conteneurs enterrés	314 700
Déchets alimentaires	2 319 552
Subventions SIEG	133 790
Subventions compost	11 164
Autres (mobilier, informatique, etc.)	152 536
Recettes subvention investissement	- 1 334 429
TOTAL CHARGES	12 345 677

Une subvention de 1,2 M€ de soutien au déploiement des collectes séparées des déchets alimentaires versée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, ainsi qu'un droit à déduction de la TVA de 142 k€ lié au chantier de désamiantage de l'UVE viennent minorer les dépenses qui s'établissent ainsi à près de 12,3 M€.

RECETTES PAR FLUX DE DECHETS ET ETAPE TECHNIQUE ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS 2024

	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets alimentaires des ménages	Papiers et emballages hors verre	Emballages verre	Déchèteries fixes, mobiles et mobiles vertes	Encombrants	Autres	Totaux
Ventes de produits et d'énergie			953 967	306 833	576 453	4 376	26 824	1 868 453
Prestations à des tiers								145 580
Autres produits	25 215	2	123 970	605	9 426	11	577	159 806
Soutiens des éco-organismes	180 242		3 045 906	92 556	591 117	119 554	10 111	4 039 486
Reprises des subventions d'investissement	884 977	125 042	97 415	9 565	90 949	21 731	43 488	1 273 167
Subventions de fonctionnement	54 546	646	18 551	1 384	11 352	2 769	3 046	92 295
TOTAL PRODUITS	1 144 980	125 691	4 239 810	410 944	1 279 297	148 440	229 625	7 578 786
TEOM	36 994 444	2 364 198	18 354 867	2 135 935	9 105 308	2 198 099		71 152 851
Redevance spéciale & facturations usager·ères	8 981 605		1 342 079				8 564	10 332 247
TOTAL FINANCEMENT	46 013 283	2 365 833	19 706 541	2 136 768	9 052 600	2 201 510	8 564	81 485 098
TOTAL RECETTES	47 121 029	2 489 889	23 936 755	2 546 879	10 384 605	2 346 539	238 189	89 063 885

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement des financements TEOM (71,1 M€, soit 80% des recettes) et de la redevance spéciale (10,3 M€, soit 12% du total).

Les autres produits sont issus notamment des soutiens des éco-organismes (4,0 M€, soit 5% des recettes) et les ventes de produits et d'énergie (1,9 M€, soit 2% des recettes).

Les soutiens des éco-organismes sont les suivants :

Soutiens éco-Organismes	4 039 486
OCAD3E/EcoSystem	198 089
Citéo	3 539 005
Cyclevia	1 900
Eco TLC	-
Ecomaison	270 992
EcoDDS	22 499
Fonds recyclage petits alus & alliance pour le recyclage capsules alu	7 000

COÛT AIDE € HT

Le coût aidé ou coût net correspond au coût restant à financer par la collectivité. Il est obtenu en déduisant du coût complet les recettes suivantes :

- Produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie, prestations à des tiers et autres produits)
- Soutiens des éco-organismes (OCAD3E, Citéo, Ecomaison, etc.)
- Aides reçues (reprises des subventions d'investissement et subventions de fonctionnement)

Coût aidé 2024 par flux

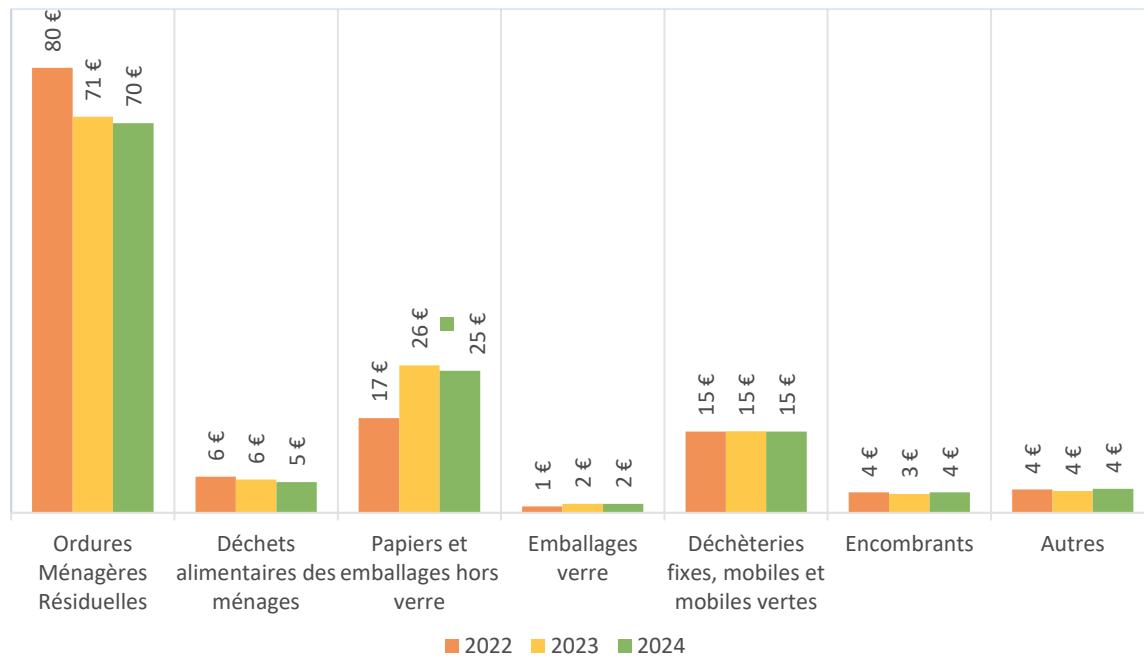
	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets alimentaires des ménages	Papiers et emballages hors verre	Emballages verre	Déchèteries fixes, mobiles et mobiles vertes	Encombrants	Autres	Tous flux
Coût aidé € HT	36 377 817 €	2 519 281 €	13 210 506 €	866 346 €	7 587 294 €	1 902 325 €	2 251 410 €	64 714 979 €

Coût aidé tous flux

	2022	2023	2024
Coût aidé € HT	63 398 032 €	64 197 153 €	64 714 979 €
Coût aidé € HT/habitant·e	121 €	123 €	124 €
Coût aidé € HT/tonne	300 €	312 €	309 €

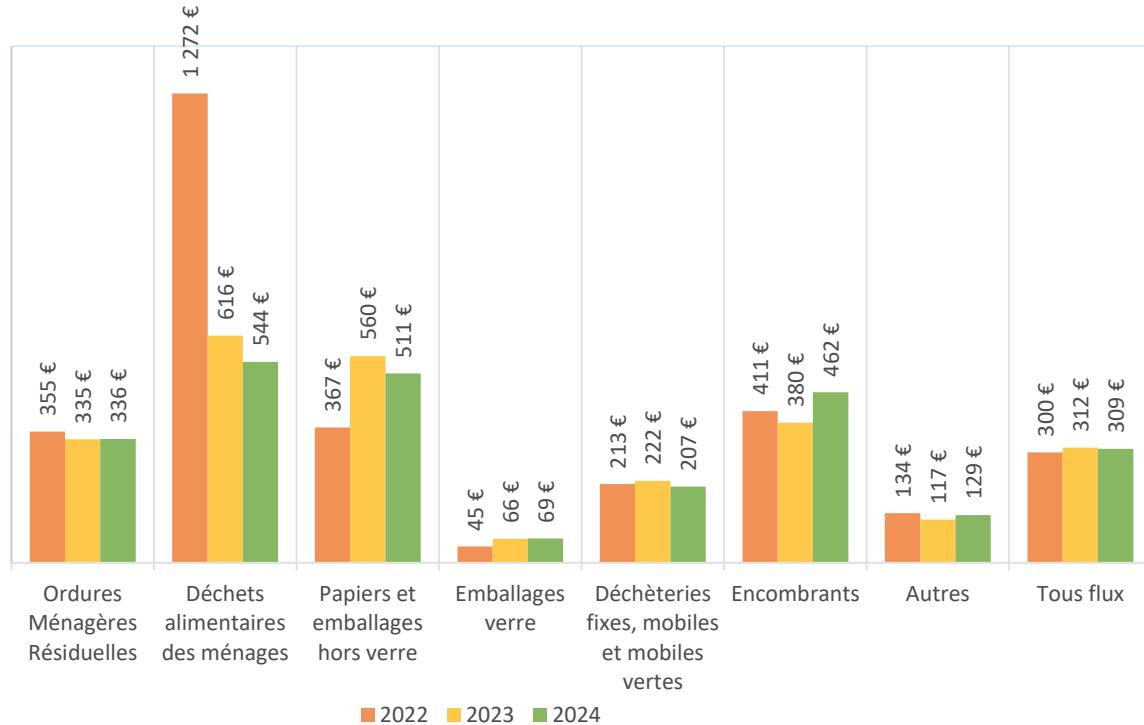
COÛT AIDE €/HABITANT·E

Évolution par flux du coût aidé €/HT par habitant·e



COÛT AIDE €/TONNE

Évolution par flux du coût aidé €/HT par tonne



Le coût par tonne des déchets alimentaires est particulièrement élevé en 2022, année de démarrage du déploiement. Cette première année est marquée par des dépenses importantes, dont des dépenses de communication. Le tonnage collecté étant relativement faible (530 tonnes), le ratio coût par tonne en est impacté.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR VOIRIE

Par une décision du 18 septembre 2023 (n°466461), le Conseil d'État a jugé que présente le caractère d'un déchet ménager, tout bien ayant la nature d'un déchet habituellement produit par les ménages, que ce soit au sein ou hors du foyer. Cette définition intègre les déchets jetés par les usager·ères de l'espace public dans les corbeilles de rue ou sur la voie publique.

Il appartient en conséquence d'intégrer désormais à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (article D2224-1 du CGCT), les coûts de collecte et de traitement des déchets sur voirie (notamment déchets collectés en corbeille de rue).

Pour l'exercice 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 M€ et 0,2 M€ pour les dépenses d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Régie	Achats	264 699
	Véhicules et fluides	381 908
	<i>Masse salariale & formation</i>	10 101 551
Prestations externes		3 911 630
Charges de structure		4 158 453
Dotations aux amortissements véhicules de collecte		258 500
TOTAL GENERAL		19 076 741

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Soutien	189 950
TOTAL GENERAL	189 950

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS TTC (en €)

Acquisition de corbeilles publiques	24 012
Mobilier de propreté à compaction solaire	-
TOTAL GENERAL	24 012

* Les chiffres du rapport annuel, établis dans une logique analytique, peuvent différer de ceux du compte administratif.

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS DE SERVICES RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Prestataire	Prestation	Montant mandaté en 2024 € HT
Envie 2E Alsace	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	109 947
Mineris	Lavage et maintenance préventive de conteneurs de surface et conteneurs enterrés	125 954
Produnet	Prise en charge, transport et traitement des pneus collectés en dépôts sauvages	78 223
Sardi	Traitements des déchets ménagers et assimilés encombrants ultimes	151 705
Sardi	Collecte et stockage du verre	665 004
Schroll	Collecte, transport, tri des produits des collectes sélectives	6 625 046
Schroll Ritleng	Collecte et traitement en valorisation des déchets plâtre	57 412
Socotec environnement	Contrôle des rejets aqueux et atmosphériques de l'unité de valorisation énergétique	93 115
Suez RV Nord	Traitements des déchets ménagers et assimilés encombrants ultimes	961 132
Suez RV Nord	Installation, stockage et transport de bennes de déchèteries mobiles et autres sites ponctuels	306 541
Suez RV Nord	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	124 873
Suez RV Nord	Fourniture et service pour le déploiement de la collecte des déchets alimentaires	1 538 776
Suez RV Nord	Collecte des déchets ménagers en porte à porte	304 012
Valterra	Traitements des déchets végétaux	561 563
Voix publique	Sensibilisation en porte à porte	376 425

*Les chiffres présentés correspondent aux marchés de prestations de services pour lesquels le montant annuel mandaté est supérieur ou égal à 55 000 € HT.

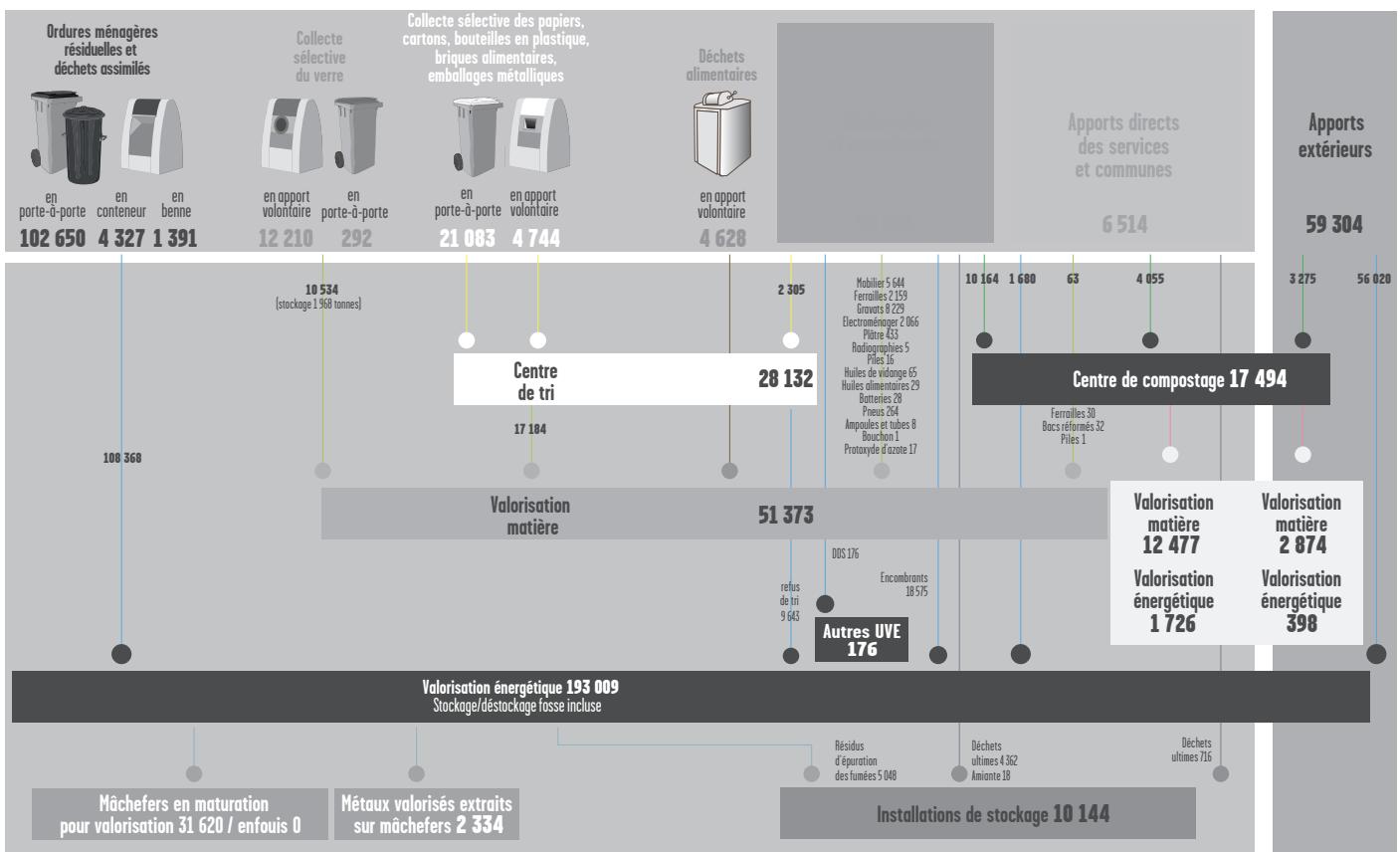
SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS

ANNÉE 2024 - DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS
271 707 T TRAITÉES DONT 205 889 T COLLECTÉES PAR
LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

EN 2024, LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EST DE 32,6%
IL EST EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2023 (27,3%)

394 KG/HAB./AN DE DÉCHETS COLLECTÉS
CONTRE 389,5 KG/HAB./AN EN 2023

COLLECTE



CHIFFRES EN TONNES
RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS / SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS

SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS / RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

NOTES

